



  
MINISTÈRE  
DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT

# PARTIE STRATÉGIQUE



# PPF 2025/2029



ROJET de  
ERFORMANCE  
ÉDÉRAL

*Fédération Française de Lutte et Disciplines Associées*

## AVANT-PROPOS








### UNE NOUVELLE GOUVERNANCE POLITIQUE

L'Assemblée Générale électorale de la FFLDA a décidé, le 21 décembre 2024, de renouveler le conseil d'administration de la FFLDA lors d'une élection qui a donné une part plus importante aux clubs dans le mode électoral.

Lise LEGRAND, tête de liste, est la nouvelle Présidente de la fédération.

Le conseil d'administration composé de 32 personnes, dont un certain nombre sont élus par leurs pairs.

Ainsi, la nouvelle équipe dirigeante a pris ses fonctions en positionnant son action autour d'un programme politique décliné sur 7 secteurs :

-  Professionnalisation et Territoires
-  Vie sportive
-  Vie fédérale
-  Communication et partenariats
-  Politique d'accompagnement des disciplines associées
-  Haut Niveau et performance
-  International

Le changement de gouvernance politique s'est accompagné par la mise en œuvre d'une nouvelle organisation technique, menée par Jean-Yves ROBIN, nouveau Directeur Technique National, à compter du 1er juin 2025.

### UN CONTEXTE FINANCIER IMPACTANT

La FFLDA est placée, depuis le jugement du 3 février 2020 du tribunal de commerce de Créteil, en procédure de sauvegarde, à la suite de l'organisation du Championnat du Monde Senior 2017 à Paris.

Ce jugement a arrêté le plan de sauvegarde fixé à huit ans avec la désignation d'un commissaire à l'exécution de ce plan conformément à l'article L.626-25 du code du commerce.

Le montant du remboursement annuel, échelonné jusqu'en 2028, est progressif avec une augmentation régulière. A ce jour, l'ensemble des remboursements ont été honorés.

L'échéancier est en vigueur jusqu'en 2028 où le montant de l'échéance sera de 168 224,22 €, représentant 17 % de la dette enregistrée.

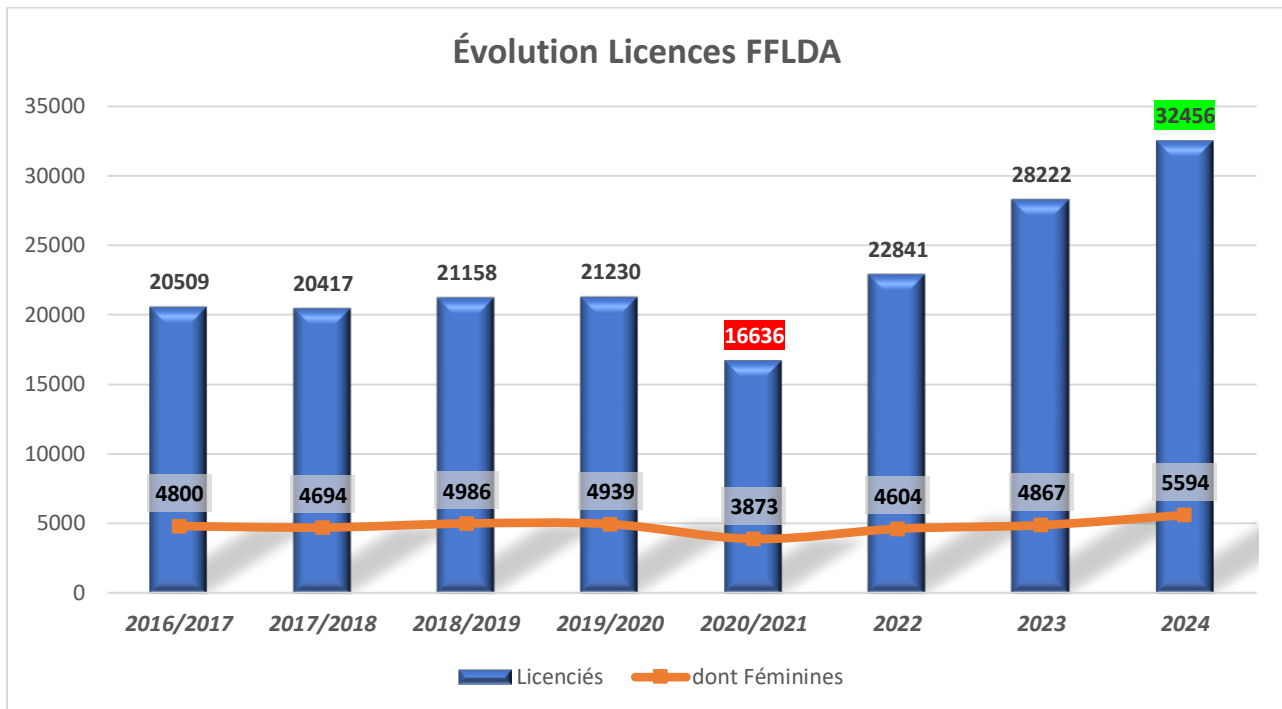
Par ailleurs, il convient d'intégrer une situation budgétaire déficitaire.

## BILAN CHIFFRÉ

### ÉVOLUTION DES LICENCES

L'olympiade de Paris a été marquée par un fort dynamisme du développement du nombre de licenciés fédéraux.

Par ailleurs, un changement réglementaire apportant la licence suivant le format annuel en lieu et place de la saison sportive a été mis en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.



Ainsi, on constate une augmentation de 55% du nombre de licenciés par rapport à la période pré-COVID, caractérisée par un plateau dont la moyenne était de 20830 licences.

Ces deux dernières années, il a été enregistré la plus forte croissance de l'effectif fédéral avec une évolution de 5000 licenciés supplémentaires chaque année.

Cette tendance a abouti à un total historique de 32456 licenciés en 2024, effectif le plus important jamais enregistré dans l'histoire fédérale.

Cependant, la pratique féminine, bien qu'en évolution sur le plan quantitatif, connaît une diminution de sa proportion, passant de 23% en 2020 à 17,5% sur les 2 dernières années écoulées.

NB : Il existe une réserve de licences supplémentaires, qui peut s'expliquer par deux facteurs principaux :

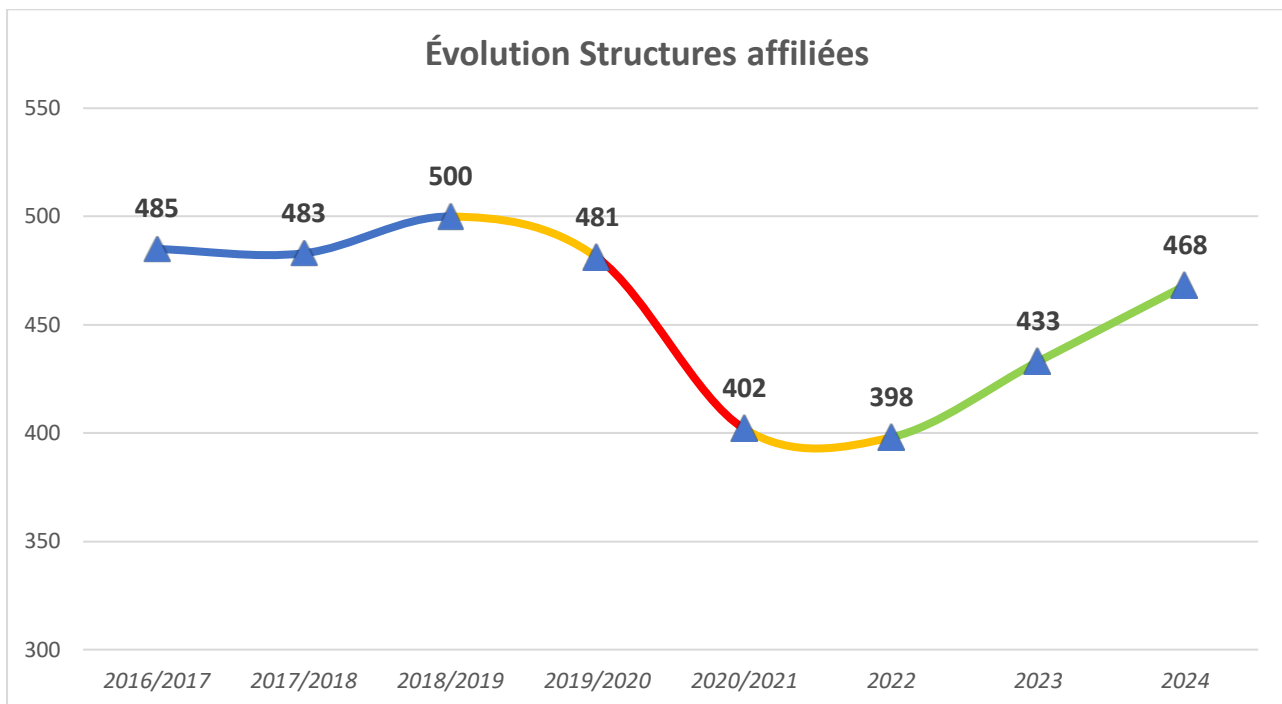
- La dissidence de certaines associations de sambo : malgré la délégation de l'Etat confiée à la FFLDA pour la gestion du sambo, ces associations ont choisi de ne pas s'affilier et, par conséquent, de ne pas licencier leurs adhérents auprès de notre fédération.

- La non-licenciation de la totalité des adhérents : Toutes les personnes pratiquant nos disciplines au sein des structures affiliées ne sont pas toujours systématiquement licenciées.

## ÉVOLUTION DES STRUCTURES AFFILIÉES

Comme pour les licences, on peut constater le fort impact qu'a eu la crise sanitaire COVID sur le nombre de structures affiliées à la fédération. Commun à l'ensemble du mouvement sportif français, ce constat est accentué par la nature de « contact » de nos disciplines.

Cette forte diminution (-18%) du nombre de structures affiliées à impacté au moins sur 2 années le maillage territorial des disciplines fédérées.



Il convient également de relier la forte diminution de structures affiliées en début d'olympiade au contexte du sambo français.

En effet, la création d'une commission sportive fédérale dédiée a généré une situation ambiguë avec la fédération internationale qui a conforté les possibilités de dissidence pour certains pratiquants.

Dans ce cadre, plus de 20% de structures sambo n'ont pas été réaffiliées, volontairement.

Le nombre de structures affiliées à la fédération n'est pas encore revenu au niveau pré-COVID, tout en enregistrant une augmentation record du nombre de licenciés.

On peut légitimement envisager une réserve de développement encore possible, avec un retour au niveau le plus fort de 500 structures affiliées.



# BILAN

# LUTTE OLYMPIQUE



## RÉSULTATS SPORTIFS – LUTTE OLYMPIQUE

### TABLEAU SYNTHÉTIQUE DE RÉSULTATS

			2022	2023	2024	TOTAL
Compétitions de référence	U15	Championnats d'Europe	3			3
	U17	Championnats d'Europe	🏆5		1	6
		Championnats du Monde	3			3
	U20	Championnats d'Europe	🏆4	🏆3	3	10
		Championnats du Monde	🏆3	🏆3		6
	U23	Championnats d'Europe	🏆3	🏆6	5	14
		Championnats du Monde	2	1		3
	Seniors	Championnats d'Europe	2	4		6
		Championnats du Monde	1	🏆2	2	6
Jeux Olympiques					0	
Compétitions « secondaires »	U15/U17	Gymnasiades	🏆10			8
	Seniors	Jeux de la Francophonie		🏆6		6
		Jeux Méditerranéens	🏆8			10
		Championnats du Monde Militaire			🏆5	5
		Championnats du Monde Universitaire	3			3
<b>TOTAL</b>			47	25	16	

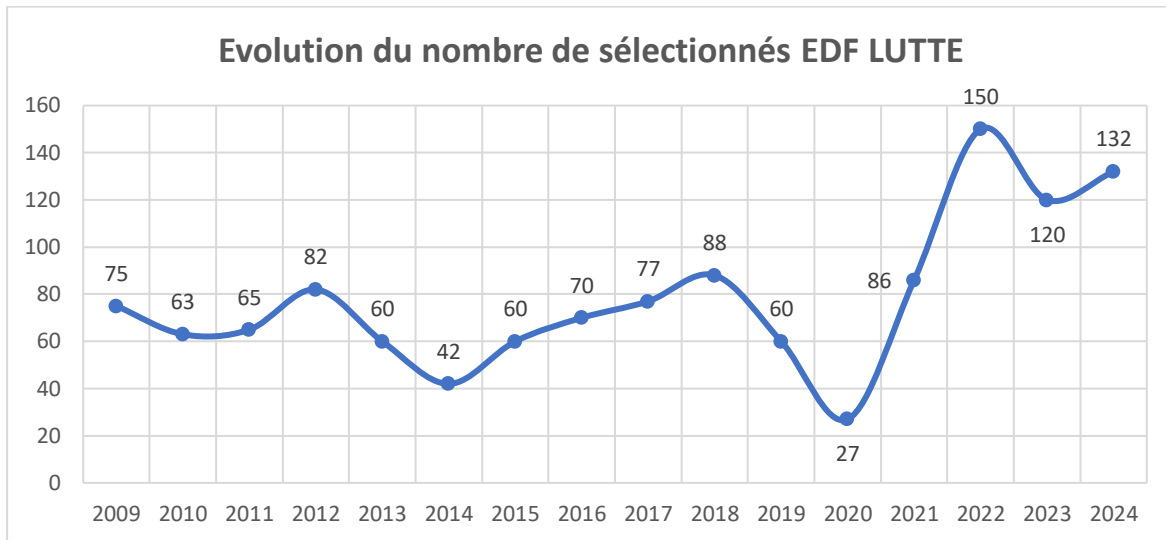
🏆 Championnat sur lequel un titre a été décroché par la France

## ÉLÉMENTS STATISTIQUES ET ANALYSE

L'olympiade de Paris a été marquée par un dynamisme autour des équipes de France, des catégories Jeunes à la catégorie Senior.

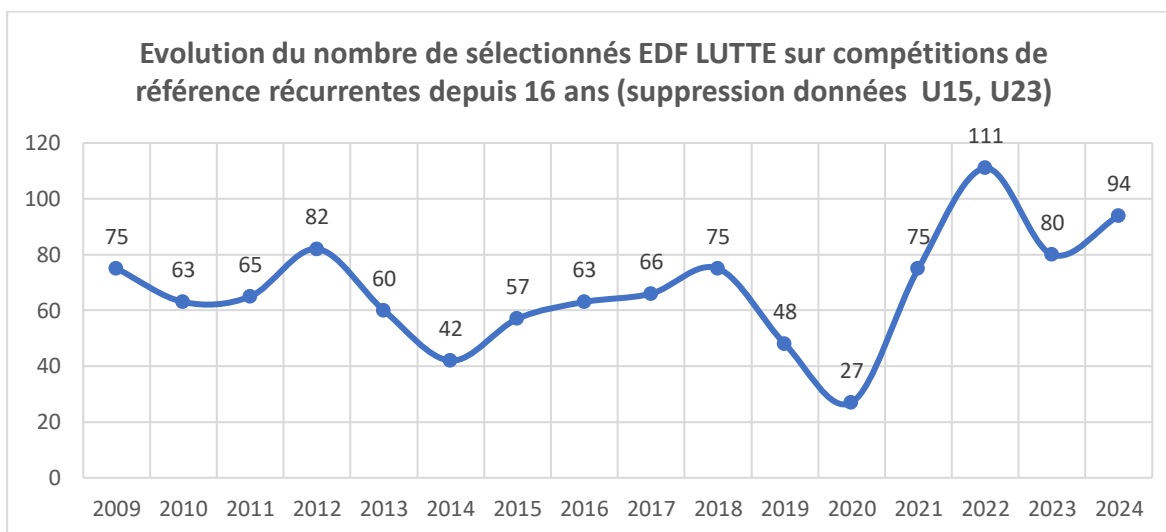
Malheureusement, ces résultats encourageants obtenus au long de l'olympiade ne se sont pas concrétisés par une médaille à l'occasion de la compétition olympique de Paris 2024.

Ainsi, on constate une augmentation du nombre de sélectionnés en équipe de France à l'occasion des différents championnats de référence organisés dans toutes les catégories d'âge.

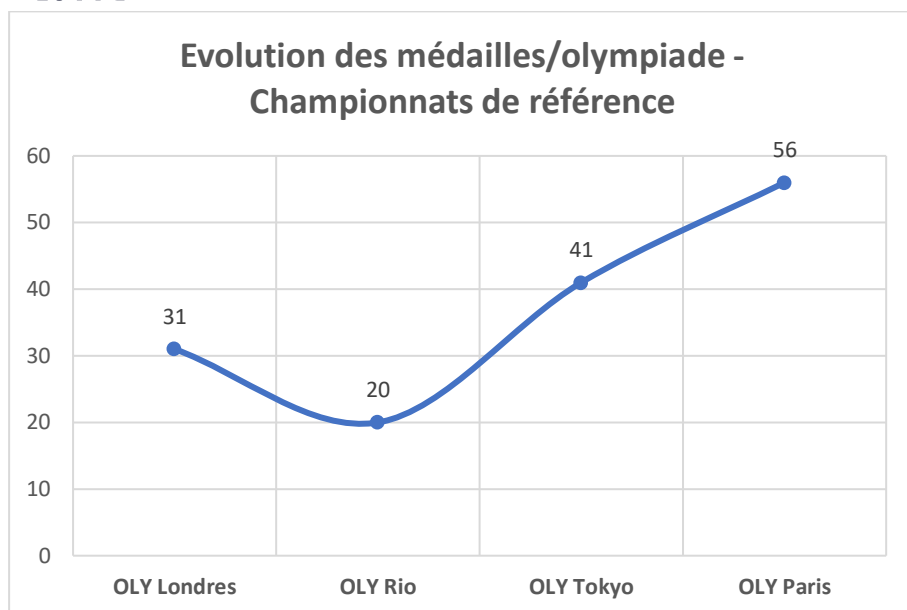


Sur les 3 dernières années, un total de 302 sélections en championnat de référence est comptabilisé, contre 293 sur l'olympiade de Tokyo (d'une durée de 5 années), 177 sur l'olympiade de Rio et 229 pour celle de Londres.

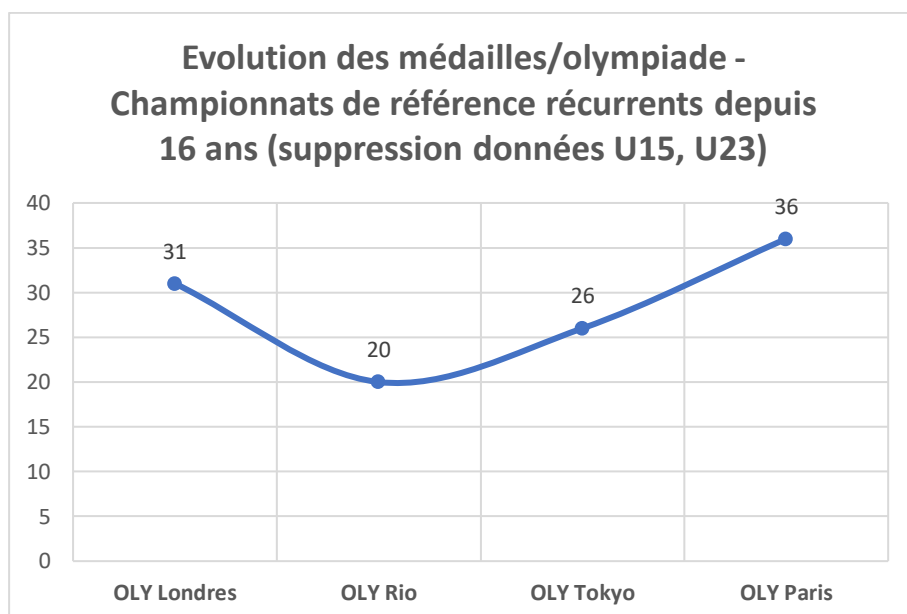
Afin de comparer des éléments identiques, il convient de pondérer cette comparaison avec l'émergence des catégories U15 et U23 juste avant les Jeux Olympiques de Rio. Cependant, en supprimant ces catégories d'âge de l'analyse statistique, on observe une tendance identique.



Sur le plan des médailles internationales, on note une augmentation de 36% du nombre de médailles sur les championnats de référence (hors-jeux et championnats affinitaires) entre la période Tokyo (2017 à 2021) et la période Paris (2022 à 2024).



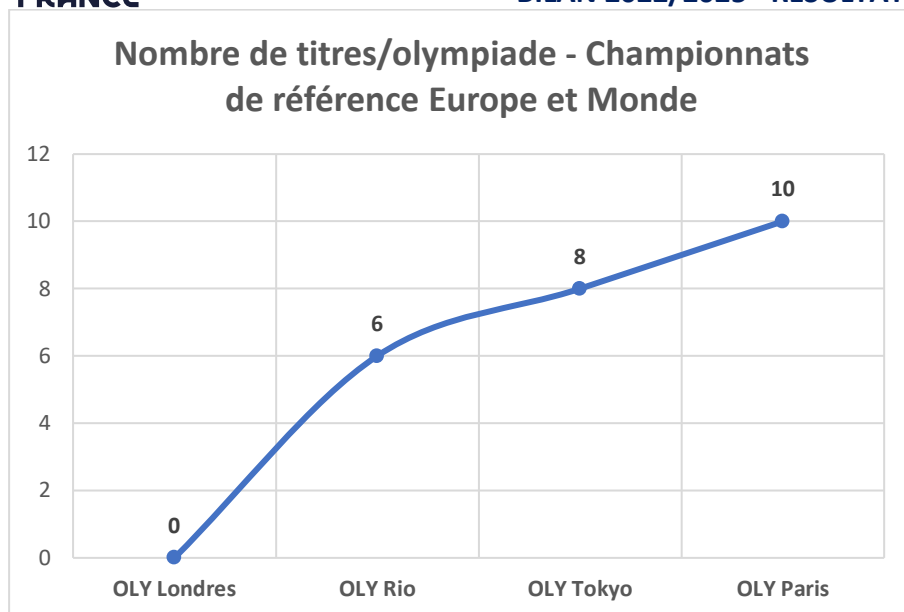
Avec une comparaison plus fine sur les championnats récurrents depuis 16 ans (avec suppression des données U15 et U23), la tendance apparaît également identique.



Environ 58% des médailles internationales de l'olympiade de Paris ont été remportées dans les catégories U20 et U23, ce qui illustre un enjeu important de transformation de la performance jeune en performance senior sur l'olympiade de Los Angeles.

Des profils jeunes très prometteurs, dans les 3 styles olympiques, ont remporté des titres européens et mondiaux dans ces catégories.

Spécifiquement pour la catégorie Senior, 11 médailles internationales ont été obtenues sur les Championnats d'Europe et du Monde (niveau identique pour la période Tokyo d'une durée de 2 années supplémentaires), dont 5 dans des catégories olympiques.



Le nombre de titres européens et mondiaux est en constante augmentation depuis les 3 dernières olympiades. Il est à noter le retour sur les podiums mondiaux de la lutte gréco-romaine dans la catégorie Senior en 2023, avec le titre mondial d'Ibrahim GHANEM, 4<sup>ème</sup> champion du monde de l'histoire de la fédération en lutte gréco-romaine. Le dernier titre mondial avait été décroché en 2014.

Enfin, il est intéressant de voir que le nombre de finalistes qui auraient pu accéder à une médaille internationale est en évolution.

Sur la période 2022/2024, 39 athlètes sont parvenus aux combats pour les médailles (moyenne de 13 par an), contre 17 sur les olympiades de Londres et Rio, et 32 sur la période Tokyo (moyenne de 6 par an).

La transformation de ces défaites en victoire permettrait une augmentation de médailles internationales de plus de 70%, ce qui représente un enjeu important.

Néanmoins, on peut considérer également une forme d'inefficacité française sur la concrétisation des performances lors des combats majeurs, axe qu'il est donc indispensable de développer pour densifier les résultats internationaux dès les catégories jeunes en vue de l'accès à la performance olympique.

Enfin, une dernière donnée s'avère intéressante à prendre en compte avant d'établir l'axe stratégique de l'action fédérale pour la prochaine olympiade en matière de performance.

En effet, une augmentation significative du nombre d'athlètes différents médaillés sur les Championnats d'Europe et du Monde au cours de l'olympiade de Paris montre une densification des profils performants en équipe de France.

Cet élargissement de la base d'une pyramide des profils performants sur le plan international est un contexte favorable à l'émergence d'une équipe de France olympique, à termes, plus performante (rôle de la concurrence et de l'émulation) et avec un effectif plus large.

Cependant, la stratégie adoptée a sans doute privilégié l'émergence de résultats dans les catégories non olympiques par rapport aux catégories olympiques. Ce constat s'est traduit par un manque de compétitivité lors des JO de Paris avec moins d'athlètes qualifiés que ce qui avait été programmé dans le PPF précédent. Dans l'avenir, une focalisation sur les catégories olympiques devra être observée.

Olympiade LONDRES	Olympiade RIO	Olympiade TOKYO	Olympiade PARIS
18	11	16	28

## ANALYSE PAR STYLE OLYMPIQUE - SENIOR

---

Un débriefing s'est déroulé, pour chaque compétition de référence senior, dans les 15 jours qui ont suivi les championnats ;

Un bilan annuel, basé sur la méthodologie « ORfèvre », a été réalisé pour les équipes de France Senior et la filière jeune.



### Lutte féminine

Sur le plan des résultats sportifs, le nombre de médailles remportées au cours de cette olympiade est en augmentation.

Hormis sur les Jeux Olympiques, des médailles ont été remportées sur l'ensemble des différentes compétitions de référence sur lesquelles une équipe de France féminine a été alignée, à savoir :

- Championnats du Monde
- Championnats d'Europe
- Jeux Méditerranéens
- Championnats du Monde militaire
- Championnats du Monde universitaire
- Jeux de la Francophonie.

Sur les championnats de référence majeurs, on totalise 5 médailles européennes et 3 médailles mondiales. Cependant, aucun titre n'a été décroché et l'objectif olympique d'une médaille n'a pas été validé malgré la qualification de deux athlètes.

Sans doute que la scission entre les entraîneurs nationaux et les athlètes qualifiées est l'explication principale à ce déficit de résultats malgré le potentiel des sportives concernées.

De bons résultats sur la catégorie U23 a permis de garder une dynamique pour les jeunes seniors, profilées Los Angeles 2028.

De nombreuses médailles y ont été décrochées.

Sur le plan des exigences sportives, un progrès certain a été réalisé sur le plan de la dimension physique. Le développement technico-tactique doit représenter un axe prioritaire afin d'armer les athlètes de moyens contre la concurrence internationale.

Par ailleurs, la confrontation quotidienne avec un niveau d'exigence cohérent avec la haute-performance est incontournable (développement technico-tactique, physique, psychologique...).

De plus, la présence d'une kiné féminine à tous les futurs déplacements de l'équipe de France de lutte féminine sera obligatoire lors de la prochaine olympiade afin d'améliorer l'accompagnement des athlètes.



### Lutte libre

Aucune médaille n'a été remportée sur un championnat de référence majeur au cours de l'olympiade. On compte quatre 5<sup>ème</sup> places européennes avec des athlètes qui échouent au pied du podium.

7 médailles ont été remportées à l'occasion de compétitions secondaires (Jeux Méditerranéens, Championnats militaires et universitaires et Jeux de la Francophonie).

Aucun lutteur n'est parvenu à décrocher un ticket olympique.

On enregistre d'excellents résultats dans les catégories U20 et U23, avec plusieurs titres mondiaux et continentaux remportés par des athlètes français. Cela constitue un motif d'ambition légitime pour la préparation de la nouvelle olympiade.

Au niveau des exigences sportives, le développement de l'efficacité technique reste l'axe prioritaire de développement. Le travail sur les attitudes offensives et la culture de la gagne doivent se poursuivre afin de transformer le potentiel jeune en ambition senior.



### La lutte gréco-romaine

A la suite d'une olympiade de Tokyo marquée par des ambitions sportives modérées (changement de génération), la lutte gréco-romaine a connu une olympiade de renouveau.

Ainsi, 5 médailles ont été remportées par la France dont 3 sur les Championnats d'Europe et du Monde.

Pour affiner ce bilan, il convient d'ajouter que des lutteurs français ont échoué sur les combats pour le bronze, avec deux 5<sup>ème</sup> places européennes et deux 5<sup>ème</sup> places mondiales.

En 2023, Ibrahim GHANEM est devenu le 4<sup>ème</sup> lutteur de l'histoire française à décrocher un titre mondial en lutte gréco-romaine. En revanche, le choix tardif de monter dans une catégorie olympique n'a pas permis à ce lutteur au fort potentiel de se qualifier. La course olympique doit s'anticiper pour la prochaine olympiade.

Un seul lutteur est parvenu à décroché une qualification olympique mais n'est pas parvenu à se hisser sur le podium.

Concernant les exigences sportives, la maîtrise des fondamentaux, notamment dans la lutte au sol, est en progression.

L'identification et la gestion réglementaire est un axe de progrès, tant cet aspect peut influencer le déroulement du combat.

## JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024

Les Jeux Olympiques de Paris, compte-tenu des objectifs ambitieux qui avaient été fixés par la précédente gouvernance, représentent une déception tant sur la phase de qualification que sur la compétition olympique. Trois athlètes, au total, sont parvenus à se qualifier pour les Jeux Olympiques, avec 2 athlètes en Lutte Féminine et 1 athlète en Lutte Gréco-Romaine.

La Lutte Libre française n'était pas représentée à l'occasion de la compétition olympique.

### PHASE DE QUALIFICATION

La phase de qualification se composait de 3 compétitions dans lesquelles il fallait remplir un critère de résultat :



Championnat du Monde Senior – 2023



TQO Européen



TQO Mondial

Le total était de 16 athlètes qualifiés pour chacune des catégories olympiques, effectif très restreint en comparaison aux tableaux des Championnats du Monde.

Aucun quota pays hôte n'était attribué à la France pour assurer la représentation française aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

La France s'est présentée sur ces compétitions avec une représentation de :

- 6 catégories sur 6 possibles en Lutte féminine
- 4 catégories sur 6 possibles en Lutte libre
- 3 catégories sur 6 possibles en Lutte gréco-romaine

A l'issue de la phase de qualification, 3 athlètes sont parvenus à décrocher un quota de qualification olympique :

- Koumba LARROQUE, 68 kg LF, quota obtenu au Championnat du Monde 2023
- Mamadassa SYLLA, 67 kg GR, quota obtenu au TQO Europe 2024
- Améline DOUARRE, 62 kg LF, quota obtenu au TQO Europe 2024 (à la suite de la non-confirmation de participation de l'athlète russe).

L'équipe de Lutte féminine s'est présentée sur cette phase qualificative avec une équipe complète et expérimentée (plusieurs médaillées en championnat de référence).

Au vu des potentiels sportifs présents, il aurait été possible d'envisager des qualifiées supplémentaires. Les défaites enregistrées sur les combats pour la qualification olympique permettent d'illustrer cela, mais la gestion de ces combats « couperet » n'a pas été optimale.

En Lutte libre, les 4 athlètes alignés sur la phase qualificative, présentaient des profils différents.

3 lutteurs, performants dans les catégories jeunes, faisaient leur entrée dans la catégorie Senior à l'occasion de ces compétitions qualificatives, et ont manqué d'expérience pour concrétiser une qualification.

Enfin, le 4<sup>ème</sup> lutteur, en retour de suspension, n'a pas eu suffisamment de temps pour revenir à son meilleur niveau avant de prendre part aux compétitions.

Après Tokyo, Paris est la 2<sup>ème</sup> olympiade sans représentation de la Lutte libre française.

En lutte gréco-romaine, style en reconstruction après 2 olympiades complètes sans participants, seulement 3 catégories étaient représentées sur la phase de qualification.

Malgré la tentative de repositionner un champion du monde dans une catégorie supérieure sur cette phase de qualification, seule la catégorie 67 kg (la plus dense sur le plan français) a brillé sur les qualifications olympiques.

Après une dernière participation à Londres 2012, la lutte gréco-romaine s'est de nouveau hissée sur la compétition olympique.

Bien que totalement focalisés sur la performance olympique 2024, une stratégie au service des plus jeunes profils a également été mise en œuvre. En effet, avec les Jeux Olympiques en France et l'ensemble des compétitions qualificatives en Europe, le contexte était favorable à engranger de l'expérience sur un format olympique de qualification.

Cette expérience devra projeter cette relève vers une olympiade de Los Angeles plus prometteuse.

## COMPÉTITION OLYMPIQUE FRANÇAISE



### Lutte féminine

2 athlètes étaient qualifiées pour la compétition olympique.

- **Améline DOUARRE (Lutte Bagnolet 93) – 62 kg – 11ème**

Pour sa première participation aux Jeux Olympiques, l'athlète de 23 ans s'est inclinée pour son entrée en compétition face à la canadienne, qui termine 5<sup>ème</sup> de la compétition.

Qualifiée à la dernière minute (7 juillet 2024) à la suite de la décision de la Russie de ne pas participer, sa préparation terminale n'a pas été optimale, avec une coupure dans le mois de juin.

Sa participation aux Jeux Olympiques de Paris devra constituer une expérience à exploiter en vue de l'olympiade de Los Angeles.

- **Koumba LARROQUE (Lutte Bagnolet 93) – 68 kg – 9ème**

Après une première participation aux Jeux Olympiques en 2021 à Tokyo où elle s'était inclinée dès son premier combat, Koumba s'est imposée en 1/8<sup>ème</sup> de finale contre la lutteuse néo-zélandaise.

En ¼ de finale, opposée à la lutteuse nigériane, vice-championne olympique à Tokyo, elle s'incline aux points et n'est malheureusement pas repêchée.

Ce résultat représente une déception dans la mesure où Koumba avait réalisé une performance de niveau égale au podium olympique avec la médaille de bronze décrochée aux Championnats du Monde 2023.

Une analyse plus fine et un débriefing spécifique ont été menés, soutenus par l'ANS, afin de mieux appréhender les éléments d'analyse de la performance.





## Lutte gréco-romaine

### - Mamadassa SYLLA (Lutte Bagnolet 93) – 67 kg – 8<sup>ème</sup>

Pour sa première participation aux Jeux Olympiques à 31 ans, l'athlète bagnoletais s'est imposé au premier tour face au lutteur tunisien, multimédaillé continental.

En quart de finale, le lutteur français s'incline d'un point contre le lutteur arménien, classé 5<sup>ème</sup> de la compétition.

À la suite de la défaite de l'arménien en demi-finale, Mamadassa n'est pas repêché et voit donc sa compétition olympique s'achever.



## ANALYSE DE LA COMPÉTITION OLYMPIQUE ET DE LA CONCURRENCE INTERNATIONALE



## Lutte féminine

6 catégories de poids ont regroupé 96 athlètes issues de 36 nations.

Le Japon consolide sa position dominante sur la discipline en décrochant 4 titres olympiques. Les deux autres titres olympiques décernés reviennent aux États-Unis, pays qui égalise son meilleur total de médailles. Le Kirghizistan complète le podium des nations.

Les 24 médailles décernées à Paris sont réparties sur 12 nations sur les 36 présentes, avec seulement 4 médailles décrochées par des nations européennes, sans aucun titre olympique.

L'Asie est le continent le plus performant, avec 4 titres et 11 médailles décrochées (soit quasiment 50%). Le continent américain est en très forte progression avec 8 médailles avec l'émergence significative de l'Amérique latine qui décroche 4 médailles.

Le premier pays européen en termes de classement aux points reste, comme à Tokyo, l'Ukraine (7<sup>ème</sup> sur 36 nations), en remportant 1 médaille d'argent et des places d'honneur.

La France se classe 24<sup>ème</sup> nation.

5 pays asiatiques figurent dans les 10 premières nations, en compagnie de 3 pays américains et 2 pays européens. L'Europe est en fort recul, 5 nations étant classées dans le top 10 lors de Tokyo 2020.

Les médaillées olympiques en lutte féminine aux Jeux de Paris 2024 présentent une diversité d'âges, allant de 20 à 33 ans. L'âge moyen de l'ensemble des médaillées olympiques sur cette édition est de **24,5 ans**.

Selon une étude de 2024, l'âge moyen des championnes olympiques en lutte féminine est d'environ **25,8 ans** de 2004 à 2024.

A Paris, la moyenne des championnes était de **23,6 ans**, ce qui illustre une forme de rajeunissement de la haute-performance internationale mondiale.



## Lutte libre

6 catégories de poids ont regroupé 96 athlètes issues de 43 nations.

Le Japon est la seule nation à avoir décroché 2 titres olympiques, l'Ouzbékistan, la Bulgarie, le Bahreïn et la Géorgie décrochant les 4 autres titres.

Au classement par point, l'Iran domine la compétition devant le Japon et les Etats-Unis, en recul par rapport à Tokyo 2020.

Les 24 médailles décernées à Paris sont réparties sur 13 nations, avec 8 médailles décrochées par des nations européennes, dont 2 titres olympiques.

L'Asie est le continent le plus performant, avec 4 titres et 11 médailles décrochées (soit quasiment 50%). Le continent américain décroche 4 médailles, dont 3 remportées par les USA.

Le premier pays européen en termes de classement aux points est la Géorgie, classée 5<sup>ème</sup> avec une médaille d'or et une médaille d'argent.

L'Azerbaïdjan et l'Albanie suivent la Géorgie, tandis que la Bulgarie se classe 9<sup>ème</sup>.

4 pays asiatiques figurent dans les 10 premières nations, en compagnie de 2 pays américains et 4 pays européens.

L'absence de la Russie, 1<sup>ère</sup> nation à Tokyo, a permis à certains pays de figurer dans le tableau des médailles. Cependant, grâce à un dispositif réglementaire international autorisant les changements de nationalités, on note que 3 des 6 lutteurs titrés ont déjà représenté et ont été formés en Russie, plus précisément dans le Caucase. Au total, 7 médaillés olympiques sur les 24 ont représenté la Russie sur des championnats de référence internationaux, tous originaires de la région caucasienne (Ossétie du Nord, Daghestan, Tchétchénie). Certains pays, tels que l'Albanie, ont fondé en totalité leur modèle sur ces athlètes expatriés (2 médaillés olympiques qui résident et se préparent en Russie)

L'âge moyen des médaillés olympique en lutte libre est de **26,9 ans**, avec des athlètes dont l'âge se situe entre 21 et 34 ans.

L'âge moyen des champions olympiques en lutte libre est de **26,5 ans**.

Hormis pour la catégorie 97 kg (24 ans de moyenne), on observe que l'âge moyen des médaillés évolue avec les catégories de poids : les catégories les plus légères ont des moyennes plus faibles que les catégories lourdes.



## Lutte gréco-romaine

6 catégories de poids ont regroupé 96 athlètes issues de 38 nations.

Le Japon et l'Iran remportent respectivement 2 titres olympiques, la Bulgarie et Cuba remportant 1 titre chacun.

Comme en Lutte Libre, l'Iran domine la compétition devant Cuba et le Kirghizistan.

Les 24 médailles décernées à Paris sont réparties sur 13 nations, avec 7 médailles décrochées par des nations européennes, dont 1 titre olympique.

Par rapport aux olympiades précédentes, l'Europe est en recul dans la proportion de médailles distribuées. L'Asie est le continent le plus performant, avec 4 titres et 13 médailles décrochées (soit plus de 50% des médailles décernées). Le continent américain décroche 4 médailles, dont 3 remportées par Cuba, et une par le Chili (lutteur cubain naturalisé).

Le premier pays européen en termes de classement aux points est l'Arménie, classée 5<sup>ème</sup> avec deux médailles remportées.

L'Ukraine, l'Azerbaïdjan et la Bulgarie sont également présentes dans le top 10.

La France, avec un représentant, est classée 23<sup>ème</sup> nation mondiale, 13<sup>ème</sup> européenne.

5 pays asiatiques figurent dans les 10 premières nations, en compagnie de 4 nations européennes et 1 américaine (Cuba).

Même si la pratique est moins rependue qu'en Lutte Libre, la Bulgarie décroche un titre olympique grâce un lutteur expatrié (ukrainien déjà sacré Champion d'Europe pour l'Ukraine).

La compétition olympique de Paris a marqué l'Histoire olympique, avec le lutteur cubain Mijain LOPEZ NUNEZ qui, a 42 ans, a remporté un 5<sup>ème</sup> titre olympique dans un sport mono-disciplinaire, performance inédite dans l'olympisme moderne.

L'âge moyen des médaillés olympique en gréco-romaine est de **27,5 ans**, avec des athlètes dont l'âge se situe entre 21 et 42 ans.

L'âge moyen des champions olympiques est de **28,2 ans** (moyenne qui tombe à 25,4 ans si l'on exclue Mijain LOPEZ NUNEZ, 42 ans, de cette statistique).

## À RETENIR

---



L'Asie devient le continent le plus performant sur l'ensemble des 3 disciplines olympiques.



Le Japon est le pays qui remporte le plus de titres olympiques, avec 8 sacres parisiens répartis dans les 3 styles olympiques.



63 nations présentes à Paris (contre 61 à Tokyo), 17 nations étaient représentées dans les 3 styles (objectif fixé pour la France dans le précédent PPF), dont 8 nations européennes



L'Europe est en recul en lutte libre et lutte féminine au niveau des résultats mondiaux au profit principalement des pays asiatiques.



De nombreux athlètes expatriés de la Russie ont remporté des titres et médailles olympiques dans les styles masculins, ce qui a abouti à un durcissement, dès la fin 2024, de la réglementation internationale en la matière.



La France, après une olympiade de Tokyo où seule la lutte féminine était alignée, était représentée dans 2 styles avec un effectif de faible densité (3 lutteurs).



Dans les 3 styles, une génération émergente française doit concrétiser, à l'instar du Japon, l'expérience catalysatrice de l'organisation des Jeux Olympiques à domicile.

## STRUCTURES DU PPF 2022/2025

### PROGRAMME D'ACCESSION TERRITORIALE

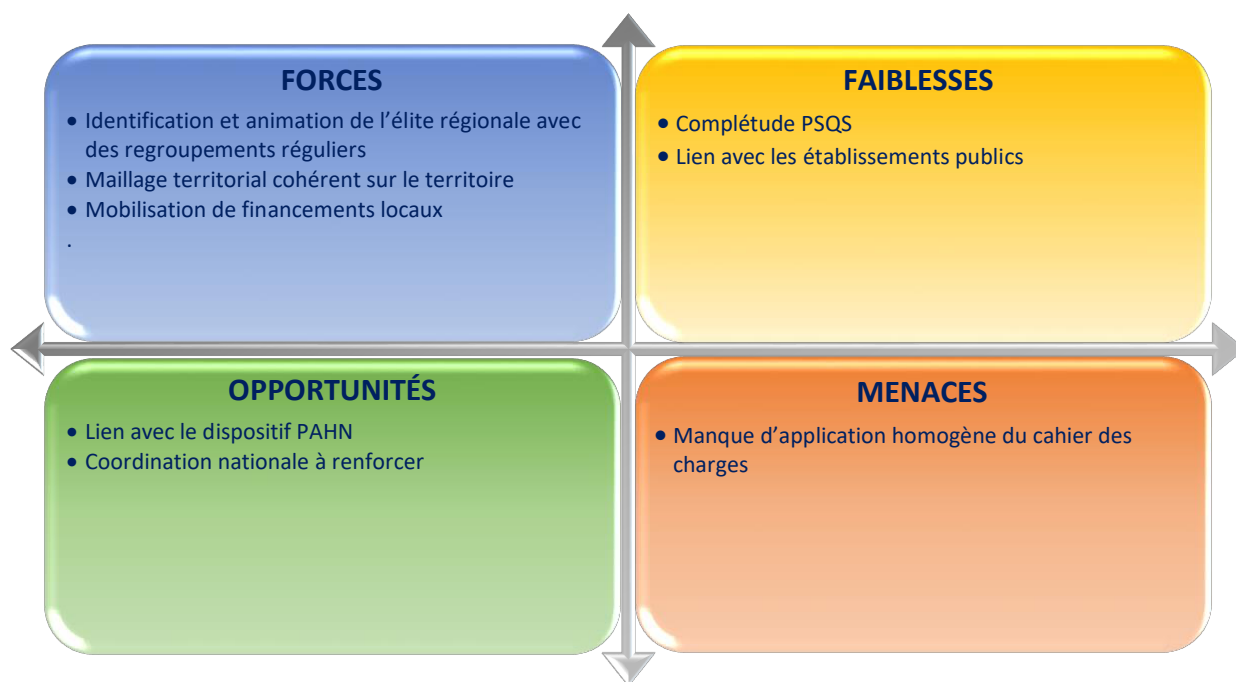
Le programme d'accès territorial est mis en œuvre pour les catégories jeunes, à savoir de la catégorie U11 à la catégorie U17.

Une stratégie de détection, d'orientation et de formation de la lutteuse et du lutteur est proposée, s'appuyant sur des structures proches, géographiquement, des publics sur les territoires.

Les Dispositifs Régionaux d'Accès à Haut-Niveau (DRAHN) sont les structures qui portent ce programme. Déjà initiées lors du PPF 2017/2021, les DRAHN sont au nombre de 13 avec 11 structures métropolitaines et 2 structures outre-mer.

Le DRAHN Martinique a été créé au cours de cette olympiade, avec la possibilité future d'un élargissement Antilles/Guyane.

Ces DRAHN sont portés par le Comité Régional d'implantation et sont coordonnés par les managers territoriaux, accompagnés de membres des Équipes Techniques Régionales.



Un nouveau dispositif national spécifique à la détection des jeunes talents, a été mis en œuvre durant cette olympiade et constitue un outil constitutif de l'action des DRAHN.

Le parcours d'accès à haut-niveau (PAHN), basé sur le cheminement des jeunes athlètes dans différentes étapes et regroupements régionaux, nationaux et internationaux, a permis de mobiliser l'ensemble des jeunes lutteurs U11 et U13 et de les classer suivant différentes évaluations définies.

## PROGRAMME D'ACCESSION NATIONALE (PAHN)

Le programme d'accession nationale est mis en œuvre pour les catégories jeunes qui présentent des compétitions de référence internationales identifiées, à savoir de la catégorie U15, U17 et U20 avec la possibilité d'élargir à la catégorie U23.

Les athlètes évoluant dans l'Accession Nationale présentent des profils de performance sportives et/ou un potentiel identifié qui permettent d'envisager, à moyen terme, l'intégration dans le programme d'Excellence Relève.

Avec la volonté d'organiser un suivi par un membre de la Direction Technique Nationale, deux types de structures étaient existantes, les Dispositifs Locaux et Régionaux de Pilotage de la Performance (DLR2P) et les Pôles Espoirs.

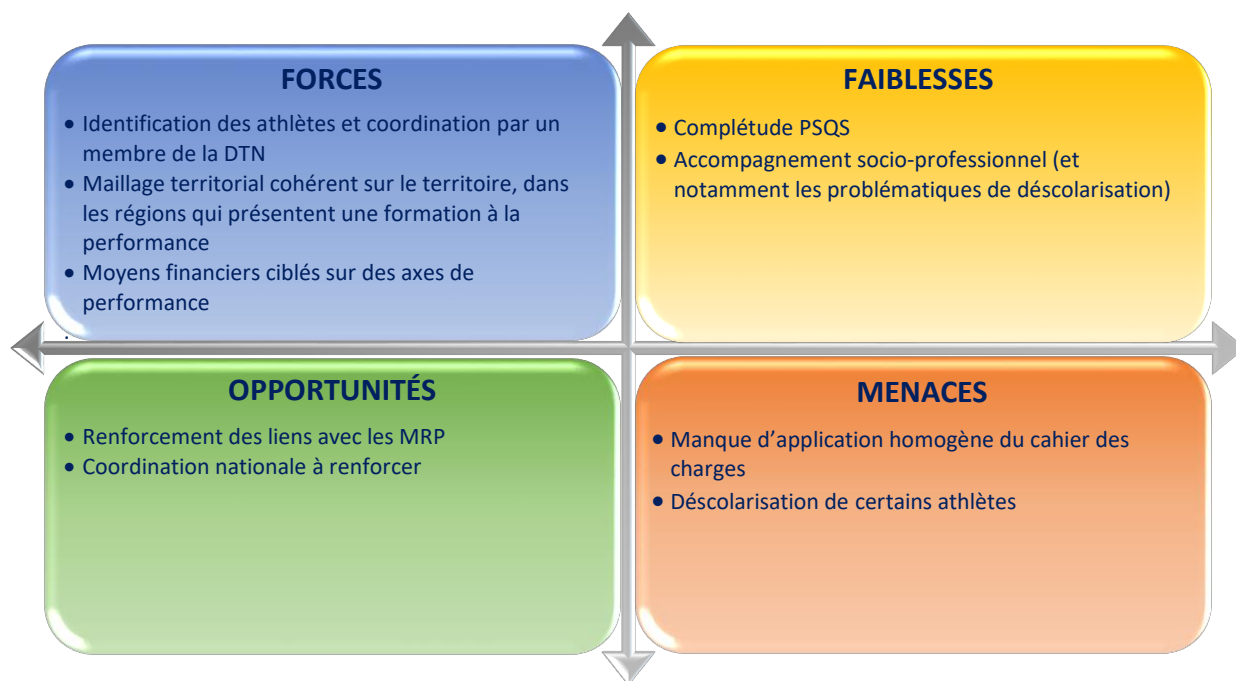


Nouvelles structures créées par le PPF 2022/2025, les DLR2P sont implantés de manière homogène sur les territoires.

5 structures, toutes portées par les Comités Régionaux qui ont opté pour le rôle proposé d'échelon coordinateur, sont implantées dans 5 régions qui fournissent régulièrement les équipes de France jeunes. Une structure outre-mer est existante à la Réunion.

Les modalités de fonctionnement de ces structures sont diverses, adaptées au paysage local et régional, ainsi qu'aux politiques des collectivités d'accueil.

Les Maisons Régionales de la Performance se sont imposées comme partenaires majeurs de ces structures sur les territoires, avec un soutien autour de thématiques d'entraînement, d'optimisation de la performance, d'accompagnement médical ou encore socio-professionnel.





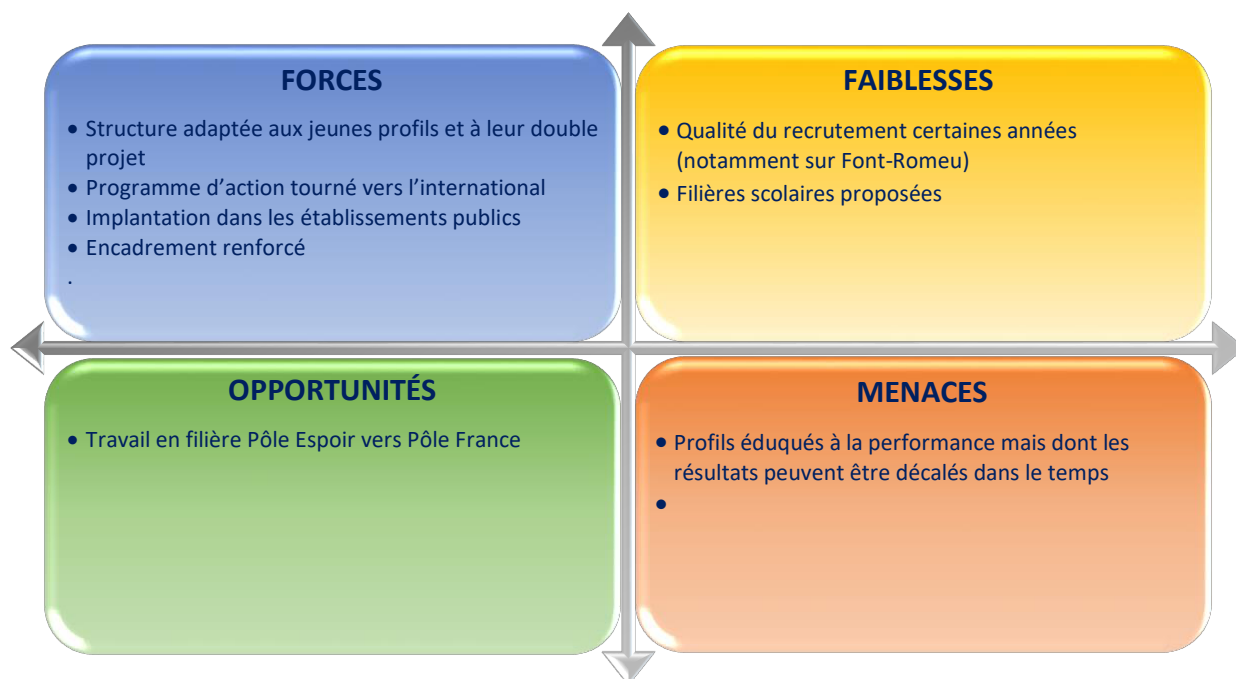
### Les Pôles Espoirs

Deux structures fédérales ont été identifiées dans le cadre de l'Accession Nationale avec les Pôles Espoir, implantés sur des établissements publics auprès des Pôles France Relève, afin de bénéficier d'une opposition et d'une planification.

Ainsi, les 3 styles ont été répartis de la manière suivante :

- Lutte libre et féminine : Pôle Espoir de Font-Romeu (CNEA-CREPS de Montpellier)
- Lutte gréco-romaine : Pôle Espoir de Dijon (CREPS DE Bourgogne Franche Comté)

Ces deux structures sont administrativement rattachées aux comités régionaux du territoire d'implantation. Les effectifs et composition des groupes d'entraînement sont supervisés par la Direction Technique Nationale, au vu du caractère national de leur recrutement.



## PROGRAMME D'EXCELLENCE RELEVE

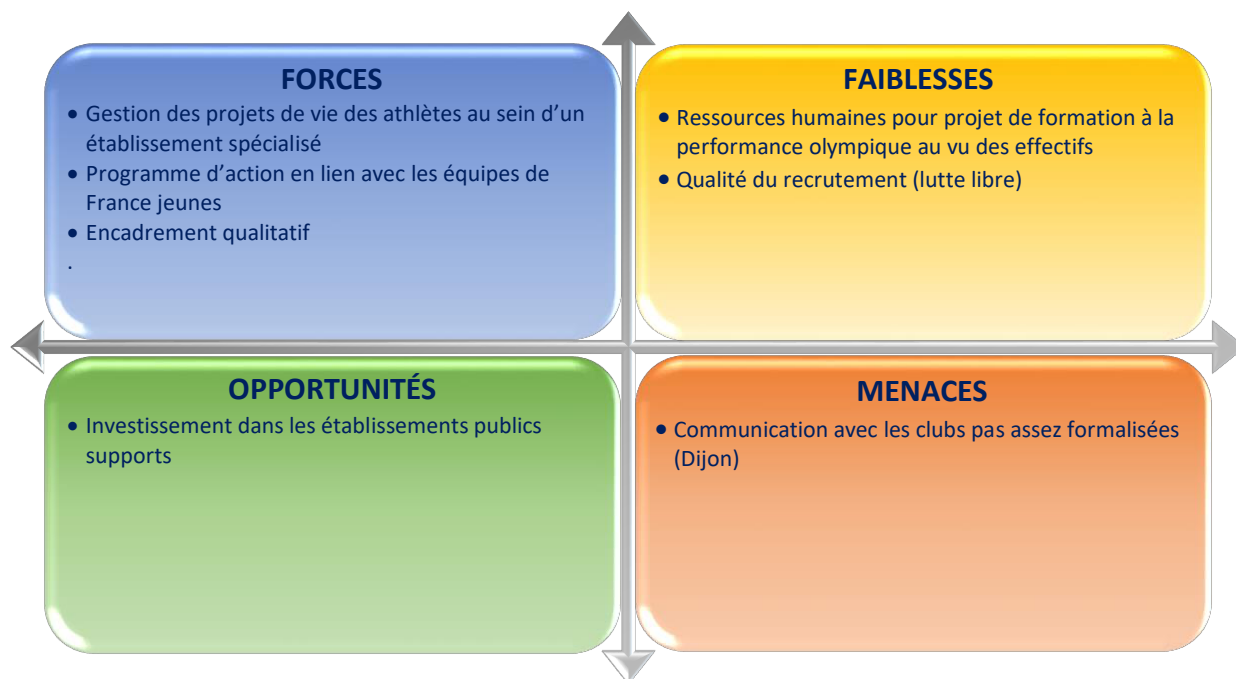
Les athlètes identifiés dans le Programme Excellence Relève présentent des profils de performance sportive qui permettent d'envisager, à terme, l'intégration en équipe de France Senior et les cellules d'identification de l'ANS.

Deux Pôles France Relève étaient identifiés sur la période 2022/2025 :

- Le Pôle France Relève féminin, à Font-Romeu (CNEA-CREPS de Montpellier)
- Le Pôle France Relève masculin Libre et Gréco-Romaine, à Dijon (CREPS DE Bourgogne Franche Comté)

L'implantation du Pôle France féminin n'a pas apporté les résultats escomptés en termes de relance de la filière féminine.

En effet, la difficulté à mettre en place des cursus post-bac, malgré le dispositif de campus connecté, n'a pas permis aux sportives de s'inscrire dans une continuité de projet scolaire et universitaire, en produisant une forme de désaffection de la structure.



## PROGRAMME D'EXCELLENCE SENIOR

La structure identifiée dans le PPF pour appliquer le programme d'Excellence Senior est l'INSEP.  
A ce titre, la quasi-totalité de l'Équipe de France Senior s'entraîne au quotidien à l'INSEP.  
Les 3 athlètes qui ont pris part aux Jeux Olympiques de Paris 2024 sont membres du Pôle INSEP.

Implanté historiquement sur l'établissement, le Pôle France INSEP bénéficie de l'ensemble des services d'accompagnement des projets de vie des athlètes (formation, entraînement, environnement de la performance, service médical).

Le Pôle France INSEP est identifié par la fédération internationale, depuis 2022, comme centre d'entraînement labélisé (convention INSEP/FFLDA/UWW).

A ce titre, 4 à 6 stages internationaux sont organisés par saison sportive, ce qui constitue un atout dans la mise en opposition de nos athlètes français.

L'effectif a progressé au cours de l'olympiade, avec entre 35 et 45 athlètes identifiés sur la structure dans les 3 styles olympiques.



## DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

### ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL

Dans le cadre de l'accompagnement socio-professionnel, un fort accent a été mis sur la mise en sécurité professionnelle des athlètes de l'EDF Senior ainsi que, dans certains cas, de leur encadrement (notamment outre-mer).

Certains AJSHN, ciblés possiblement sur l'objectif de « Paris 2024 », ont également bénéficié de dispositifs afin de soutenir leurs actions dans un objectif d'influence internationale.



#### Effectif bénéficiant d'un accompagnement socio-professionnel



L'effectif de personnes accompagnées sur leur situation professionnelle a augmenté de 70% entre 2022 et 2024.

Le nombre d'athlètes accompagnés est stable sur ces 2 dernières années, autour d'une petite trentaine.

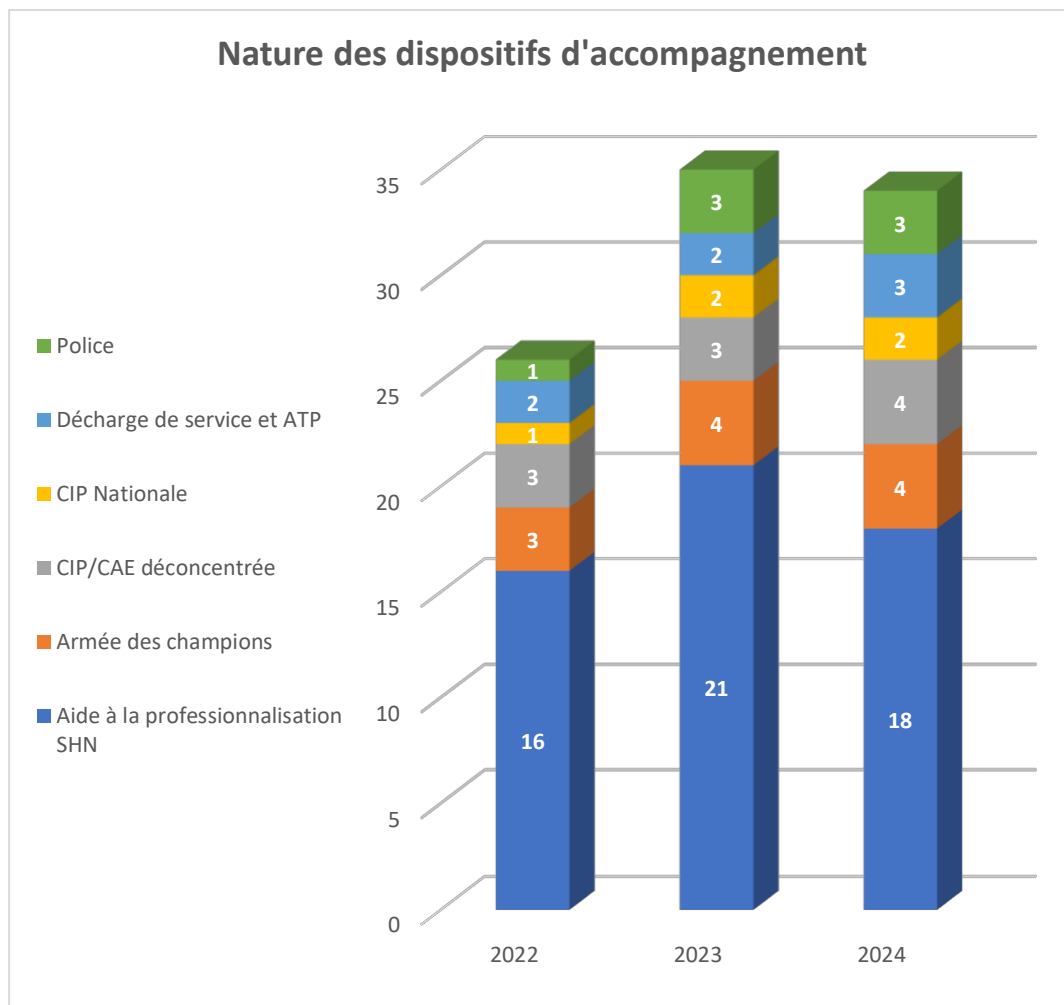
L'objectif poursuivi tout au long de l'olympiade était de s'assurer que l'ensemble des lutteuses et lutteurs représentant la France sur une compétition de référence senior soit accompagné.



### Nature des dispositifs d'accompagnement à l'emploi

6 dispositifs ont été exploités afin de consolider les situations professionnelles de nos meilleurs athlètes et de leur environnement.

Une volonté de mettre en place des situations pérennes, et possiblement corrélées à des appétences d'une reconversion possible, a été le socle stratégique de cet accompagnement.



Le dispositif d'Aide à la professionnalisation des SHN a été particulièrement exploité afin de soutenir les clubs dans le soutien de leurs meilleurs athlètes.

Ce dispositif a d'ailleurs facilité la mise en œuvre de co-financement locaux, notamment avec les collectivités locales qui ont souhaité s'engager dans la préparation olympique des sportives et sportifs licenciés sur leur territoire.

L'Armée des Champions est un traditionnel partenaire et soutien à notre discipline. Cela s'est illustré par une augmentation de l'effectif au cours de l'olympiade.

Les CIP/CAE ont majoritairement été exploitées pour l'accompagnement des AJSHN.

Enfin, les partenariats nationaux avec la Police, l'Éducation Nationale ou encore la SNCF ont également connu une montée en charge exclusivement au bénéfice des athlètes.



En marge de tous ces dispositifs, certains SHN, non éligibles à ces financements, peuvent bénéficier de l'aide personnalisée.

**DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE**

**BILAN 2022/2025 – DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT**



# BILAN

# BEACH WRESTLING



## RÉSULTATS SPORTIFS – BEACH WRESTLING

### TABLEAU SYNTHÉTIQUE DE RÉSULTATS

			2022	2023	2024	TOTAL
Compétitions de référence	U15	Championnats d'Europe			2	2
	U17	Championnats d'Europe	3	🏆5	🏆7	15
		Championnats du Monde	2	🏆2	🏆2	6
	U20	Championnats d'Europe	4	🏆6	1	11
		Championnats du Monde	1			1
	Seniors	Championnats du Monde		🏆1		1
Seniors	Jeux Méditerranéens		🏆3		3	
<b>TOTAL</b>			10	17	12	

🏆 Championnat sur lequel un titre a été décroché par la France

### ÉLÉMENTS D'ANALYSE

L'olympiade de Paris a été marquée par une stratégie volontarisme dans cette discipline. En effet, discipline figurant sur le programme des Jeux Olympiques de la Jeunesse, la Beach Wrestling était également dans la course pour les disciplines additionnelles en vue de Los Angeles 2028. La FFLDA a répondu aux attentes d'une stratégie internationale portée par l'UWW afin de contribuer à l'objectif d'intégration olympique.

Malheureusement, à l'occasion du congrès du CIO, la Beach Wrestling n'a pas été retenue pour LA2028. Un focus important est mis sur les catégories Jeunes, notamment sur les classes d'âges qui peuvent prétendre, en 2026, à une qualification sur les Jeux Olympiques de la Jeunesse qui se dérouleront à Dakar (Sénégal). Il faut noter qu'au cours de cette olympiade, Hugo CUENOT est devenu le 1<sup>er</sup> Champion du Monde Senior français de l'histoire de la FFLDA.

Aucune structure n'était identifiée dans le PPF sur cette discipline.



# BILAN SAMBO



# RÉSULTATS SPORTIFS – SAMBO

## TABLEAU SYNTHÉTIQUE DE RÉSULTATS

			2022	2023	2024	TOTAL
Compétitions de référence	U15	Championnats d'Europe				0
	U17	Championnats d'Europe				0
		Championnats du Monde				0
	U20	Championnats d'Europe				0
		Championnats du Monde				0
	Seniors	Championnats d'Europe	1	🏆1	2	4
Seniors	Championnats du Monde			1	1	
<b>TOTAL</b>			<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	

🏆 Championnat sur lequel un titre a été décroché par la France

## ÉLÉMENTS D'ANALYSE

L'olympiade de Paris a été marquée par un dynamisme autour des équipes de France, des catégories Jeunes à la catégorie Senior.

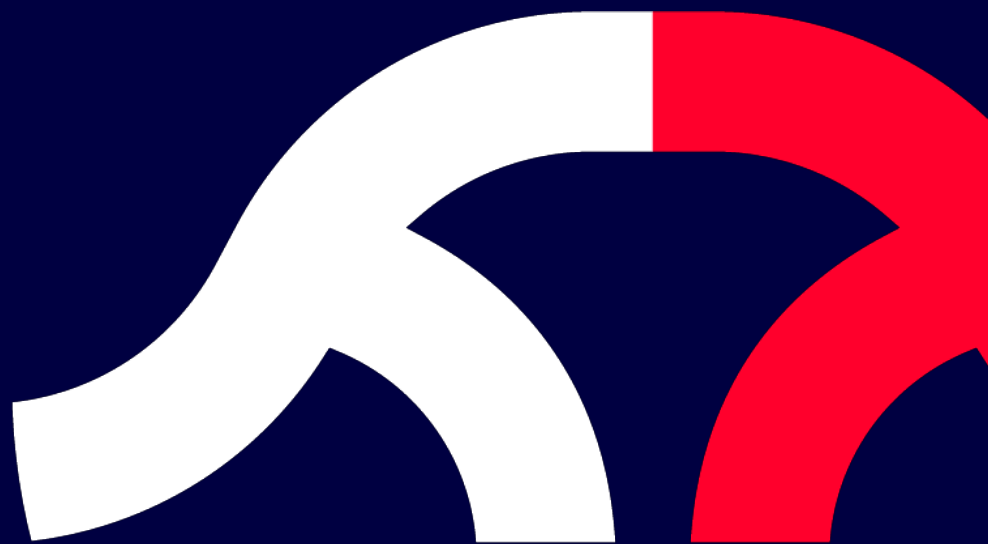
Malheureusement, cette dynamique encourageante obtenue au long de l'olympiade ne s'est pas encore concrétisée par des médailles à l'occasion des grands événements internationaux dans les catégories de jeunes.

Ainsi, on constate une augmentation du nombre de sélectionnés en équipe de France à l'occasion des différents championnats de référence organisés dans toutes les catégories d'âge.



  
MINISTÈRE  
DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE  
ASSOCIATIVE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT



# EN ROUTE VERS LA 2028



# PPF 2025/2029



**P**ROJET de  
**P**ERFORMANCE  
**F**ÉDÉRAL

*Fédération Française de Lutte et Disciplines Associées*

## STRATEGIE 2025-2028 DU PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL : EN ROUTE POUR « LA.2028 »

### PRÉAMBULE

La Fédération Française de Lutte et Disciplines Associées (FFLDA) s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale du sport de haut niveau définie par l'Agence Nationale du Sport (ANS) et le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative (MSJVA). Ce Projet de Performance Fédéral (PPF) 2025–2028 a pour objectif **de renforcer la compétitivité internationale de la lutte française et de ses disciplines associées**, tout en assurant **une structuration durable du haut niveau et des parcours de formation**.

Les disciplines concernées sont :

- Lutte Libre,
- Lutte Gréco-romaine,
- Lutte Féminine,
- Sambo (sportif et combat),
- Beach wrestling,
- Grappling (Fight, Gi, No Gi, MMA Amateur),

L'ambition fédérale s'inscrit dans la préparation des Jeux Olympiques Los Angeles 2028 et de Brisbane 2032, avec une **perspective de consolidation des podiums internationaux et de renouvellement générationnel**.

Fort de ces bilans 2024, la stratégie 2025-2028 se fonde sur **la progression des résultats internationaux** et un **ré organisation des structures d'excellence** (pôles France et Espoirs, INSEP).

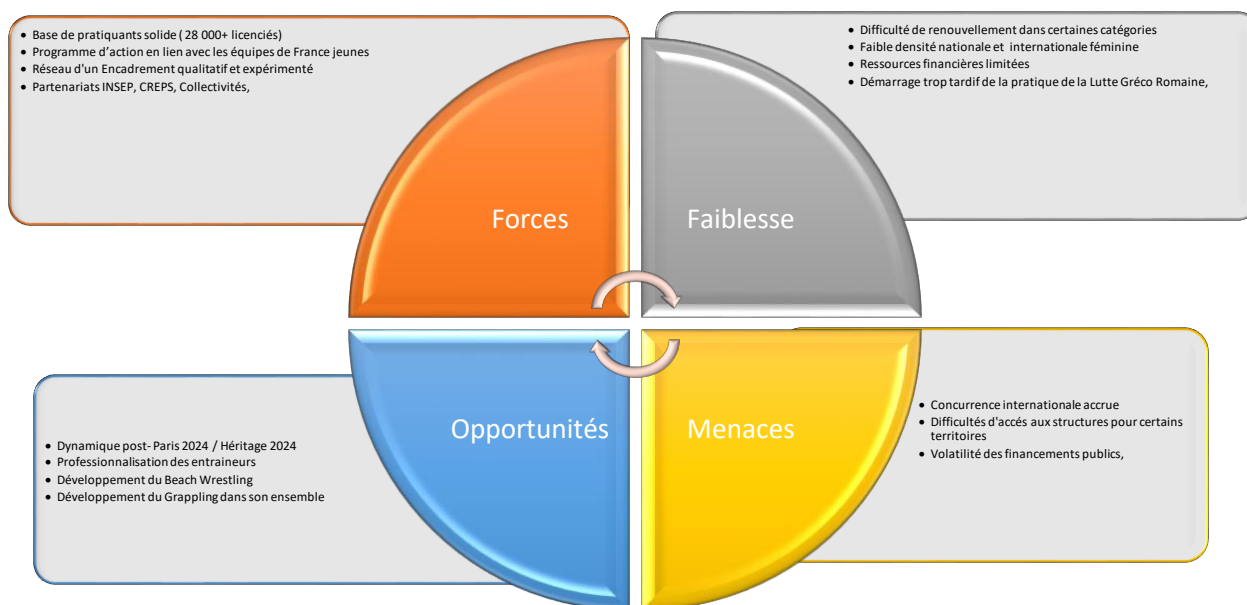
L'ambition 2028 vise à faire de la FFLDA une fédération performante, inclusive et innovante, capable d'amener ses athlètes au plus haut niveau mondial dès les catégories « Jeunes » tout en renforçant les bases d'une pratique de Haute-Performance pour les disciplines olympiques mais également l'ensemble de ses disciplines associées.

La lutte mondiale connaît une intensification des exigences physiques et scientifiques. Les nations dominantes investissent massivement dans la recherche et la préparation intégrée.

En France, la filière progresse mais il est nécessaire de renforcer la transition entre jeunes et seniors, et en parallèle mener des actions afin d'élargir la base de la détection.

Il est essentiel de sensibiliser les jeunes le plus tôt possible à l'exigence de la haute performance. Ils doivent acquérir dès leurs premières années de pratique les attitudes, les repères et les fondamentaux propres à la lutte olympique de haut niveau.

L'objectif est de limiter le temps d'adaptation une fois arrivée à l'INSEP, afin de concentrer davantage le travail sur les détails qui permettent de passer d'une simple participation à un championnat à une médaille et de transformer une finale en médaille d'or. Il est donc nécessaire de cesser de perdre du temps et de placer les jeunes dans des conditions, et avec des règlements, orientées vers leur réussite et leur performance.



Pour positionner la France dans le Top 10 mondial de la lutte olympique et assurer une présence compétitive sur les disciplines associées, les axes stratégiques pour renforcer la présence de la France sur la scène internationale se résument en :

1. Détection et formation des jeunes talents.
2. Optimisation de l'encadrement et de la préparation.
3. Structuration des pôles et clubs de haut niveau.
4. Accompagnement du double projet de chaque athlète (sportif et professionnel : « projet de vie »).
5. Développement des disciplines associées avec une présence à l'international.

La vision stratégique est de devenir une fédération performante, innovante et inclusive, positionnant la France comme nation de référence en lutte et disciplines associées.

Avec comme objectifs principaux annoncés :

- Lutte olympique : 6 qualifiés aux JO 2028, dont 4 tops « 8 » avec une médaille par style
- Sambo : 3 médailles Europe/Monde/an
- Grappling : 4 médailles mondiales/an, leadership européen
- Lutte traditionnelle & beach wrestling : 2 podiums européens/mondiaux/an
- Formation/détection : 100% des pôles labellisés, 15 jeunes intégrés/an
- Cadres techniques : 100% entraîneurs certifiés experts
- Féminisation : +30%

Le PPF 2025–2028 de la FFLDA est **une feuille de route ambitieuse** visant à **renforcer la performance internationale**, à **consolider les filières d'accès au haut niveau**, et à **structurer durablement la gouvernance fédérale autour d'une culture de performance partagée**.

Pour optimiser cette structuration, l'ensemble de ses acteurs (de la filière « jeune » au programme d'excellence) s'engage au quotidien, dans le respect de la Charte « Éthique & Déontologie » de la FFLDA pour faire de cette pratique sportive saine un épanouissement individuel d'excellence.

Il allie excellence sportive, innovation et responsabilité éducative pour faire rayonner la lutte et ses disciplines associées d'ici 2028.

---

## LA FILIERE DE DETECTION RENFORCEE

### Vers une filière d'apprentissage et de pré-détection « Jeunes » U13

Avec la volonté de renforcer la formation des jeunes potentiels, la stratégie d'une filière d'apprentissage à la compétition à finalité nationale pour les 3 styles (Lutte Gréco-romaine, Lutte Libre et Lutte féminine) est actuellement à l'étude afin de construire un socle durable.

L'idée directrice de ce projet serait de s'appuyer sur **un maillage compétitif de proximité**, cette filière « Jeune » U13 serait basée sur la formation et la transmission, elle viserait à appréhender les enjeux compétitifs et à consolider durablement l'accès vers une pratique d'excellence. Elle proposerait ainsi la pratique de la lutte olympique plus tôt et dans les 3 styles.

Ces mesures doivent être travaillées, proposées et validées en CA fédéral dans le courant de l'année 2026.

### Vers une filière compétitive exigeante

En s'appuyant sur Dispositifs Régionaux d'Accession à Haut-Niveau (DRAHN), programme de détection déjà initié lors du PPF 2017/2021 au nombre de 13 avec 11 structures métropolitaines et 2 structures Outre-Mer (la Réunion et la Martinique), les Comités Régionaux pilotent et coordonnent, avec les membres des Équipes Techniques Régionales la mise en œuvre du Parcours d'Accès vers le Haut Niveau et les Dispositifs Locaux et Régionaux de Pilotage et de Performance des 3 styles et disciplines associées de Haut Niveau (Sambo et Beach Wrestling) ainsi que la pratique compétitive du Grappling .

Avec la volonté d'organiser un suivi par un membre de la Direction Technique Nationale, **deux types de structures** seront à renforcer :

- Les **Dispositifs Locaux et Régionaux de Pilotage de la Performance** (DLR2P)
- Un **Pôle Espoir**.

Le niveau de recrutement est à optimiser pour se recentrer sur des jeunes à fort potentiel avec un véritable projet sportif en lien avec la cellule « club ». Par ailleurs, la DTN doit porter une exigence de formation et augmenter la charge d'entraînement pour développer les spécificités disciplinaires à partir de contenus d'entraînement ciblés avec pertinence. Par ailleurs, il est nécessaire de développer des partenariats avec les clubs formateurs et les relations avec les entraîneurs de ces entités.

Sont considérés comme clubs formateurs, les structures qui participent activement au dispositif de l'accession au haut niveau, tout en s'inscrivant dans les processus fédéraux de formation (encadrement, arbitrage, féminisation...).

La mise en place de labels fédéraux permettra de valoriser le club formateur en répondant à des critères portant sur l'encadrement, sur la participation de formations fédérales, un projet associatif et sportif de club identifié, des résultats sportifs nationaux et internationaux, accompagnant des athlètes dans leur parcours de vie vers les structures de haut niveau (pôles Espoirs, pôles France, INSEP) ou les sélections nationales.

Le club formateur s'inscrit dans un ancrage territorial et éducatif fort, en développant des partenariats avec le maillage territorial -le comité régional, les comités départementaux et les établissements scolaires-favorisant ainsi la cohérence du parcours sportif et éducatif des jeunes pratiquants.



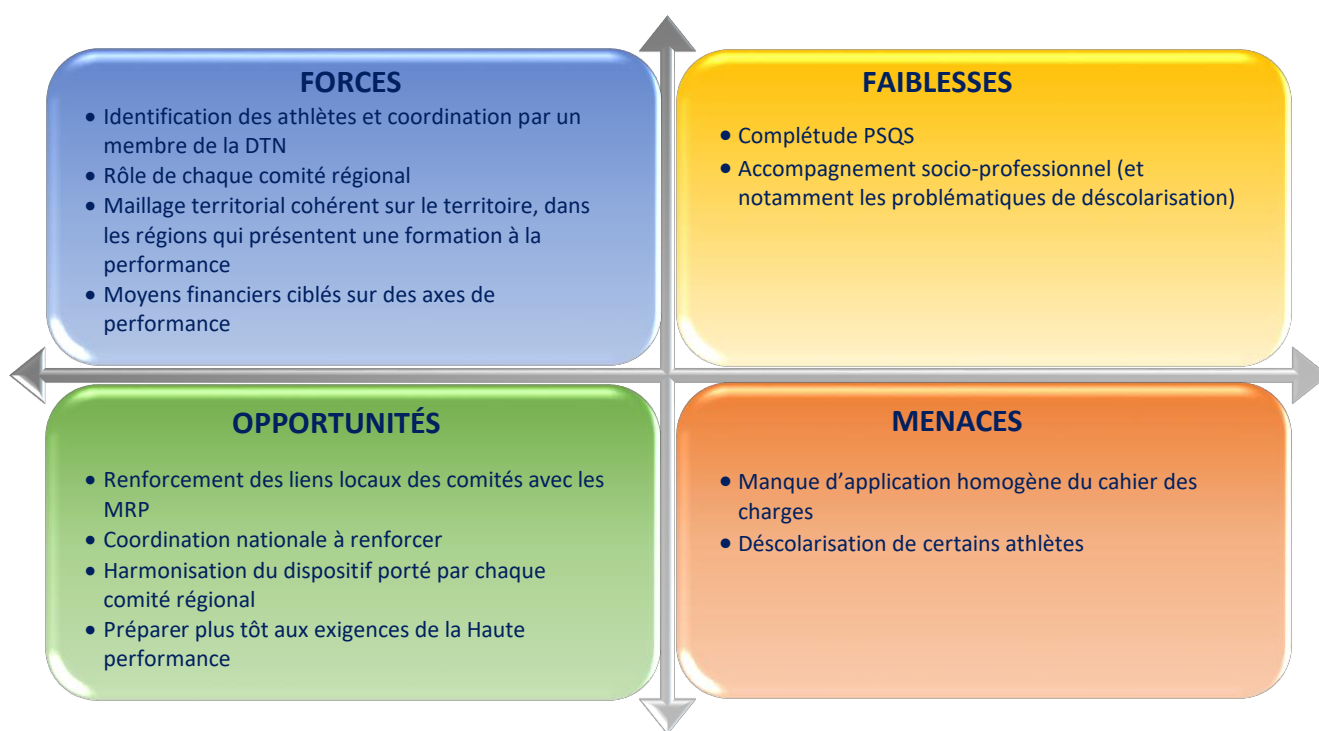
## Les DLR2P

Nouvelles structures créées par le PPF 2022/2025, les DLR2P ont été implantés de manière homogène sur les territoires : **5 structures, dont 1 en outre-mer (à la Réunion)** alimentant, **obligatoirement**, les équipes de France jeunes.

La volonté affichée 2032 reste de **consolider ce maillage** en déclinant, par région, un DLR2P porté et piloté exclusivement par le Comité Régional réunissant l'intégralité des disciplines « Lutte & Disciplines Associées ».

Les modalités de fonctionnement de ces structures régionales, adaptées à leurs spécificités territoriales, ainsi qu'aux politiques des collectivités d'accueil seront ainsi harmoniser par le biais d'un pilotage régionalisé en lien avec la DTN.

Les Maisons Régionales de la Performance (MRP) se sont imposées comme partenaires majeurs de ces structures sur les territoires, avec un soutien autour des thématiques d'entraînement, d'optimisation de la performance, d'accompagnement médical ou encore socio-professionnel.




## Le Parcours d'Accession au Haut Niveau (PAHN), une filière de détection renforcée :

Cette filière d'accèsion permet d'entamer un processus de détection des lutteurs et des lutteuses de la catégorie U15.

En s'appuyant sur les clubs, le Pôle « Espoirs » et les dispositifs locaux régionaux d'excellences identifiés en région, cette filière s'articulait sur 4 regroupements progressifs (PAHN 1 et 2 en région, PAHN 3 au niveau national avec une finalité internationale lors des championnats d'Europe U15).

En préservant les 2 étapes régionales (« PAHN 1 » et « PAHN 2 »), la stratégie s'appuie sur **une détection locale renforcée** pour l'étape du « PAHN 3 » (regroupement national sur sélection) et oblige à vérifier le comportement en collectivité et les capacités des jeunes à vivre (ensemble) en collectivité. Ces étapes se

terminer par une éventuelle **sélection aux championnats d'Europe U15** afin d'amener les jeunes potentiels à acquérir l'expérience internationale nécessaire pour accéder vers le Haut-Niveau U17/U20.

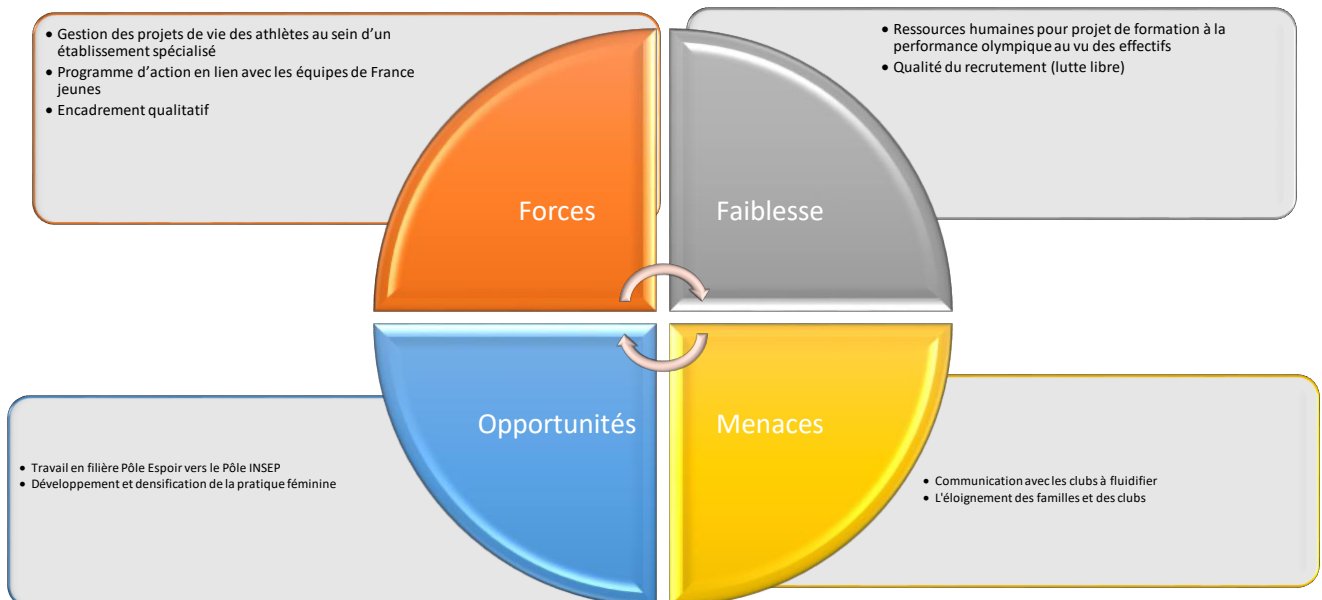


### Le Pôle « Espoirs »

Le Pôle "Espoir", implanté sur un établissement public à Font Romeu, site historique de la haute performance au sein de l'univers lutte, offrira une opportunité d'opposition qualitative et une planification structurée à l'attention de l'ensemble des lutteurs et lutteuses issues de petites structures.

De ce fait, le recrutement de ce Pôle "Espoirs" sera à dimension nationale. Cette structure sera naturellement rattachée au comité régional d'Occitanie.

Les effectifs et composition des groupes d'entraînement sont supervisés par la Direction Technique Nationale, au vu du caractère national de leur recrutement. Attention à ne pas tomber dans le laisser aller et que la structure se repose essentiellement sur la DTN pour remplir le Pôle.



Dans la continuité de la filière « Jeune » du Parcours d'Accession vers le Haut Niveau, la stratégie de « Détection et Formation » des jeunes talents passe par une déclinaison d'un **programme « Génération 2032 »** simplifiant l'Accession Nationale avec les Pôles « Espoir », par :

- L'implantation d'un Pôle « Espoirs » identifié à Font-Romeu et accueillant les 3 styles, (et éventuellement à l'implantation d'un pôle France Relève en Ile De France au cours de l'olympiade),
- L'organisation d'une filière nationale U17/20 par des regroupements nationaux,

S'appuyant sur cette organisation, ce programme s'articule donc :

- Pour la Lutte libre et féminine autour d'un Pôle « Espoir » de Font-Romeu (CNEA-CREPS de Montpellier) à recrutement national,
- Pour la Lutte gréco-romaine d'une volonté stratégique d'une implantation francilienne potentielle afin d'optimiser la densité sportive et favoriser ainsi la proximité avec le Pôle INSEP,
- Mais surtout, pour la Lutte Féminine, la Lutte Libre et la Lutte Gréco-romaine U17/20 autour des stages nationaux organisés selon les enjeux et les impératifs internationaux,

Les effectifs et composition des groupes d'entraînement sont supervisés par la Direction Technique Nationale, au vu du caractère national de leur recrutement privilégiant ainsi des profils à forts potentiels pour optimiser l'accompagnement du « parcours de vie » de l'athlète.

Concernant la stratégie de « Los Angeles 2028 » et de « Brisbane 2032 », la stratégie ambitieuse de déployer une filière de détection vers les ultramarins vers les Antilles / Guyane, la Polynésie et la Nouvelle Calédonie (dans la perspective des « Jeux Pacifiques 2027 »).

Ces territoires restent un vivier stratégique pour la FFLDA en proposant une structuration compétitive adaptée.

Il permet aux jeunes athlètes ultramarins de poursuivre leur progression sportive, et, pour les meilleurs d'entre eux, d'intégrer un pôle France Relève en métropole.

Ces territoires seront également des sites d'entraînements et de préparation olympique privilégiés pour la FFLDA, surtout dans la perspective de la construction d'une base arrière pour Brisbane 2032.

## **PROGRAMME D'EXCELLENCE SENIOR**

---

Pour appliquer le programme d'Excellence Senior (lutte masculines et féminines olympiques), la quasi-totalité de l'Équipe de France Senior s'entraînera, en toute sécurité, au quotidien au Pôle olympique de l'INSEP (Paris).

Les 3 athlètes qui ont pris part aux Jeux Olympiques de Paris 2024 sont membres du Pôle INSEP. Implanté historiquement sur l'établissement, le Pôle France INSEP bénéficie de l'ensemble des services d'accompagnement des projets de vie des athlètes (formation, entraînement, environnement de la performance, service médical).

Le Pôle INSEP est identifié par la fédération internationale, depuis 2022, comme centre d'entraînement labélisé (convention INSEP/FFLDA/UWW) permettant ainsi de contribuer au rayonnement de la France à l'International en accueillant des stages internationaux organisés par saison sportive constituant un atout dans la mise en opposition de nos athlètes français face à la densité internationale. Le calendrier de ces stages reste encore à la discrétion de l'UWW.

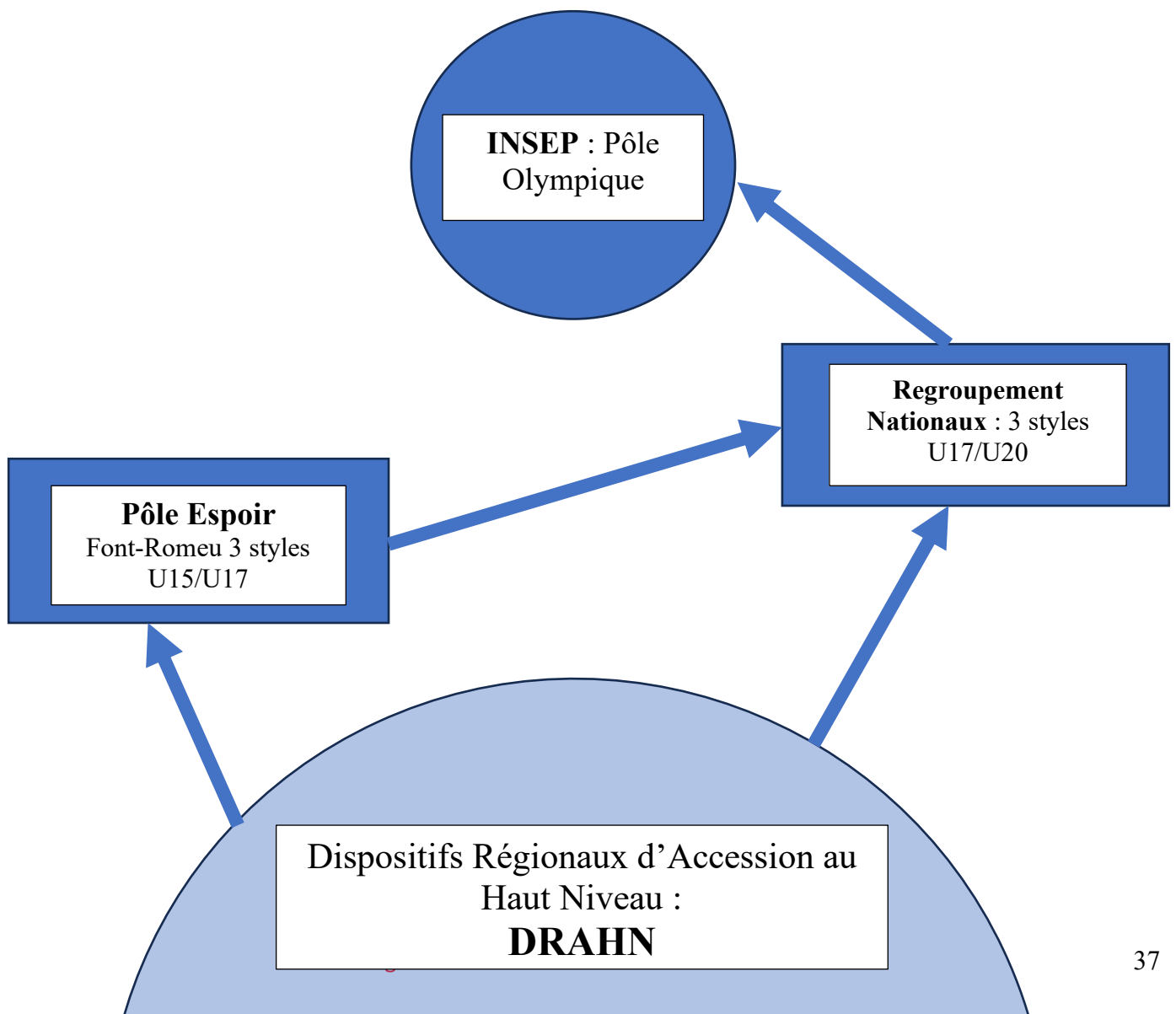
L'effectif a évolué au cours de l'olympiade, avec entre 35 et 45 athlètes identifiés sur la structure dans les 3 styles olympiques. L'objectif avoué est de fonctionner avec des groupes plus performants et denses afin de mieux personnaliser la préparation des catégories olympiques.



Concernant la stratégie de « Los Angeles 2028 » et de « Brisbane 2032 », elle reste de déployer une filière de détection vers les ultramarins tels que le pôle Antilles Guyane, la Polynésie et la Nouvelle Calédonie (dans la perspective des « Jeux Pacifiques 2027 »), surtout dans les catégories lourdes où la FFLDA a peu de ressources vives sur le territoire hexagonal.

---

**UN SCHEMA COHERENT ET PARTAGE**



---

## UNE FORMATION ADAPTEE DES ENTRAÎNEURS

Pour optimiser le **niveau de compétences des entraîneurs nationaux de luttes olympiques**, il sera proposé une approche **multidimensionnelle**, combinant des formations, de l'expérience pratique, un suivi et une évaluation individualisée.

En s'appuyant sur les ressources de l'INSEP et de l'ANS, la DTN renforcera l'individualisation des parcours suivant des bilans personnels de compétences formalisés par des échanges avec le directeur de la Haute Performance et les entraîneurs en les encourageant à participer à des échanges internationaux (ex. : UWW – Fédération Internationale de Lutte), des formations multidisciplinaires proposées par l'INSEP, l'ANS et/ou l'École Française de Formation « Lutte & Disciplines Associées » (EFFLDA) pour standardiser les compétences techniques et tactiques, à organiser des stages sur des thématiques précises et innovantes (techniques de lutte, préparation physique, préparation mentale adaptée, analyse vidéo, nutrition, psychologie sportive...), à participer à l'animation de la plateforme fédérale en ligne avec vidéos, quizz, études de cas et suivi des progrès.

---

## LA PROTECTION DE L'ATHLETE

Pour optimiser l'accompagnement de l'athlète dans son « parcours de vie » vers une pratique d'excellence, l'ensemble des acteurs (de la filière « jeune » au programme d'excellence) s'engage, au quotidien, dans le Suivi Médical Réglementaire, le respect de la Charte « Éthique & Déontologie » de la FFLDA, de la prévention de l'intégrité physique, morale et psychologique des athlètes (lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport, lutte contre le dopage...), le respect de la laïcité.

En s'appuyant sur l'initiative de l'INSEP, la DTN a souhaité mettre en place, en lien avec l'EFFLDA, une étape préalable pour tous les acteurs et responsables des commissions nationales en élaborant un questionnaire en ligne obligatoire et des formations spécifiques préalables à suivre ; des interventions régulières seront programmées auprès des différents publics.

---

## LES CRITERES DE MISE SUR LISTES

Les critères de mise en liste ont pour vocation à la fois **de reconnaître les performances réalisées** et **d'identifier les performances pertinentes** dans le parcours de performance.

Le Projet de performance fédéral mentionne l'ensemble des épreuves concernées par les critères de mise en liste. Les performances réalisées dans des épreuves non mentionnées dans le PPF ne pourront pas être reconnues.

▪ **Les listes ministérielles de haut niveau**

La qualité de sportif de haut niveau s'obtient par l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le ministre chargé des sports proposition de la fédération délégataire compétente, après avis du directeur technique national. L'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau est effectuée dans l'une des catégories suivantes : « Elite », « Senior », « Relève », « Reconversion » et « Juges et Arbitres ».



**Liste Elite** : Peut être inscrit dans la catégorie " Elite " le sportif qui réalise une performance ou obtient un classement significatif lors des épreuves de référence internationale. Cette performance, ce classement et ces épreuves sont fixés dans le projet de performance fédéral de la fédération délégataire compétente. L'inscription dans cette catégorie est valable deux ans. Elle peut être renouvelée dans les mêmes conditions.



**Liste senior** : Peut être inscrit dans la catégorie "Senior" le sportif qui réalise une performance ou obtient un classement significatif lors des mêmes épreuves de référence internationales définies pour la catégorie "Elite" mais qui ne remplit pas les conditions requises pour figurer sur celle-ci. Cette performance, ce classement et ces épreuves sont fixés dans le projet de performance fédéral de la fédération délégataire compétente. L'inscription dans cette catégorie est valable un an. Elle peut être renouvelée dans les mêmes conditions.



**Liste relève** : Peut être inscrit dans la catégorie "Relève" le sportif qui est sélectionné en équipe de France pour une compétition internationale inscrite dans le projet de performance fédéral de la fédération délégataire compétente. L'inscription dans cette catégorie est valable un an. Elle peut être renouvelée dans les mêmes conditions. Les critères pour entrer en liste "Relève" sont définis par le Directeur technique national et validés au travers du projet de performance fédéral (PPF). Ces critères sont construits en référence à une catégorie d'âge et à minima à la participation aux compétitions internationales de référence, identifiées pour cette catégorie.



**Liste reconversion** : Peut être inscrit dans la catégorie Reconversion le sportif qui a été inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie Elite ou qui a été inscrit sur cette liste dans les catégories autres que la catégorie Reconversion pendant quatre ans, dont trois ans au moins dans la catégorie Senior, qui cesse de remplir les conditions d'inscription dans les catégories Elite, Senior ou Relève et qui présente un projet d'insertion professionnelle. L'inscription dans la catégorie Reconversion est valable un an. Elle peut être renouvelée pour la même durée dans la limite de cinq ans.

Dans le cadre de l'accompagnement des sportifs de haut niveau à l'issue de leur carrière sportive, les référents mettent en place un outil de suivi annuel précisant :

- Le secteur d'activité de l'athlète sorti(e) de liste,
- La situation professionnelle
- L'emploi
- Le type de contrat de travail.

Le référent est amené à identifier les athlètes éligibles au dispositif de retraite et ouvre les droits quand la situation répond aux conditions.

Par ailleurs, afin d'anticiper les fins de carrière, des entretiens sont réalisés pour mieux cerner ce que doit être la gestion de l'après carrière.

L'accès à la liste ministérielle SHN Reconversion est réservé aux athlètes qui justifient d'une inscription en liste Elite ou au moins 4 ans en liste SHN dont au moins 3 en liste Sénior, qui cessent de remplir les conditions Elite ou Relève et qui présentent un projet de reconversion ou d'insertion professionnelle (Art. 2221-7 du Code du Sport).



**Liste « Juges et arbitres de Haut Niveau »** : En France, l'inscription sur la liste ministérielle des arbitres et juges sportifs de haut niveau (AJSHN) est régie par le Code du sport, notamment l'article R221-10, et concerne toutes les disciplines sportives reconnues de haut niveau, y compris les luttes et disciplines associées.

Pour être inscrit sur cette liste, un arbitre ou un juge doit remplir plusieurs conditions :

- L'inscription est effectuée sur proposition de la fédération compétente, après avis du directeur technique national (DTN).
- La discipline dans laquelle l'arbitre ou le juge officie doit être reconnue de haut niveau par le ministre chargé des sports.
- Les compétences attestées de l'arbitre ou le juge doivent être démontrées par des compétences techniques et des performances significatives dans sa discipline (niveau de diplômes, participation aux épreuves internationales majeures...).
- L'inscription est valable pour une année, renouvelable dans les mêmes conditions.

### Les autres listes ministérielles



**Liste collectifs nationaux** : Les critères pour entrer en liste "collectifs nationaux" sont définis par le Directeur Technique National et validés au travers du projet de performance fédéral (PPF).



**Liste espoir** : Les critères pour entrer en liste Espoir sont définis par le Directeur Technique National et validés au travers du projet de performance fédéral (PPF). Sont aussi reconnus des critères de sélection objectifs et mesurables lors de tests (par exemple physiques, psychologiques, morphologiques, techniques, etc....) ayant une forte corrélation avérée sur des résultats sportifs à venir.

### La Procédure

Une campagne de mise en liste des sportifs de haut niveau, des sportifs des collectifs nationaux et espoirs des sports d'été s'ouvre chaque année et se fait en année civile (au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année), à savoir :

- **1er septembre** : ouverture de la campagne sur PSQS ([www.portail-sportif.fr](http://www.portail-sportif.fr)) ;
- **Jusqu'au 1er novembre** : les DTN renseignent sur le PSQS la liste des sportifs susceptibles d'être inscrits au 1er janvier
- **Jusqu'au 15 novembre** : dès réception du mail nominatif les sportifs réalisent leur pré- inscription sur le PSQS en complétant leur profil.
- **Jusqu'au 1er décembre** : les DTN valident et/ou vérifient sur PSQS les performances des sportifs et proposent à l'Agence nationale du sport leurs listes définitives ;
- **Jusqu'au 20 décembre** : La convention adressée à tous les sportifs proposés pour intégrer les listes des SHN peut être signée de manière électronique. Il appartient au SHN de réaliser cette opération avant la date limite.
- **1er janvier** : Edition et Publication par arrêtés au JORF des listes ministérielles par le Ministère chargé des sports après, réception et validation des propositions finales consolidées et avis de l'ANS.

### **Les Critères fédéraux de mise en listes ministérielles**

La FFLDA applique les critères du cadre commun tout en ajoutant des critères spécifiques aux disciplines sont identifiées :

- Intégration du classement mondial (Ranking) pour les seniors pour prendre en compte tous les résultats internationaux des compétitions comme les épreuves internationales (avec 6 étapes par an, 1 championnat du Monde, 1 championnat d'Europe et 4 Rankings Séries),
- Intégration des podiums en les tournois mondiaux et évènements internationaux en seniors pour prendre en compte les objectifs de résultats liés à la stratégie de performance de la discipline,
- Intégration des compétitions de référence pour les moins de 17 ans au même titre que les moins de 20 ans et les moins de 23 ans pour mieux prendre en compte le couloir de performance,
- Intégration des structures d'excellence du PPF pour permettre l'intégration des sportifs des territoires ultra marins,
- Intégration de compétitions internationales et la stratégie de détection chez les plus jeunes notamment dans les catégories de poids non olympiques.

Sur proposition du Directeur Technique National, un(e) sportif(ve) à fort potentiel, ne répondant pas aux exigences des critères, peut être intégré(e) en liste SHN, soumis à validation de la direction des sports, après l'avis favorable de l'Agence Nationale du Sport.

---

## **LES DISCIPLINES ASSOCIEES**

La stratégie nationale des disciplines associées de la lutte en France, s'inscrit dans une dynamique ambitieuse globale. Cette approche vise à renforcer la compétitivité des athlètes français, à diversifier les pratiques et à moderniser la gouvernance fédérale au sein des commissions nationales.

Ces disciplines associées sont :

- Le Sambo (sportif et combat) avec la reconduction de l'agrément de la fédération internationale (FIAS),
- Le Grappling (Fight, Gi, No GI, MMA Amateur) avec notamment la structuration du MMA Amateur porté par l'UWW et avec pour objectif durant cette olympiade d'obtenir le statut de discipline de haut niveau.
- Le « Beach Wrestling » avec une optimisation des performances déjà acquises en implantant l'équipe de France parmi les meilleures nations mondiales.

La stratégie nationale des disciplines associées de la lutte en France repose sur un socle commun aux luttes olympiques avec une préparation ciblée, une diversification des pratiques et une gouvernance modernisée, avec l'ambition de faire rayonner ces disciplines sur la scène internationale.

Pour ce faire, un schéma directeur de la performance doit permettre de consolider cette structuration de Haut-Niveau des disciplines associées en proposant des critères de sélection spécifiques et simples, un encadrement identifié et une stratégie de formation cohérente en lien avec le PPF 2028.

---

## **LE FINANCEMENT DU PROJET DE PERFORMANCE FEDERALE 2028**

Le financement du Projet de Performance Fédéral (PPF) de la FFLDA pour l'olympiade 2025–2028, repose sur une combinaison de ressources :

- Publiques (Agence Nationale sur Sport, État.) telles que les aides personnalisées, le contrat de Haute Performance sur les équipes de France olympiques et le contrat durable pour aider la filière d'accessions, et privées (sous la forme de mécénats ou de partenariats individualisés),
- Avec une forte implication de l'État français (encadrement, équipements, Contrats d'insertion professionnelle, emplois réservés...),
- Des collectivités territoriales (sur des équipements sportifs, des accompagnements individualisés,)
- Des fonds propres de la fédération elle-même.

## AIDE PERSONNALISÉE

---

L'enveloppe de l'aide personnalisée a connu une diminution constante de 2022 à 2024, passant de 193 k€ à 171 k€.

Cette diminution s'explique, en partie, par le travail effectué sur la consolidation des situations professionnelles de l'élite qui, de fait, réduit le besoin social traditionnellement apporté par l'aide personnalisée.

L'effectif d'athlètes bénéficiaires a évolué, en lien avec les nouvelles modalités d'attribution de l'aide personnalisée, la nécessaire phase de transition qui a été organisée ainsi que l'effectif des SHN listés.

Ainsi, en 2022, 46 athlètes ont été soutenus par l'Aide Personnalisée.

En 2023, année de transition des modalités d'attribution, ce sont 63 athlètes (dont des profils jeunes) qui en ont bénéficié.

Enfin, en 2024, au moment de l'application totale des modalités d'attribution, 30 SHN ont bénéficié de l'aide personnalisée avec une focalisation sur les situations sociales des Seniors ou l'identification de situations sociales particulièrement détériorées.

Les modalités des versements des aides personnalisées aux sportifs inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau (Elite, senior, relève, reconversion) peuvent, bénéficier d'aides personnalisées. Ils doivent être exempts de dette arriérée à l'égard de la FFLDA et doivent respecter les programmes des équipes de France.

Le cadre des aides personnalisées a été redéfini par l'Agence Nationale du Sport. Il a été décidé de les recentrer sur un volet socio-professionnel pour mieux accompagner les SHN en fonction de la réalité de leur situation socio-professionnelle. La procédure de traitement a aussi évolué et se fait sur le PSQS.

Les aides personnalisées (AP) sont plafonnées selon les conditions suivantes définies par l'ANS.

Les aides personnalisées sont instituées par l'Agence Nationale du Sport pour veiller à ce que les athlètes du Cercle HP bénéficient d'un cumul de ressources mensuelles basées sur le seuil de 40 K€ brut annuel tous revenus confondus. Elles sont de plusieurs ordres en fonction du profil de l'athlète :



**Aides Sociales** : réservées aux sportifs dont le revenu annuel brut est < à 40 K€ et attribuées à des sportifs dont les ressources justifient temporairement l'application d'une telle mesure.



**Frais de formation et de reconversion** : il s'agit d'une allocation forfaitaire allouée périodiquement permettant d'aider les sportifs de haut niveau à financer les coûts inhérents

occasionnés par leur pratique de haut niveau dans leur discipline ou la mise en œuvre de leur double projet (formation).



**Manque à Gagner Employeur** : concerne la prise en charge d'une partie du salaire principal versé directement à l'employeur en contrepartie des aménagements d'emploi octroyés aux sportifs de haut niveau.



**Manque à Gagner Sportif** : pour compensation des jours de congés sans solde posés pour participer à des stages ou des compétitions.

La fédération est en mesure d'attribuer des aides personnalisées résultant de la subvention accordée chaque année à la fédération par l'Agence Nationale des Sports (ANS). Le Directeur Technique National en détermine les règles d'attribution en cohérence avec les instructions de l'ANS.

Les priorités de versement sont les suivantes :



Soutien aux athlètes du cercle Haute Performance conformément au seuil de 40 K€ brut annuel tous revenus confondus,



Abondement sur le manque à gagner employeur en fonction des athlètes identifiés « Los Angeles 2028 » avec possibilité d'engager une part supérieure en fonction du statut de l'athlète



En fonction de l'enveloppe financière restante, les priorités seront données aux athlètes seniors identifiés 2028 :

- Sans situation professionnelle,
- Ayant une situation sociale reconnue par un travailleur social ne permettant pas d'assurer les besoins fondamentaux (se loger, se nourrir, se déplacer, se soigner).

## LE SUIVI SOCIO-PROFESSIONNEL DE L'ATHLETE

---

L'organisation du suivi socio-professionnel au sein de la DTN s'attache à organiser les conditions de la réussite du « **parcours de vie** » de l'athlète par son accomplissement sportif au plus haut niveau d'une part et sa réussite de formation scolaire, universitaire et professionnelle d'autre part, afin d'assurer à chaque sportif.ve les meilleures chances d'un projet de vie accompli.

La réussite dans ces deux domaines, dans le respect et l'intégrité du sportif, constitue un élément essentiel d'équilibre.

**Concernant la formation et les aides à la scolarité**, des aménagements appropriés de scolarité et d'étude sont mis en œuvre au bénéfice des sportifs de haut niveau et des sportifs inscrits dans une structure d'un projet de performance fédéral. Ils peuvent ainsi, poursuivre leur parcours sportif en bénéficiant des meilleures conditions de suivi de leurs études qu'ils soient collégiens, lycéens dans l'enseignement général, technologique, professionnel ou encore étudiant.

La fédération s'engage, dans la mesure de ses moyens, à accompagner l'athlète pour mettre en place l'organisation la plus compatible possible avec les exigences d'un entraînement de haut niveau et la recherche de performance.

Pour cela, elle peut faire appel aux différents interlocuteurs identifiés au sein du réseau national du sport de haut niveau. Elle s'appuie également sur les différents dispositifs ministériels réservés aux sportifs de haut niveau.

L'ensemble des acteurs de ce réseau utilise le **Portail de suivi quotidien du sportif (PSQS)**.

C'est pourquoi, il est rappelé que l'athlète se doit actualiser les données figurant sur sa fiche individuelle du PSQS.

Concernant le **suivi socio professionnel**, la DTN pilote directement ce dispositif au travers d'un binôme constitué du DTN et du responsable du pôle Olympique de l'INSEP. Les objectifs de l'accompagnement sur le suivi socio professionnel sont de **s'assurer de l'existence du parcours de vie (double projet)** pour tous les Sportifs et Sportives de Haut Niveau (SHN) de la FFFLDA, **rechercher, à la demande des athlètes, un accompagnement personnalisé, et accompagner les projets de reconversion.**

**Les missions des référents** en charge du suivi socio-professionnel sont de :

- Informer les SHN des possibilités d'insertions professionnelles,
- Veiller à la réussite du double projet sportif et extra sportif,
- Accompagner à la structuration du parcours individuel du SHN,
- Construire un projet de formation et finaliser un parcours professionnel,
- Orienter vers des personnes ressources,
- Mobiliser l'ensemble des acteurs intervenants dans la réussite du projet de vie du SHN (Etat et services déconcentrés, CNOSEF, collectivités territoriales, Parents, mouvement sportif fédéral, organismes de formation, entreprises, INSEP...),
- Rechercher des dispositifs correspondants à la situation du sportif (CIP ou contrat de travail, contrat d'image, pacte de performance, bourse olympique),
- Garantir l'utilisation du PSQS dans toute la filière et les structures du PPF.

Les référents mettent en œuvre la **recherche de solutions adaptées à chaque sportif.ve**. Ils mobilisent l'ensemble des ressources disponibles et les moyens à leur disposition pour accompagner l'athlète dans son projet de vie et s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle.



**Les sportifs de haut niveau titulaires d'un contrat de travail** peuvent bénéficier de Convention d'Aménagement d'Emploi (CAE) dans le secteur public et de Conventions d'Insertion Professionnelle (CIP) dans le secteur privé, avec un emploi du temps aménagé. Ces conventions sont mises en œuvre par l'Agence Nationale du Sport sur proposition du DTN.

Les sportifs bénéficiant d'une C.I.P ou d'une C.A.E s'engagent, en fonction de leur disponibilité professionnelle, à suivre l'intégralité de la préparation sportive de leur style et à établir avec l'entraîneur national le planning de travail.



**Au niveau national, l'Agence Nationale du Sport** a repris les accords-cadres initiés par le Ministère chargé des sports avec plusieurs ministères (Défense, intérieur – police national, budget-douanes, Éducation nationale et justice - administration pénitentiaire ...) pour permettre au SHN de bénéficier d'aménagement d'emploi.

- La prise en charge des CIP est plafonnée à 16.000 euros pour les athlètes hors du cercle HP (dont 8.000 euros par l'ANS),
- La prise en charge des CIP pour les athlètes du cercle HP est étudiée au cas par cas entre l'ANS et la fédération.



**Engagements :** Le SHN s'engage à détailler sa situation personnelle et le cas échéant professionnel. Tout changement en cours d'année devra être notifié par courrier à la fédération dans un délai d'un mois.

Ainsi des conventions d'insertion professionnelle sont recherchées pour les athlètes de très haut niveau (Elite et Fort potentiel olympique en priorité), afin qu'ils puissent mener leur carrière sportive dans les meilleures conditions et que leur reconversion après leur carrière sportive soit assurée.

En contrepartie, l'athlète s'engage à :

- Formaliser un projet de formation ou d'emploi compatible avec son projet sportif,
- Faire valider son calendrier annuel avec ses temps de formation ou d'emploi par son encadrement sportif et la DTN de la fédération,
- Informer les référents en charge du suivi socio-professionnel et son entraîneur, de toute évolution du projet ou de difficultés rencontrées,
- Tenir informé ses entraîneurs nationaux des échanges relatifs à son projet de formation et d'emploi,
- Respecter ses droits et devoirs stipulés dans la charte des SHN de la FFLDA,
- Respecter constamment l'institution fédérale.



MINISTÈRE  
DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PARTIE**

## GÉNÉRALITÉS

---

L'instruction du 4 mars 2025 relative à la campagne de validation des projets de performance fédéraux pour la période 2025/2029 fixe un cadre clarifié d'évaluation et de projection des stratégies fédérales.

L'arrêté du 12 décembre 2024 relatif à la reconnaissance de haut-niveau des disciplines sportives fixe les disciplines reconnues de haut-niveau pour la FFLDA :

La lutte dans ses 3 styles olympiques (RHN11)

Le sambo sportif et combat (RHN22)

La lutte de plage – Beach Wrestling (RHN22)

Ainsi, l'identification des sportifs de haut-niveau, principaux acteurs de la haute-performance, s'inscrit dans un

---

<sup>1</sup> Reconnaissance de haut-niveau – 1<sup>er</sup> niveau : disciplines olympiques

<sup>2</sup> Reconnaissance de haut-niveau – 2<sup>ème</sup> niveau (critères ministériels)

cadre général ministériel tout en prenant en compte la spécificité de notre discipline.














Sur le plan des structures, compte-tenu du calendrier administratif resserré, les déclinaisons du programme Excellence (Cercle Haute-Performance et Excellence) et du programme Accession (nationale et territoriale) sont reconduites pour une année supplémentaire (saison sportive 2025/2026).

La réorganisation des filières sportives, sur le plans stratégique et opérationnel, est fixée à l’horizon 2026, consécutivement à travail stratégique spécifique.

## POLITIQUES PUBLIQUES TRANSVERSALES

L’instruction du 04 mars 2025, dans le cadre des politiques publiques portées par le ministère en charge des sports, pose un certain nombre de thématiques qui doivent articuler la déclinaison opérationnelle de la stratégie fédérale en matière de performance.

Ainsi, le déploiement des Programmes d’Excellence et d’Accession ainsi que la mise en œuvre des structures identifiées par le PPF, repose sur un cadre légal et réglementaire déclinés spécifiquement par et dans l’action fédérale, à savoir :

-  Les critères de mise en liste des sportifs, arbitres et juges de haut-niveau,
-  La convention passée entre le sportif de haut-niveau et sa fédération,
-  Le lien renforcé avec l’encadrement pédagogique et technique (entraîneurs) et les familles dans l’accompagnement de l’athlète notamment mineur (échanges réguliers),
-  La formation citoyenne et sportive des SHN,
-  L’accompagnement socio-professionnel des SHN,
-  Le sport de Haut Niveau et la maternité,
-  Les modalités de la mise en œuvre de la surveillance médicale réglementaire,
-  Les moyens de garantir l’honorabilité et la compétence des intervenants, et les conditions de leur formation continue,
-  Les informations concernant les dispositifs de signalement et de prévention des violences dans le sport,
-  La stratégie d’exploitation des datas au service de la performance,
-  La stratégie d’accession à la performance des sportifs ultra-marins,
-  La formalisation des programmes d’Excellence et d’Accession,
-  Les cahiers des charges et cartographie des structures identifiées dans le PPF, ainsi que les éléments de leur évaluation.



  
MINISTÈRE  
DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT

# Critères de mise en liste des Sportifs de Haut-Niveau, Juges et Arbitres



Période 2025/2029

 ROJET de  
 ERFORMANCE  
 ÉDÉRAL

*Fédération Française de Lutte et disciplines associées*

## SPORTIFS – LUTTE OLYMPIQUE

CRITÈRES DE MISE EN LISTE DE HAUT-NIVEAU				
Critères de performance		ELITE	SENIOR	RELEVE
JEUx OLYMPIQUES		1-8	9-16	
CHAMPIONNATS DU MONDE SENIORS	Oly	1-8	9-16	17-32*
	Non Oly	1-3	5-12	13-20*
CHAMPIONNATS D'EUROPE SENIORS	Oly	1-3	5-12	13-16*
	Non Oly	1 à 2	3 à 8	9 à 12*
JEUx EUROPEENS SENIORS		1-3	5-12	13-16*
RANKING MONDIALE ANNUELLE (au 1 <sup>er</sup> novembre)	Oly	1 à 8	9 à 20	21-30*
	Non Oly	1 à 4	5 à 12	13 à 20*
TOURNOIS DE QUALIFICATION OLYMPIQUES			1 à 3	5 à 10*
JEUx MEDITERRANNEENS			1 à 3	5 à 8*
JEUx OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE				1 à 16
CHAMPIONNATS DU MONDE U17, U20, U23				1 à 32
CHAMPIONNATS D'EUROPE U15, U17, U20, U23				1 à 20
GYMNASIADES				1 à 5
UNIVERSIADES, CHAMPIONNATS DU MONDE UNIVERSITAIRE				1 à 5
JEUx MONDIAUX, CHAMPIONNATS DU MONDE MILITAIRE				1 à 5
TOURNOI INTERNATIONAL UWW CIBLÉS** SENIORS	Oly		1 à 3	5 à 7*
	Non Oly		1 à 2	3 à 5*
TOURNOI INTERNATIONAL UWW CIBLÉS** JEUNES				1 à 3
CRITÈRES DE MISE EN LISTE – SPORTIFS PPF				
Critères d'identification		COLLECTIF NATIONAL	LISTE ESPOIR	
SELECTION ÉQUIPE DE FRANCE (compétitions et stages)		X		
PARTENAIRES D'ENTRAÎNEMENT PÔLES DU PPF		X		
CHAMPION DE FRANCE U20, SENIOR***		X		
CHAMPION DE FRANCE U15, U17***			X	
RANKING NATIONALE U15, U17, U20			1-8	
CLASSEMENT DETECTION			X	
LISTE DE HAUT-NIVEAU RECONVERSION				
<b>Éligibilité :</b>				
Avoir été inscrit sur la liste Elite <u>ou</u> avoir été inscrit sur les autres listes pendant au moins 4 ans, dont 3 années au moins dans la catégorie Senior et <b>présenter un projet d'insertion professionnelle</b>				
L'inscription dans la catégorie Reconversion est valable un an (renouvelable dans la limite de cinq années).				
* sportif de moins de 26 ans				
** cf liste publiée chaque année (Ranking séries, tournois de référence) après validation de l'ANS				
***podium pour les sportifs ultra-marins				
<b>NB: tous les critères de performance exposés ci-dessus doivent être obtenus avec <u>au moins une victoire dans la compétition.</u></b>				

Sport de Haut Niveau et maternité (décret n°2024-939 du 16 octobre 2024) :

La durée d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau dans l'une des catégories prévues aux articles R. 221-4, R. 221-5 et R. 221-6 peut être prorogée pour une durée de deux ans, après avis motivé du directeur technique national placé auprès de la fédération compétente, lorsque la personne intéressée a dû interrompre sa carrière sportive pour des raisons médicales dûment justifiées par le médecin fédéral ou pour des raisons liées à la maternité.

## SPORTIFS – BEACH WRESTLING

### CRITÈRES DE MISE EN LISTE DE HAUT-NIVEAU

Critères de performance	ELITE	SENIOR	RELEVE
RANKING ANNUELLE BEACH WRESTLING WORLD SERIES	1	2-8**	9-12*
BEACH WRESTLING WORLD SERIES		1	2-6*
JEUX MEDITERRANÉENS DE PLAGE		1	2-4*
JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE			1-12
CHAMPIONNATS DU MONDE U17, U20			1-8
CHAMPIONNATS D'EUROPE U17, U20, U15			1-3
UNIVERSIADES, CHAMPIONNATS DU MONDE UNIVERSITAIRE, GYMNASIADES			1-3

### CRITÈRES DE MISE EN LISTE – SPORTIFS PPF

Critères d'identification	COLLECTIF NATIONAL	LISTE ESPOIR
SELECTION ÉQUIPE DE FRANCE (compétitions)	X	
CHAMPION DE FRANCE U17, U20, SENIOR***	X	
CHAMPION DE FRANCE U15***		X
DÉTECTION		X

### LISTE DE HAUT-NIVEAU RECONVERSION

**Éligibilité :**

Avoir été inscrit sur la liste Elite **OU** avoir été inscrit sur les autres listes pendant au moins 3 ans, dont 2 années au moins dans la catégorie Senior **OU** avoir représenté la France à l'occasion des Jeux Olympiques **ET présenter un projet d'insertion professionnelle**

L'inscription dans la catégorie Reconversion est valable un an (renouvelable dans la limite de cinq années).

\* sportif de moins de 26 ans

\*\* sous réserve d'une ranking comportant au moins 16 athlètes

\*\*\* podium pour les sportifs ultra-marins.

**NB : tous les critères de performance exposés ci-dessus doivent être obtenus avec au moins une victoire dans la compétition.**

Sur proposition de la DTN, un(e) sportif(ve) à fort potentiel, ne répondant pas aux exigences des critères exposés ci-dessus, peut être proposée en liste SHN, soumis à validation de l'ANS et de la direction des sports.

L'inscription sur une liste de haut-niveau peut être prorogée, pour une durée de 2 ans, pour des raisons liées à la maternité.

Sport de Haut Niveau et maternité (décret n°2024-939 du 16 octobre 2024) :

La durée d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau dans l'une des catégories prévues aux articles R. 221-4, R. 221-5 et R. 221-6 peut être prorogée pour une durée de deux ans, après avis motivé du directeur technique national placé auprès de la fédération compétente, lorsque la personne intéressée a dû interrompre sa carrière sportive pour des raisons médicales dûment justifiées par le médecin fédéral ou pour des raisons liées à la maternité.

## SPORTIFS – SAMBO

### CRITÈRES DE MISE EN LISTE DE HAUT-NIVEAU

Critères de performance	ELITE	SENIOR	RELEVE
CHAMPIONNATS DU MONDE SENIORS/WORLD GAMES	1	2-8	9-12*
CHAMPIONNATS D'EUROPE SENIORS		1-2	3-6*
JEUX EUROPÉENS SENIORS		1-2	3-6*
RANKING MONDIALE ANNUELLE**		1-3	4-10*
CHAMPIONNATS DU MONDE CADET, JUNIOR, ESPOIR			1-5
CHAMPIONNATS D'EUROPE CADET, JUNIOR, ESPOIR			1-3
UNIVERSIADES, CHAMPIONNATS DU MONDE UNIVERSITAIRE			1-3*

### CRITÈRES DE MISE EN LISTE – SPORTIFS PPF

Critères d'identification	COLLECTIF NATIONAL	LISTE ESPOIR
SELECTION ÉQUIPE DE FRANCE (compétitions)	X	
CHAMPION DE FRANCE JUNIOR, ESPOIR, SENIOR***	X	
CHAMPION DE FRANCE CADET***		X

### LISTE DE HAUT-NIVEAU RECONVERSION

#### Éligibilité :

Avoir été inscrit sur la liste Elite **OU** avoir été inscrit sur les autres listes pendant au moins 3 ans, dont 2 années au moins dans la catégorie Senior **OU** avoir représenté la France à l'occasion des Jeux Olympiques **ET** présenter un projet d'insertion professionnelle

L'inscription dans la catégorie Reconversion est valable un an (renouvelable dans la limite de cinq années).

\* sportif de moins de 26 ans

\*\* sous réserve d'une ranking comportant au moins 16 athlètes

\*\*\* podium pour les sportifs ultra-marins.

**NB : tous les critères de performance exposés ci-dessus doivent être obtenus avec au moins une victoire dans la compétition.**

Sur proposition de la DTN, un(e) sportif(ve) à fort potentiel, ne répondant pas aux exigences des critères exposés ci-dessus, peut être proposée en liste SHN, soumis à validation de l'ANS et de la direction des sports.

L'inscription sur une liste de haut-niveau peut être prorogée, pour une durée de 2 ans, pour des raisons liées à la maternité.

#### Sport de Haut Niveau et maternité (décret n°2024-939 du 16 octobre 2024) :

La durée d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau dans l'une des catégories prévues aux articles R. 221-4, R. 221-5 et R. 221-6 peut être prorogée pour une durée de deux ans, après avis motivé du directeur technique national placé auprès de la fédération compétente, lorsque la personne intéressée a dû interrompre sa carrière sportive pour des raisons médicales dûment justifiées par le médecin fédéral ou pour des raisons liées à la maternité.

## ARBITRES ET JUGES – Toutes disciplines RHN

### CRITERES DE MISE EN LISTE DE HAUT-NIVEAU AJSHN

La qualité d'arbitre et juge sportif de haut niveau s'obtient par l'inscription sur la liste des d'arbitres et juges sportifs de haut niveau arrêtée par le ministre chargé des sports, sur proposition de la FFLDA.

L'inscription est valable un an et peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

**L'inscription sur liste de Haut-Niveau peut être prorogée, pour une durée de 2 ans, pour raisons liées à la maternité.**

#### Critères d'elligibilité:

- Être en activité, identifié dans les catégories d'arbitrage des fédérations internationales auxquelles la FFLDA est affiliée (UWW: Lutte olympique et Beach wrestling, FIAS: Sambo)
- Comptabiliser au moins 6 jours d'exercice de la fonction d'arbitre ou juge dans les compétitions de référence identifiées ci-dessous.

### COMPETITIONS IDENTIFIÉES

#### **LUTTE OLYMPIQUE (3 styles)**

JEUX OLYMPIQUES

TOURNOIS DE QUALIFICATION OLYMPIQUES

CHAMPIONNATS DU MONDE SENIORS

CHAMPIONNATS D'EUROPE SENIORS

TOURNOIS INTERNATIONAUX UWW CIBLÉS SENIORS

JEUX EUROPEENS SENIORS

JEUX MEDITERRANNEENS

#### **BEACH WRESTLING**

BEACH WRESTLING WORLD SERIES

JEUX MEDITERRANNEENS DE PLAGE

CHAMPIONNATS DU MONDE SENIORS

CHAMPIONNATS D'EUROPE SENIORS

#### **SAMBO**

CHAMPIONNATS DU MONDE SENIORS/ WORLD GAMES

CHAMPIONNATS D'EUROPE SENIORS

JEUX EUROPEENS SENIORS

Sport de Haut Niveau et maternité (décret n°2024-939 du 16 octobre 2024) :

La durée d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau dans l'une des catégories prévues aux articles R. 221-4, R. 221-5 et R. 221-6 peut être prorogée pour une durée de deux ans, après avis motivé du directeur technique national placé auprès de la fédération compétente, lorsque la personne intéressée a dû interrompre sa carrière sportive pour des raisons médicales dûment justifiées par le médecin fédéral ou pour des raisons liées à la maternité.



MINISTÈRE  
DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Convention passée entre les sportifs de haut-niveau et la FFLDA



Période 2025/2029



*Fédération Française de Lutte et disciplines associées*

Dans le respect des dispositions prévues aux articles L. 221-2-1, R. 221-2 et D. 221-2-1 du Code du Sport, une convention déterminant les droits et obligations du sportif et de la FFLDA en matière de formation, d'accompagnement socioprofessionnel, de pratique compétitive, de surveillance médicale, de respect des règles d'éthique sportive et de droit à l'image est mise en œuvre.

Par ailleurs, la convention prend notamment en considération les dispositions suivantes :



La formation sportive et citoyenne,



Le règlement disciplinaire qui doit permettre de mieux prendre en compte les conditions d'hygiène de vie,



Le sport de Haut niveau et la maternité,



Les informations concernant les dispositifs de signalement et de prévention des violences dans le sport,



Le suivi médical, partie prenante de la programmation de l'entraînement hebdomadaire,



Les conditions d'assurance du sportif de haut niveau,



Les spécificités de la performance des sportives et les spécificités liées à la maternité.

Cette convention engage les parties dans la réalisation du parcours de vie de l'athlète dans le respect du contrat d'engagement républicain, la charte « Éthique & déontologie » de la FFLDA et le cadre fixé par la DTN pour l'intérêt commun du collectif.

NB : Cf. Convention FFLDA/SHN,



MINISTÈRE  
DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT

# Formation sportive et citoyenne des sportifs de haut-niveau



Période 2025/2029

 PROJÉT de  
PERFORMANCE  
FÉDÉRAL

*Fédération Française de Lutte et disciplines associées*

Période 2025/2029

## CADRE

L'article D. 221-27 du Code du sport fixe les modalités de mise en œuvre de la formation portant sur :



Les valeurs de la République,



Les valeurs de l'olympisme,



L'Éthique dans le sport et en particulier les actions mises en œuvre par la FFLDA pour prévenir les discriminations et les violences (particulièrement sexistes et sexuelles), ainsi que les dispositifs à mobiliser si les sportifs sont confrontés, comme victimes ou témoins, à ces situations,



Le cadre juridique et économique applicable au sportif.

## DISPOSITIF FÉDÉRAL

Cette formation est assurée par la Fédération ou tout autre organisme spécialisé autorisé, et sa mise en œuvre se fait de manière annuelle à destination des athlètes et encadrants.

Les modalités de son organisation peuvent être diverses : conférences générales, réunions de présentation (présentiel et distanciel), outils de formation à distance.

Des documents supports sont établis, autour des thématiques citoyennes et transmis aux SHN.

La page du site internet fédéral « Protéger et Prévenir » centralise l'ensemble des ressources documentaires autour de différentes thématiques telles que :

- Lutte contre le dopage,
- Citoyenneté et engagements sociétaux,
- Violences, violences sexuelles et faits grave,
- Ressources documentaires ministère chargé des Sports, CNOSF, etc...

Une attention est apportée, au sein de chacune des structures fédérales du PPF, à la mise en œuvre de travaux autour de ces problématiques, et à un traitement rapide et efficace des cas problématiques rencontrés, le cas échéant.

Le dispositif de déclaration de Faits Graves, en ligne sur le site internet FFLDA est présenté à l'ensemble des SHN et athlètes inscrits dans une structure du PPF.



Arbre décisionnel – Procédures Faits Graves



## LA PROTECTION DE L'ATHLETE

Pour optimiser l'accompagnement de l'athlète dans son « parcours de vie » vers une pratique d'excellence, l'ensemble des acteurs (de la filière « jeune » au programme d'excellence) s'engage, au quotidien, dans le Suivi Médical Réglementaire, le respect de la Charte « Éthique & Déontologie » de la FFLDA, de la prévention de l'intégrité physique, morale et psychologique des athlètes (lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport, lutte contre le dopage...), le respect de la laïcité.

Ces éléments sont intégrés au cahier des charges de toutes les structures d'accession, d'excellence et de performance inscrites au PPF.

En s'appuyant sur l'initiative de l'INSEP, la DTN a souhaité mettre en place, en lien avec l'EFFLDA et le comité « Éthique & Déontologie » de la FFLDA, une étape préalable pour tous les acteurs et responsables des commissions nationales en élaborant un questionnaire en ligne obligatoire et des formations spécifiques préalables à suivre ; des interventions régulières seront programmées auprès des différents publics.

## CHARTE DE L'ATHLÈTE EN ÉQUIPE DE FRANCE

Afin de contribuer à la promotion des valeurs de la République, de l'olympisme, de l'éthique et du cadre juridique et économique applicable au sportif, une Charte de l'Athlète en Équipe de France est signée, annuellement, par l'ensemble des sportifs sélectionnés par la FFLDA sur les disciplines de haut-niveau (Lutte olympique, Beach Wrestling, Sambo).

Cette charte s'organise autour de 6 axes prioritaires :



Je véhicule une image positive et constitue un modèle pour les licenciés de la FFLDA,



J'adopte un comportement respectable et respectueux,



J'intègre un collectif chargé d'Histoire : l'Équipe de France de Lutte,



Je pratique une discipline sportive codifiée,



Je m'engage pour un sport propre,



Je m'inscris dans une pratique sportive, éthique, juste et équitable,



Je respecte la charte « sport de haut niveau et maternité »,

L'ensemble de ces axes sont détaillés par les attentes fédérales pour chacun d'entre eux, sur les attentes en matière de savoir-être et les aspects législatifs et réglementaires liés au statut (principe de neutralité incombant aux dépositaires d'une mission de service public, manifestation ostensible d'une appartenance politique, philosophique, syndicale ou religieuse, interdiction des actes de prosélytisme ou de propagande, etc...).

En signant la Charte, les athlètes consentent à :

- « Je m'engage à respecter les engagements énoncés pour contribuer à la création d'un environnement où le respect, la loyauté et le l'honnêteté sont au cœur de notre pratique sportive. »
- « Je reconnais que mon comportement a un impact sur l'ensemble de la communauté sportive et, à ce titre, je me dois d'être un modèle positif pour les générations futures. »
- « J'accepte que tout manquement constaté puisse avoir pour conséquence mon éviction de l'Équipe de France de Lutte. »

## CHARTRE DU LUTTEUR SELECTIONNE EN EQUIPE DE FRANCE



### PRÉAMBULE

La charte du lutteur sélectionné en Équipe de France a pour objectif de contractualiser avec l'athlète l'ensemble des règles éthiques souhaitées par la Fédération Française de Lutte et Disciplines Associées (FFLDA) afin de garantir les principes de bons usages et de bonne conduite de ses adhérents dans le cadre d'une sélection en Équipe de France. Son acceptation et l'engagement de l'athlète à respecter ses termes sont des préalables indispensables pour participer à l'action sur laquelle l'adhérent est convoqué. Cette charte vise à promouvoir les valeurs humaines de progrès, l'intégrité de l'ensemble des acteurs et, de manière plus générale, l'épanouissement de tous dans la discipline de la Lutte.

### ENGAGEMENTS

- 1. Je véhicule une image positive et constitue un modèle pour les licenciés de la FFLDA**  
En ma qualité de sélectionné en Équipe de France, je m'engage à adopter un comportement respectueux, exemplaire, professionnel et fair-play en toute circonstance. Mes comportements, attitudes et propos façonnent mon image, celle de la discipline, de la Fédération, de la Nation. Ils sont irréprochables en toutes circonstances. Je suis un ambassadeur de l'esprit sportif et des valeurs citoyennes et républicaines françaises. Je veille constamment à représenter au mieux l'Équipe de France de Lutte auprès des partenaires institutionnels et privés de la Fédération, ainsi qu'auprès des différents médias qui me sollicitent. A ce titre, je m'abstiens de toute communication polémique et privilégie toujours une communication mesurée, y compris sur les réseaux sociaux. Je mets tout en œuvre pour atteindre l'excellence et ainsi valoriser l'image de la FFLDA et de la France. J'adopte une attitude positive, ouverte et avenante en tout lieu et toute circonstance. Je suis humble avec les supporters et adopte une attitude modeste et amicale.
- 2. J'adopte un comportement respectable et respectueux**  
Envers moi-même, l'encadrement, mes adversaires et l'ensemble des acteurs présents sur une compétition et/ou stage. Je m'abstiens de tout comportement inapproprié ou de propos injurieux. Je m'engage à communiquer de manière courtoise et responsable avec autrui et à faire preuve d'une gestion de mes émotions digne et constructive. Je m'interdis tout comportement agressif ou provoquant, que ce soit envers mes adversaires, mes coéquipiers, les officiels et le public. Je respecte mon environnement, les installations sportives et ne prends part à aucune dégradation de matériel. Je respecte strictement le programme défini et les horaires qui me sont communiqués. Je respecte les contrats fédéraux en matière d'équipement sportif. Si pour une raison quelconque, je ne possède pas (ou plus) les équipements fédéraux, je m'engage à utiliser prioritairement les équipements des structures fédérales auxquelles j'appartiens (club, comité, Pôle...) ou, à défaut, des équipements neutres (pas d'équipements de nations ou institutions étrangères).
- 3. J'intègre un collectif chargé d'Histoire de l'Équipe de France de Lutte**  
Je respecte le maillot de l'Équipe de France et son histoire, le drapeau français et l'hymne national. Je parle français en toutes circonstances avec mes coéquipiers. Je me présente au rendez-vous de la convocation vêtu de mon équipement de l'Équipe de France et, autant que faire se peut, tout au long de l'action. Il est de mon devoir de favoriser et valoriser l'esprit d'équipe dans le respect de mes coéquipiers. La coopération et le soutien mutuel constituent la base de la constitution d'une équipe solidaire dans une discipline individuelle à progression collective telle que la Lutte.

Charte du lutteur sélectionné en Équipe de France – Année 2025



Dans ce cadre, je suis présent pour encourager et me rendre disponible pour l'ensemble de mes coéquipiers lorsque ma compétition est terminée. Je m'interdis toute divulgation publique et m'impose la confidentialité la plus stricte quant aux réunions collectives de l'Équipe de France.

#### 4. Je pratique une discipline sportive codifiée

Je m'engage à connaître, maîtriser et respecter l'ensemble des règlements applicables à ma discipline, la Lutte, tant sur le tapis qu'en dehors. Je respecte les décisions prises par les arbitres, les officiels, ainsi que celles de l'encadrement technique et plus généralement des institutions. L'arbitre est le premier dépositaire du respect réglementaire d'une discipline sportive. A ce titre, je me défends de manière permanente de montrer une quelconque défiance envers le corps arbitral.

#### 5. Je m'engage pour un sport propre

Je m'engage au respect scrupuleux du Code Mondial Antidopage et plus généralement des règles définies par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) et l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD). Je suis responsable de toute substance interdite ou de ses métabolites ou marqueurs dont la présence serait décelée dans mes prélèvements. Je m'engage à ne transporter aucune substance prohibée ou d'origine inconnue non validée par l'encadrement médical lors des déplacements en Équipe de France. Je respecte strictement la réglementation douanière.

#### 6. Je m'inscris dans une pratique sportive éthique, juste et équitable

Je considère comme un devoir moral le refus de toute tricherie, fraude, manipulation ou tout autre procédé destiné à fausser un résultat. Je suis un sportif honnête, intègre et loyal. Je suis tolérant, respectueux et j'accepte les autres, avec leurs différences. Je respecte ce qu'ils sont, leurs opinions et croyances. Je m'interdis toutes formes de violences et discriminations. Dans le cadre du principe de neutralité incombant aux dépositaires d'une mission de service public qui m'est appliqué, je m'interdis tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale, pour tout événement ou acte de représentation de l'équipe de France. De même, je m'interdis de prendre part à tout type de prosélytisme ou acte de propagande.

### CONSENTEMENT

En signant la présente charte

- « Je m'engage à respecter les engagements énoncés pour contribuer à la création d'un environnement où le respect, la loyauté et l'honnêteté sont au cœur de notre pratique sportive. »
- « Je reconnais que mon comportement a un impact sur l'ensemble de la communauté sportive et, à ce titre, je me dois d'être un modèle positif pour les générations futures. »
- « J'accepte que tout manquement constaté puisse avoir pour conséquence mon éviction de l'Équipe de France de Lutte. »

Nom   
Le

Signature

Charte du lutteur sélectionné en Équipe de France – Année 2025



  
MINISTÈRE  
DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT

# Stratégie d'accompagnement socio- professionnel des sportifs de haut- niveau



Période 2025/2029

 PROJÉT de  
PERFORMANCE  
FÉDÉRAL

*Fédération Française de Lutte et disciplines associées*

## ORGANISATION

L'environnement socio-professionnel d'un athlète constitue, au regard du modèle de performance de la FFLDA, un facteur de la performance.

Dans ce cadre, l'accompagnement et l'amélioration de cet environnement agit directement sur la haute-performance.

La FFLDA désigne un référent national du suivi socio-professionnel, chargé de proposer un accompagnement personnalisé afin de contribuer à la construction du contexte favorable à l'expression de la haute-performance en compétition.

L'organisation du suivi socio-professionnel au sein de la DTN s'attache à organiser les conditions de la réussite du « **parcours de vie** » de l'athlète par son accomplissement sportif au plus haut niveau d'une part et sa réussite de formation scolaire, universitaire et professionnelle d'autre part, afin d'assurer à chaque sportif.ve les meilleures chances d'un projet de vie accompli.

La réussite dans ces deux domaines, dans le respect et l'intégrité du sportif, constitue un élément essentiel d'équilibre.

Concernant le **suivi socio professionnel**, la DTN pilote directement ce dispositif au travers d'un binôme constitué du DTN et du responsable du pôle Olympique de l'INSEP. Les objectifs de l'accompagnement sur le suivi socio professionnel sont de **s'assurer de l'existence du parcours de vie (double projet)** pour tous les Sportifs et Sportives de Haut Niveau (SHN) de la FFLDA, **rechercher, à la demande des athlètes, un accompagnement personnalisé, et accompagner les projets de reconversion.**

Ce référent assure, en étroite collaboration avec les coordonnateurs des pôles du PPF et des entraîneurs des équipes de France, ainsi qu'avec les services des établissements publics dans lesquels sont implantées les structures d'entraînement :



Un rôle de coordination en matière de suivi social et professionnel des lutteurs ;



Une information autour des dispositions spécifiques dont les sportifs peuvent bénéficier au regard de leur projet ;



Un accompagnement et un suivi du projet individuel des lutteurs dans la mise en place de leur parcours scolaire, professionnel et de performance ;



Une étude de la situation individuelle des lutteurs et la proposition de leur candidature à des emplois ciblés pour les sportifs de haut niveau au sein d'entreprises et d'institutions publiques via le Ministère chargé des sports.

Outre les missions d'accompagnement, il est chargé de la centralisation des informations relatives au suivi socio-professionnel des sportifs de haut-niveau au sein de la plate-forme PSQS.

Le référent met en œuvre la **recherche de solutions adaptées à chaque sportif.ve**. Ils mobilisent l'ensemble des ressources disponibles et les moyens à leur disposition pour accompagner l'athlète dans son projet de vie et s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle.



**Les sportifs de haut niveau titulaires d'un contrat de travail** peuvent bénéficier de Convention d'Aménagement d'Emploi (CAE) dans le secteur public et de Conventions d'Insertion Professionnelle (CIP) dans le secteur privé, avec un emploi du temps aménagé. Ces conventions sont mises en œuvre par l'Agence Nationale du Sport sur proposition du DTN.

Les sportifs bénéficiant d'une C.I.P ou d'une C.A.E s'engagent, en fonction de leur disponibilité professionnelle, à suivre l'intégralité de la préparation sportive de leur style et à établir avec l'entraîneur national le planning de travail.



**Au niveau national, l'Agence Nationale du Sport** a repris les accords-cadres initiés par le Ministère chargé des sports avec plusieurs ministères (Défense, intérieur – police national, budget-douanes, Éducation nationale et justice - administration pénitentiaire ...) pour permettre au SHN de bénéficier d'aménagement d'emploi.

- La prise en charge des CIP est plafonnée à 16.000 euros pour les athlètes hors du cercle HP (dont 8.000 euros par l'ANS)
- La prise en charge des CIP pour les athlètes du cercle HP est étudiée au cas par cas entre l'ANS et la fédération.



**Engagements :** Le SHN s'engage à détailler sa situation personnelle et le cas échéant professionnel. Tout changement en cours d'année devra être notifié par courrier à la fédération dans un délai d'un mois.

Ainsi des conventions d'insertion professionnelle sont recherchées pour les athlètes de très haut niveau (Elite et Fort potentiel olympique en priorité), afin qu'ils puissent mener leur carrière sportive dans les meilleures conditions et que leur reconversion après leur carrière sportive soit assurée.

En contrepartie, l'athlète s'engage à :

- Formaliser un projet de formation ou d'emploi compatible avec son projet sportif,
- Faire valider son calendrier annuel avec ses temps de formation ou d'emploi par son encadrement sportif et la DTN de la fédération,
- Informer les référents en charge du suivi socio-professionnel et son entraîneur, de toute évolution du projet ou de difficultés rencontrées,
- Tenir informé le manager de l'arme des échanges relatifs à son projet de formation et d'emploi,
- Respecter ses droits et devoirs stipulés dans la charte des SHN de la FFLDA,
- Respecter constamment l'institution fédérale.

## AXES STRATÉGIQUES

La mise en œuvre d'un accompagnement efficace et pertinent sur le plan socio-professionnel repose sur :



Une identification précoce et formalisée d'un projet de formation et professionnel ;



Une articulation adaptée entre les temps de vie de l'athlète pour garantir la réussite des projets de formation et de performance (aménagements, accompagnement spécifique...);



Une collaboration étroite avec les institutions, établissements et dispositifs territoriaux (maisons régionales de la performance, collectivités...).

D'un point de vue stratégique, une priorité est donnée aux lutteuses et lutteurs olympiques (discipline olympique, RHN1), et plus particulièrement aux profils inscrits dans la préparation des Jeux Olympiques de Los Angeles 2028.

Concrètement, la sécurisation socio-professionnelle de ces athlètes est **prioritaire**, avec l'utilisation de différents dispositifs d'accompagnement tels que les emplois réservés (administrations), les dispositifs CAE ou CIP, les contrats d'image, la mobilisation d'emplois « Professionnalisation SHN ANS » ...

Chaque athlète inscrit dans le processus de sélection olympique, à compter de 2027, fera l'objet d'un suivi particulier.

Les athlètes identifiés en « Cellules Perf », « Radar » puis « Cellule Ambition » (identification de l'ANS) sont les cibles prioritaires de l'accompagnement socio-professionnel.

Dans le cadre du droit commun, les sportifs inscrits en liste de haut niveau peuvent bénéficier, à leur demande, de dispositifs spécifiques dans les domaines suivants :



### Scolarité

Aménagement de la scolarité dans le second degré et l'enseignement supérieur (référént suivi socio professionnel ou référént au sein de la maison régionale de la performance considérée).



### Baccalauréat

Comme préalable, le lutteur doit indiquer à son établissement scolaire sa qualité de sportif de haut niveau. Ce statut permet :

- De conserver les notes  $\geq 10$ , dans la limite de 5 sessions consécutives et dans la même série.
- De se présenter aux épreuves de remplacement en septembre en cas d'impossibilité liée à des raisons sportives attestées par la DTN.
- De valider sa spécialité sportive.

Accompagnement de l'orientation post-bac, et notamment l'obtention des choix via Parcoursup



### Concours de la fonction publique

Accès aux concours de la fonction publique sans remplir les conditions de diplômes et d'âge.



### Accès aux formations paramédicales

Aménagement d'accès aux formations paramédicales : masso-kinésithérapie, pédicurie-podologie, psychomotricité et ergothérapie.



### Aménagement d'emploi

Aménagement de l'emploi, tant dans le secteur privé que dans le secteur public (convention d'insertion professionnelle régionale ou nationale, convention d'aménagement de l'emploi).

Ces aménagements sont dépendants de la capacité financière déterminée par l'enveloppe de l'aide personnalisée.



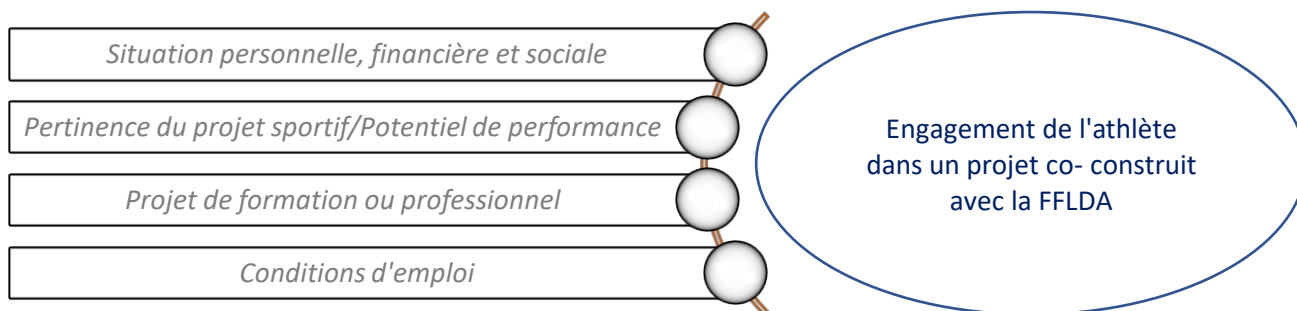
### Réseau spécialisé

Mise en relation avec des réseaux d'acteurs d'accompagnement des projets (prestataires bilan de compétences, conseillers patrimoine, etc...).



### Image de l'athlète, de la discipline

Lien avec ANS et pacte de performance (fondation du sport français) pour la recherche de mécénats et/ou contrats d'image ciblés sur l'athlète. Accompagnement dans le montage des dossiers, conception des curriculums vitae, rédaction des lettres de motivation, etc...



**Éléments préalables évalués par la Direction Technique Nationale**

## MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER VIA LE VERSEMENT D'AIDES PERSONNALISÉES AUX ATHLÈTES DE LA FFLDA

Dans le cadre du contrat de performance annuel liant l'ANS à la FFLDA, un montant des aides personnalisées au bénéfice des sportifs de haut-niveau est déterminé.

Les principes de répartition de ces aides personnalisées, reposant sur le cadre légal, sont établis par la DTN et présentés au Bureau Fédéral.

Seuls les athlètes à jour de leur déclaration de ressources sur France.sport sont éligibles aux aides personnalisées.

Les athlètes en Reconversion sont éligibles uniquement aux aides à la formation et à la reconversion.

Les aides personnalisées versées par l'ANS sur proposition de la FFLDA sont **de 4 ordres** :



### Aides sociales

Attribuées à des sportifs dont les ressources justifient temporairement l'application d'une telle mesure.

Seuls les sportifs de haut-niveau dont le revenu annuel brut est inférieur à 40 000€ par an sont éligibles (revenus pris en compte : aides personnalisées, salaires, bourses de mécénat, bourses des collectivités, partenaires privés, équipementiers, primes de résultats...).



### Aides à la formation

Allocation forfaitaire allouée périodiquement permettant d'aider les sportifs de haut-niveau à financer les coûts inhérents occasionnés par la mise en œuvre de leur double projet (formation).

Cette compensation se fait après étude de la DTN, sur présentation de factures acquittées et est plafonnée à 80% du coût total.



### Compensation du manque à gagner

Pour l'employeur : celle-ci concerne la prise en charge d'une partie du salaire principal versé directement à l'employeur en contrepartie des aménagements d'emploi octroyés aux sportifs de haut niveau

Pour le sportif : celle-ci concerne la prise en charge d'une partie du salaire principal pour un athlète (qui ne bénéficie pas d'un dispositif d'aménagement) et qui devrait assumer une diminution de salaire pour honorer une sélection en équipe de France.



### Aides à la parentalité

Allocation forfaitaire allouée périodiquement permettant d'aider les sportifs de haut-niveau à financer une modification de mode de garde en raison d'actions validées par la FFLDA.

Cette compensation se fait après étude de la DTN, sur présentation de factures acquittées et est plafonnée à 80% du coût total. (Ref.guide « sport de haut niveau et maternité »)

## **PROCÉDURE FÉDÉRALE D'ATTRIBUTION DES AIDES PERSONNALISÉES**

Sur la base des principes définis par l'ANS, la FFLDA organise l'attribution des AP selon les modalités suivantes :



L'athlète dépose une demande (dossier simplifié) renseignée pour ouvrir son éligibilité aux aides personnalisées.



Le référent du suivi socio-professionnel de la FFLDA, accompagné du Directeur de la Performance, cible les sportifs et évalue leurs besoins avec chaque entraîneur national et responsable de pôle.



Après étude et concertation avec le Directeur de la Performance, le référent du suivi socio-professionnel de la FFLDA propose au DTN la somme allouée à chaque SHN dans le cadre de chacun des bordereaux.

Le montant alloué des AP varie chaque année, dépend des spécificités et besoin de chaque athlète (autres aides, sponsors, CI, CIP, bourses...).

Les sportifs bénéficiaires des aides personnalisées seront notifiés, trimestriellement, du montant perçu ainsi que du détail du versement.

La fédération est en mesure d'attribuer des aides personnalisées résultant de la subvention accordée chaque année à la fédération par l'Agence nationale des sports (ANS). C'est le Directeur Technique National qui en détermine les règles d'attribution en cohérence avec les instructions de l'ANS.

Les priorités de versement sont les suivantes :



Soutien aux athlètes du cercle Haute Performance conformément au seuil de 40 K€ brut annuel tous revenus confondus,



Abondement sur le manque à gagner employeur en fonction des athlètes identifiés « Los Angeles 2028 » avec possibilité d'engager une part supérieure en fonction du statut de l'athlète



En fonction de l'enveloppe financière restante, les priorités seront données aux athlètes seniors identifiés 2028 :

- Sans situation professionnelle,
- Ayant une situation sociale reconnue par un travailleur social ne permettant pas d'assurer les besoins fondamentaux (se loger, se nourrir, se déplacer, se soigner).

Pour les athlètes identifiés « Cellule Perf », gagnant plus de 40K€/an, des aides au projet sportif peuvent être attribuées par la FFLDA (aide au financement de matériel, stage personnel...).

La procédure de demande est identique à celle des AP, avec l'utilisation du même dossier simplifié sur la base de la production de factures et notes de frais conformes au projet.

Ce dispositif a pour but d'accompagner les SHN « Cellule Perf » dans leur préparation olympique et de poursuivre l'objectif prioritaire de remporter des médailles olympiques.

## ACCOMPAGNEMENT À LA RECONVERSION DES ATHLÈTES ET GESTION DE L'APRÈS-CARRIÈRE

Conformément à l'article R221-7 du Code du Sport, un athlète doit remplir un des critères suivant pouvoir accéder à la liste de haut-niveau « Reconversion » :



Avoir été inscrit en catégorie SHN « Elite »



Avoir été inscrit 3 ans sur une liste SHN, dont au moins 2 ans dans la catégorie SHN « Senior »



Avoir participé aux Jeux Olympiques

L'athlète qui demande son inscription dans la catégorie « Reconversion » doit présenter un projet d'insertion professionnelle.

L'objectif de l'accompagnement socio-professionnel au cours de la carrière de l'athlète est de mettre en œuvre les conditions d'un environnement favorable à la performance. C'est également un investissement à plus long terme dont le but est de permettre une transition efficace entre carrière sportive et activité professionnelle.

L'obtention de diplôme, le suivi de formation et la poursuite d'études sont des outils de construction de la reconversion qui sont mis en œuvre au cours de la carrière sportive.

De même, les différents dispositifs d'insertion professionnelle (CIP, CAE, emplois aménagés) sont pensés et déployés comme des éléments facilitant d'une transition vers une carrière professionnelle.



### Accompagnement fédéral spécifique

Au besoin, un accompagnement financier à la reprise d'une formation et/ou la mise en œuvre d'un bilan de compétences peut être décidé après étude de la DTN.

Accompagnement dans le montage des dossiers, conception des curriculums vitae, rédaction des lettres de motivation, etc...



### Suivi de cohorte et évaluation

Dans le cadre de l'accompagnement des SHN à l'issue de leur carrière sportive, le référent met en place un outil de suivi annuel précisant :

- Le secteur d'activité de l'athlète sorti(e) de liste ;
- La situation professionnelle ;
- L'emploi ;
- Le type de contrat de travail.

Le référent est amené à identifier les athlètes éligibles au dispositif de retraite et ouvre les droits quand la situation répond aux conditions.

## PORTAIL DE SUIVI QUOTIDIEN DU SPORTIF (PSQS)

---

Le PSQS est l'outil de référence qui permet le recensement de l'ensemble des sportifs listés, des structures identifiées dans le PPF de la FFLDA et des sportifs inscrits dans celles-ci.

C'est un outil de centralisation et de partage des informations entre les différents acteurs qui gravitent autour des sportifs, à savoir la Fédération, le Ministère chargé des Sports, l'Agence Nationale du Sport, les Maisons Régionales de la Performance, les responsables de structure et d'établissements, etc...

Pour la fédération, c'est aussi l'outil de gestion de nombreux dispositifs socio-professionnels, avec notamment le renseignement d'avis, le dépôt de dossier de candidature à des dispositifs de professionnalisation, la création de bordereaux AP, etc...

A ce titre, il est indispensable que les fiches individuelles des sportives soient à jour et correctement renseignées (complétées des données).

Dans ce cadre, lors de la sollicitation pour la « Pré-inscription » dans une liste, seuls les athlètes qui auront effectué la totalité de la démarche seront proposés à l'inscription en liste (Statut : « Saisie terminée »).

Par conséquent, les athlètes qui n'auront pas terminé (Statuts « Saisie non commencée » ou « Saisie en cours ») ne seront pas proposés et donc non-listés.

Enfin, le PSQS est l'outil qui permet de télécharger différentes attestations nécessaires pour différentes démarches scolaires et administratives, telles que :

- Attestation de mise en liste de haut-niveau
- Attestation d'inscription dans une structure du PPF

Il est donc indispensable, pour chacun, d'y accéder régulièrement afin de pouvoir bénéficier, le cas échéant, des avantages liés au statut de SHN ou d'appartenance à une structure PPF.

La direction technique nationale nomme le directeur de la performance comme référent du PSQS favorisant ainsi le suivi et l'accompagnement de tous les acteurs (entraîneurs et athlètes en structure et hors structure) dans l'actualisation de cet outil.

## SPORT DE HAUT NIVEAU ET MATERNITE

---

En référence au cadre réglementaire et au guide « Sport de Haut Niveau et maternité, c'est possible ! », la FFLDA s'engage à renforcer la sensibilisation et l'accompagnement de ses athlètes avec l'aide des professionnels de santé – gynécologues, sage-femme, médecins, psychologues – afin de concilier le parcours performance et la maternité chez les lutteuses (athlètes et arbitres).

La maternité ne doit plus être un facteur d'exclusion du haut niveau. La volonté fédérale reste d'inscrire durablement la lutte féminine dans une logique de performance responsable, inclusive et moderne.

Cet engagement passe par :



Approche individualisée,



Coordination étroite entraîneurs / médical / institution,



Communication claire et positive,

Dans le respect du cadre réglementaire et statutaire, la FFLDA s'engage à :



Une **reconnaissance officielle de la maternité** comme période compatible avec le statut de sportive de haut niveau.



Un **gel du classement sportif et du ranking** pendant la grossesse et le congé maternité



Le **Maintien des aides financières** (bourses, contrats fédéraux, partenariats)



Une **prolongation du statut SHN** (Sportive de Haut Niveau) après le retour à la compétition



L'intégration de clauses "maternité" dans **les conventions et les contrats d'athlètes et de sponsoring,**

Afin de protéger la santé de la mère et optimiser le retour à la performance, un accompagnement médical individuel sera mis en place pour chaque lutteuse notamment dans un soutien psychologique et social.

L'équipe technique déclinera une adaptation individualisée de l'entraînement (calendriers appropriés, encadrement dédié, sensibilisation des encadrants...).

Afin d'assurer un retour à la compétition, un soutien à la parentalité sera proposé pour chaque lutteuse (garde d'enfants, aménagement des calendriers, espaces adaptés pour l'allaitement, ...).

La FFLDA déclinera des formations spécifiques visant à former l'encadrement (grossesse, post-partum, prévention des risques) mais également les lutteuses (athlètes et arbitres) aux droits et dispositions liés à la maternité.

La durée d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau dans l'une des catégories prévues aux articles R. 221-4, R. 221-5 et R. 221-6 peut être prorogée pour **une durée d'un an**, après avis motivé du directeur technique national placé auprès de la fédération compétente, lorsque la personne intéressée a dû interrompre sa carrière sportive pour des raisons médicales dûment justifiées par le médecin fédéral ou pour des raisons liées à la maternité.

La DTN s'attachera à évaluer cet accompagnement par des indicateurs simples tels que :

- Nombre de lutteuses accompagnées
- Taux de retour à la compétition post-maternité
- Niveau de performance après retour
- Satisfaction des athlètes
- Évolution des représentations (enquêtes internes),

## CHARTRE

### « SPORT DE HAUT NIVEAU ET MATERNITE » DE LA FFLDA

#### Préambule

Le sport de haut niveau repose sur des valeurs d'excellence, d'engagement et de respect de la personne. La maternité fait partie intégrante de la vie des sportives et ne doit en aucun cas constituer un frein à la poursuite ou à la reprise d'une carrière sportive.

La présente charte vise à garantir un cadre protecteur, équitable et performant permettant de concilier maternité et sport de haut niveau, dans une logique de santé, de performance durable et d'égalité.

#### Article 1 – Principe fondamental

---

La maternité est reconnue comme compatible avec le sport de haut niveau. Elle ne constitue ni une faute, ni un manquement, ni un renoncement à la performance.

#### Article 2 – Respect et non-discrimination

---

Aucune sportive ne peut être discriminée, écartée ou pénalisée en raison d'un projet de maternité, d'une grossesse ou d'un retour de maternité, notamment en matière de :

- Sélection,
- Accès aux structures,
- Statut,
- Rémunération ou aides financières.

#### Article 3 – Sécurisation du statut sportif

---

Les structures signataires s'engagent à :

- Maintenir le statut de sportive de haut niveau pendant la grossesse et le congé maternité,
- Garantir la continuité des droits et aides associées,
- Adapter les exigences de résultats et de participation.

#### Article 4 – Protection de la santé

---

La santé de la sportive et de l'enfant est une priorité absolue.

Les structures s'engagent à :

- Proposer un suivi médical spécialisé,
- Respecter les recommandations médicales,
- Interdire toute pression visant à une reprise prématurée de l'entraînement ou de la compétition.

#### Article 5 – Adaptation de l'entraînement

---

L'entraînement est individualisé et évolutif avant, pendant et après la maternité.

Il repose sur :

- Des charges adaptées,
- Des objectifs progressifs,
- Un protocole structuré de retour à la performance.

#### Article 6 – Accompagnement du retour à la compétition

---

Le retour à la compétition fait l'objet d'un accompagnement spécifique intégrant :

- Un temps de réathlétisation,
- Un suivi psychologique si nécessaire,
- Une adaptation des calendriers et objectifs sportifs.

#### Article 7 – Soutien à la parentalité

---

Les structures reconnaissent les contraintes liées à la parentalité et s'engagent à rechercher des solutions, favorisant :

- L'accès à des modes de garde,
- L'accueil des enfants sur certains lieux de stage ou de compétition,
- Des conditions compatibles avec l'allaitement.

#### Article 8 – Confidentialité et dialogue

---

Le projet de maternité relève de la sphère personnelle.

La sportive reste libre du moment et des modalités de communication de son projet. Un dialogue de confiance est favorisé entre la sportive, l'encadrement et les instances.

#### Article 9 – Formation et sensibilisation

---

Les structures s'engagent à former et sensibiliser aux enjeux de la maternité dans le sport de haut niveau :

- Les entraîneurs,
- Les staffs,
- Les dirigeants,

#### Article 10 – Engagement des signataires

---

Les signataires de la présente charte s'engagent à :

- Appliquer ses principes,
- Veiller à leur diffusion,
- Évaluer régulièrement les dispositifs mis en place.

#### Conclusion

---

Par cette charte, les acteurs du sport de haut niveau affirment que performance et maternité sont compatibles, et que l'égalité, la santé et la dignité des sportives sont indissociables de l'excellence sportive.

	Date	Signature
Athlète		
Fédération		
Club		



MINISTÈRE  
DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT

# Modalités de mise en œuvre de la **Surveillance Médicale Réglementaire** des sportifs de haut-niveau



Période 2025/2029

**P**ROJET de  
**P**ERFORMANCE  
**F**ÉDÉRAL

*Fédération Française de Lutte et disciplines associées*

## CADRE

Conformément aux dispositions des articles L. 231-6, A. 231-3 et A. 231-4 du Code du sport, une surveillance médicale réglementaire est organisée pour les sportifs listés.

L'objectif de la SMR est de prévenir tout risque sanitaire, lié à une pratique sportive intensive, et de permettre à la FFLDA une meilleure prise en charge de la santé des SHN.

Un médecin chargé de la SMR est nommé au sein de la FFLDA afin de coordonner les opérations et centraliser les retours d'examens SMR des sportifs de haut-niveau.

## NATURE DES EXAMENS MÉDICAUX

Les examens retenus pour les athlètes listés sont, annuellement :



Un examen médical réalisé par un médecin diplômé en médecine du sport comprenant :

- Un examen clinique avec interrogatoire et examen physique selon les recommandations de la Société française de médecine de l'exercice et du sport,
- Un bilan diététique et des conseils nutritionnels,
- Un bilan psychologique visant à dépister des difficultés psychopathologiques pouvant être liées à la pratique sportive intensive,
- La recherche indirecte d'un état de surentraînement via un questionnaire élaboré selon les recommandations de la Société française de médecine de l'exercice et du sport.
- Si besoin identifié par le médecin, des investigations spécifiques liées à la santé féminine peuvent être entreprises,
- Une sensibilisation au sport de haut niveau et la maternité,
- Une sensibilisation au plan de prévention de lutte contre les violences de le sport



Un électrocardiogramme standardisé de repos avec compte-rendu médical.

## PROCÉDURE FÉDÉRALE



Réalisation de la surveillance médicale réglementaire.

Les sportifs listés sont informés et sollicités pour la réalisation de la SMR par la FFLDA dès leur inscription sur une liste de haut-niveau.

Ils sont responsables de la bonne réalisation de la SMR dans le temps imparti, fixé dans le courrier fédéral annuel.

Les athlètes identifiés dans le PPF, qui seraient non listés, sont placés sous la responsabilité de la structure qui les encadre. Dans ce cas, la FFLDA préconise, du fait du volume et de l'intensité de leur charge d'entraînement, une surveillance médicale identique.



Transmission des résultats de la SMR

Afin d'attester de la bonne tenue de la SMR et d'assurer un suivi sanitaire qualitatif de l'ensemble des SHN de la FFLDA, les résultats sont transmis au médecin coordonnateur tel qu'indiqué dans le courrier fédéral annuel

## ENJEUX DE LA RÉALISATION DE LA SMR

En cas de non-respect des prescriptions liées à la SMR, les athlètes s'exposent à :



Perdre leur éligibilité à la participation aux compétitions et/ou à la sélection en équipe de France



Être suspendus de leur qualité de SHN et/ou ne plus être proposé sur la liste SHN à n+1



Faire l'objet d'une demande d'ouverture de procédure disciplinaire fédérale.



MINISTÈRE  
DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Garantie de la compétence et honorabilité des intervenants PPF et formation continue



Période 2025/2029



*Fédération Française de Lutte et disciplines associées*

## CADRE

---

Différents acteurs sont amenés à encadrer et à intervenir au sein des structures de la FFLDA identifiées par le PPF :

- Intervenants Identifiés par la structure :
  - Cadres Techniques Sportifs placés auprès de la FFLDA (fonctionnaire, contractuel),
  - Salariés de la structure porteuse et/ou de la fédération,
  - Prestataires intervenants sur la structure,
  - Bénévoles.
- Intervenants identifiés par les institutions partenaires des structures
  - Intervenants disciplinaires divers

Les intervenants identifiés par la structure assurent des missions dans 2 domaines :

- Activités techniques et pédagogiques,
- Activités médicales et paramédicales.

## GARANTIE DE L'HONORABILITÉ DES INTERVENANTS

---

Quel que soit leur statut, l'ensemble des intervenants dans une structure identifiée par le PPF de la FFLDA doivent souscrire à une procédure qui permet de vérifier leur honorabilité, en s'assurant qu'ils n'ont pas été condamnés pour des crimes ou délits incompatibles avec leurs fonctions auprès de la FFLDA ou de ses structures affiliées.



### Activités techniques et pédagogiques

Conformément aux articles R 212-85 et R 212-86 du code du sport, les intervenants professionnels « techniques et pédagogiques » identifiés et sollicités par la structure doivent être à jour de leur déclaration d'éducateur sportif. Cette déclaration est valable 5 ans et donne lieu à la délivrance d'une carte professionnelle. En outre, les intervenants professionnels doivent également être obligatoirement licenciés à la FFLDA.

Les encadrants « techniques et pédagogiques » bénévoles qui ne détiennent pas de diplôme professionnel (qualification fédérale), doivent être obligatoirement licenciés à la FFLDA et avoir accepté les modalités du contrôle d'honorabilité lors de la prise de licence.



### Activités médicales et paramédicales

Afin de garantir le contrôle de l'honorabilité, les encadrants « médicaux et paramédicaux » sollicités par la structure doivent être obligatoirement licenciés à la FFLDA et avoir accepté les modalités du contrôle d'honorabilité lors de la prise de licence.



### Cas des intervenants liés à des institutions partenaires d'une structure PPF

Les intervenants dépendants légalement et statutairement d'institutions partenaires de la structure (établissements scolaires, établissements publics, collectivités territoriales, établissements hospitaliers...) et exerçant leurs activités dans le cadre de leur institution, ne sont pas soumis à un contrôle d'honorabilité assuré par la structure et la FFLDA.

Il appartient donc aux institutions responsables d'en assurer le contrôle et le suivi.

## GARANTIE DES COMPÉTENCES DES INTERVENANTS

---

Suivant leurs fonctions et missions, les intervenants des structures PPF doivent posséder les qualifications professionnelles et/ou fédérales adaptées.



### Activités techniques et pédagogiques

L'ensemble des intervenants techniques et pédagogiques, qu'ils soient salariés, cadres d'État, prestataires ou bénévoles, doit respecter les obligations légales et réglementaires en matière d'encadrement des activités physiques et sportives (APS).

Cela inclut la possession des qualifications nécessaires et la déclaration de leur activité auprès des autorités compétentes.

Les qualifications requises sont incluses dans les diplômes, titres à finalité professionnelle ou certificats de qualification garantissant la compétence en matière de sécurité des pratiquants identifiés dans l'article A212-1 du Code du Sport.



### Activités médicales et paramédicales

Le médecin fédéral de la FFLDA est compétent pour vérifier les qualifications des acteurs médicaux et paramédicaux.

## MODALITÉS DE VÉRIFICATION

---

Pour les activités relevant du Programme d'Accession Territoriale, la vérification des compétences et de l'honorabilité des intervenants est confiée à la responsabilité du Manager Territorial.

Pour les activités relevant du Programme d'Accession Nationale, la vérification des compétences et de l'honorabilité des intervenants est confiée à la responsabilité du responsable de structure.

Pour les activités relevant du Programme d'Excellence (Programme Relève, Programme Olympique et Équipe de France), la vérification des compétences et de l'honorabilité des intervenants est confiée à la responsabilité du Directeur Technique National.

**TABLEAU DE SYNTHÈSE**

<i>Missions</i>	<i>Techniques et pédagogiques</i>	<i>Médicales et paramédicales</i>
<b>Types de fonctions</b>	Entraîneur Responsable de structure Préparateur Physique	Médecin Kinésithérapeute Psychologue Préparateur mental Nutritionniste
<b>Licence FFLDA à jour</b>	Obligatoire pour les professionnels Obligatoire pour les bénévoles	Obligatoire
<b>Qualifications obligatoires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Intervenants professionnels</u> : Diplôme professionnel et/ou universitaire conduisant à l'octroi d'une Carte professionnelle prévue par le Code du sport.</li> <li><u>Intervenants bénévoles</u> : Diplôme fédéral dont les prérogatives sont corrélées au niveau de pratique du public.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diplôme d'état de docteur en médecine ou de kinésithérapeute</li> <li>Qualification spécifiques « sport » pour les médecins et kinésithérapeutes intervenant auprès des équipes de France</li> <li>Diplômes de psychologie du sport, de préparation mentale et de nutrition du sport</li> </ul>
<b>Obligations légales et réglementaire</b>	Présentation de la carte professionnelle prévue en application de l'article L.211-1 du Code du Sport	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inscription à l'ordre des médecins ou des kinésithérapeutes</li> <li>Assurance RCP</li> </ul>
<b>Modalités de vérification</b>	<b>PROGRAMME EXCELLENCE</b>	
	Les qualifications des intervenants techniques et pédagogiques sont préalablement vérifiées par la DTN (Direction de la Performance)	Les qualifications des intervenants médicaux et paramédicaux sont préalablement vérifiées par le médecin fédéral qui transmet son avis à la DTN
	<b>PROGRAMME ACCESSION NATIONALE</b>	
	Les qualifications des intervenants techniques et pédagogiques sont préalablement vérifiées par le responsable de structure et transmis à la DTN (Manager Territorial)	Les qualifications des intervenants médicaux et paramédicaux sont préalablement vérifiées par le responsable de la structure qui soumet au médecin fédéral.
<b>PROGRAMME ACCESSION TERRITORIALE</b>		
Les qualifications des intervenants techniques et pédagogiques sont préalablement vérifiées par la DTN (Manager Territorial)	Les qualifications des intervenants médicaux et paramédicaux sont préalablement vérifiées par le Manager Territorial qui soumet au médecin régional.	

## FORMATION CONTINUE DES ENTRAÎNEURS ET INTERVENANTS

Pour optimiser le **niveau de compétences des entraîneurs nationaux de luttés olympiques et leurs intervenants experts**, il sera proposé une approche **multidimensionnelle**, combinant des formations, de l'expérience pratique, un suivi et une évaluation individualisée.

En s'appuyant sur les ressources de l'INSEP et de l'ANS, la DTN renforcera l'individualisation des parcours suivant des bilans personnels de compétences formalisés par des échanges avec le directeur de la Haute Performance et les entraîneurs en les encourageant à participer à des échanges internationaux (ex. : UWW – Fédération Internationale de Lutte), des formations multidisciplinaires proposées par l'INSEP, l'ANS et/ou l'École Française de Formation « Lutte & Disciplines Associées » (EFFLDA) pour standardiser les compétences techniques et tactiques, à organiser des stages sur des thématiques précises et innovantes (techniques de lutte, préparation physique, préparation mentale adaptée, analyse vidéo, nutrition, psychologie sportive...), à participer à l'animation de la plateforme fédérale en ligne avec vidéos, quizz, études de cas et suivi des progrès.

Un réel engagement sera enclenché sur le « Sport de Haut Niveau et la maternité » visant à sensibiliser et à former l'encadrement dans une adaptation individualisée selon les profils (Lutteuses et arbitres).

L'ensemble des professionnels encadrants la performance sous la responsabilité directe de la DTN devront suivre des cursus de formation professionnelle continue tout au long de l'olympiade.

Une formation et une certification (d'une durée limitée à une saison sportive) relatives au respect de la laïcité et au plan de prévention de lutte contre toutes les violences dans le sport sera organisée pour tous les entraîneurs et intervenants au sein des filières du PPF ; Ces modules de formation et de certification seront déclinés par :



Un module dématérialisé et à distance (Moodle via le RNSFP),



Un module en présentiel dispensé par la DTN et sa référente « Prévention & lutte des violences sexistes et sexuelles dans le sport »,

Ces cursus peuvent être issus :



Soit **d'une demande individuelle** de chaque cadre qui fait remonter un besoin spécifique de formation en corrélation avec la conduite de ses missions dans le cadre du PPF.



Soit **la DTN impose des contenus de formation transversaux** à l'ensemble des cadres inscrits dans le cadre de la conduite du PPF.

En effet, la DTN a la capacité de déterminer les besoins en formation que les cadres doivent suivre pour la bonne réalisation du projet de performance fédéral (PPF).

Le plan de financement de ces cursus sera sous la gestion directe du Directeur Technique National.

Dans le cadre de la préparation aux Jeux Olympiques « LA 2028 », des protocoles d'accords aideront à préparer ces échéances vers l'excellence de Haut Niveau en proposant des rencontres entre entraîneurs sur des sujets liés à la relation entraîneur/entraîné, la gestion des performances/contre-performances, la préparation mentale au service d'une performance, ...



  
MINISTÈRE  
DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT

# Stratégie d'exploitation des datas au bénéfice de la performance



**Période 2025/2029**

**P**ROJET de  
**P**ERFORMANCE  
**F**ÉDÉRAL

*Fédération Française de Lutte et disciplines associées*

## CADRE

---

Dans le cadre de l'optimisation de la performance sportive, notamment pour la préparation des Jeux Olympiques de Los Angeles 2028, l'ANS via le Sport Data Hub (SDH) a développé une stratégie globale de la collecte des datas sportives et de leurs exploitations.

La FFLDA, dont la culture data est en émergence, a bénéficié d'un accompagnement permettant de construire une stratégie data tout en intégrant le cadre légal et les enjeux liés à la constitution d'une infrastructure spécifique.

La FFLDA présente un niveau de maturité moyen sur le sujet de la collecte des datas, ce qui implique la mise en œuvre d'objectifs opérationnels précis, non-exhaustifs et répondant à des besoins identifiés.

La stratégie d'exploitation fédérale s'appuie sur 4 axes de collecte et d'utilisation des données dont les objectifs s'inscrivent dans des temporalités différentes :



Parcours d'Accession à Haut-Niveau (PAHN)



Bilans– Structures nationales du PPF



Stratégie longitudinale de préparation à la haute-performance



Étude et analyse de la haute-performance internationale

## ORGANISATION

---

Dans le cadre de sa filière de Haute Performance, la FFLDA souhaite renforcer son rayonnement au service de la performance en s'appuyant sur des compétences ciblées en matière de données DATA.

Dans cette démarche, la DTN va observer un audit précis des besoins des entraîneurs en responsabilités afin d'identifier les ressources statistiques et audio-visuelles nécessaires aux enjeux de la haute performance.

Cette démarche aidera à consolider le patrimoine fédéral en matière de traçabilité, le suivi et l'héritage technologique au service de la structuration et de l'optimisation de la performance.

## AXE 1 – PARCOURS D'ACCESSION À HAUT-NIVEAU (PAHN)

Le PAHN est le programme de détection des potentiels et d'orientation des jeunes potentiels de la FFLDA. Il s'appuie sur une collecte régulière de données et d'évaluation qu'il convient de centraliser et stocker.

### Objectifs



Suivi du parcours de formation des sportifs qui permettra une évaluation individuelle et collective de l'efficacité du PAHN.



Évaluation de la progression individuelle et du niveau de la relève

### Moyens à développer



Plate-forme dédiée qui permet l'uniformisation et centralisation de la collecte, permettant la visualisation, à terme, des trajectoires des lutteuses et lutteurs de haut-niveau tout au long de leur parcours de formation.



Tests et évaluations des différents déterminants de la performance à différents moments-clés de la trajectoire du lutteur en formation

### Métriques et données collectées



Tests



Évaluations disciplinaires, spécifiques aux déterminants de la performance



Classement des jeunes athlètes intégrés dans le dispositif

### Ressources internes



Pilotage par la Direction Technique Nationale



Un référent PAHN par région (autre que CTS) pour assurer la coordination de la collecte de données

### Public visé



Jeunes athlètes U13 à U17

### Solution technique envisagée



Outils et service du catalogue de la plate-forme France.sport



Outil numérique collaboratif en cours de conception au sein de la DTN

## AXE 2 – BILANS – STRUCTURES NATIONALES DU PPF

La communication de données longitudinales entre les différentes structures nationales du PPF et les comptes-rendus de celles-ci, produits par les encadrements territoriaux et nationaux auprès du mouvement sportif fédéral, est un enjeu de la fédération

Dans ce cadre, toutes les structures Excellence et Accession nationale identifiées dans le PPF, doivent être en mesure de rendre compte, de manière permanente, des différentes informations nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet de vie de l'athlète.

De plus, l'analyse des trajectoires doit permettre, à terme, d'améliorer la prise en charge des profils d'excellence dans les structures permanentes d'entraînement.

### Objectifs poursuivis



Amélioration de la prise en charge des profils d'excellence dans les structures permanentes d'entraînement



Amélioration de la communication entre les différents acteurs accompagnants les sportifs inter-structures et correspondants locaux (clubs, parents)



Création d'un historique « athlète » et évaluation des dispositifs d'Excellence et Accession

### Moyens à développer



Collecte uniformisée et dématérialisée dans une plate-forme permettant le partage d'information entre les acteurs

### Métriques et données collectées



Données sportives, progression individuelle



Profilage technico-tactique, identification points forts/points faibles



Suivi du bien-être, épanouissement dans le projet



Informations relatives à l'environnement du sportif (socio-professionnel, scolarité, formation)



Quantification de la charge d'entraînement

### Ressources internes



Pilotage par la Direction Technique Nationale (Coordonnateurs de structures, entraîneurs) pour les structures d'excellence



Coordonnateurs de structure d'Accession nationale

### Public visé



Sportifs du PPF en structure Excellence et Accession nationale

### Plateforme utilisée



Outils et service du catalogue de la plate-forme France.sport

### **AXE 3 – STRATÉGIE LONGITUDINALE DE PREPARATION A LA HAUTE-PERFORMANCE**

L'individualisation de l'entraînement et de la préparation sportive dans la recherche d'un objectif de haute-performance est une composante indispensable de la réussite.

Le suivi longitudinal des axes de progression des stratégies sportives est un outil au service de cette celle-ci. Dans le cadre de la préparation des championnats de référence dans l'olympiade, la FFLDA souhaite appuyer son approche quotidienne sur des éléments factuels qui doivent permettre une meilleure agilité dans la conception et le suivi des planifications.

#### **Objectifs poursuivis**



Amélioration de la prise en charge des profils d'excellence à l'INSEP



Optimisation de l'individualisation avec un outils d'aide à la décision



Amélioration de la communication entre les différents acteurs accompagnants l'élite



Intégration d'une valence « Santé mentale » dans la prise en charge des athlètes

#### **Moyens à développer**



Collecte uniformisée et dématérialisée dans une plate-forme permettant le partage d'information entre les acteurs

#### **Métriques et données collectées**



Définition d'un socle commun de métriques par les 3 styles olympiques qui devra nécessairement intégrer :

- Données anthropométriques et physiologiques
- Performances physiques
- Évaluations/Orientations disciplinaires
- Bilans de compétition qualitatifs



Module spécifique « Santé mentale » qui doit faciliter un système de veille spécifique

#### **Ressources internes**



Pilotage par la Direction Technique Nationale (entraîneurs nationaux, directeur de la performance)



Un data-scientist chargé du suivi quotidien de la collecte des datas et des alertes

#### **Public visé**



Équipes de France Seniors Olympiques

#### **Plateforme utilisée**



Outils et service du catalogue de la plate-forme France.sport

## AXE 4 – ÉTUDE ET ANALYSE DE LA HAUTE-PERFORMANCE INTERNATIONALE

La haute-performance internationale est en constante évolution, notamment consécutivement aux modifications réglementaires.

Différents niveaux d'analyse permettent de mieux orienter les stratégies de performance et de combat, d'objectiver les évolutions des standards et donc de mener une réflexion et des ajustements de la préparation sportive.

Ces études sont menées du plan macro (analyse des particularités des styles, des catégories de poids, des profils de lutteurs, écoles de lutte...) jusqu'à l'analyse fine de la performance française et de la concurrence internationale.

### Objectifs poursuivis



Objectivation des tendances d'évolution de la discipline sur le plan international



Mise en œuvre d'axes de préparation sportive adaptés à la performance à partir d'outils vidéo



Identification experte de critères factuels comme éléments favorables à l'expression de la haute-performance internationale



Connaissance fine de la concurrence internationale

### Moyens à développer



Tagueur vidéo spécifique aux styles olympiques



Séquence d'analyse vidéo



Dashboard et visualisation de résultats, tendances

### Métriques et données collectées



Profils et données de combats (scenario, déroulement, etc...)



Efficacité technique



Définition des profils technico-tactique des lutteurs

### Ressources internes



Pilotage par la Direction Technique Nationale (entraîneurs nationaux, directeur de la performance)



Un chargé de mission sur le traitement vidéo au sein de la DTN ciblé pour répondre aux besoins de traitements vidéo des entraîneurs et assurer la collecte des datas technico-tactiques

### Public visé



Publics cibles ANS (cellule perf, cellule ambition, radar)

### Plateformes utilisées



Meta-video, Athlete360



Stockage France.sport



Meta-analyse (réponse à des requêtes fédérales) dans le cadre de la continuité du projet Perfanalytics (partenariat INRIA/France.sport)



MINISTÈRE  
DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Stratégie d'accession et de performance des sportifs ultra-marins



Période 2025/2029



*Fédération Française de Lutte et disciplines associées*

## CADRE

Les structures déconcentrées fédérales des territoires ultra-marins, et notamment la Réunion, mènent une politique volontariste de développement des disciplines et une mise en œuvre d'un modèle de performance spécifique.

Il existe actuellement 2 niveaux de maturité du développement et de l'installation de la discipline au sein des collectivités ultra-marines :



**La Réunion** : depuis maintenant une trentaine d'années, ce territoire a connu une réelle expansion quantitative (nombre de licenciés, structures affiliées, ressources financières, ...) et qualitative (sportifs en structures PPF, équipes de France jeunes et équipes de France Senior). Une structure d'accession nationale est identifiée sur ce territoire.



**Les Antilles- Guyanne** : territoires en fort développement, supportés par le projet de professionnalisation des structures déconcentrées. Actuellement, la maturité sportive est encore fragile, mais le potentiel athlétique des athlètes (déjà avéré dans d'autres disciplines sportives) en fait une cible intéressante dans le cadre de l'accession à haut-niveau.



**La Polynésie** : territoires en fort développement dans l'optique des jeux du Pacifique ; supportés par le projet de professionnalisation des structures déconcentrées. Actuellement, la maturité sportive est encore fragile, mais le potentiel athlétique des athlètes (déjà avéré dans d'autres disciplines sportives) en fait une cible intéressante dans le cadre de l'accession à haut-niveau.



**La Nouvelle Calédonie** : territoires à développer par le projet de professionnalisation des structures déconcentrées dans l'optique des Jeux du Pacifique et comme « base arrière » et de préparation dans les programmes olympiques Los Angeles 2028 et Brisbane 2032. Actuellement, la maturité sportive est encore fragile, mais le potentiel athlétique des athlètes (déjà avéré dans d'autres disciplines sportives) en fait une cible intéressante dans le cadre de l'accession à haut-niveau.

Ce contexte de montée en puissance ultra-marine impose l'élaboration d'une stratégie dédiée pour la période 2025-2029, reposant sur des priorités structurelles :



Garantie d'un accès à la filière de performance fédérale (Accession territoriale et nationale, structures d'excellence) pour les meilleurs potentiels, tout en intégrant un statut spécifique ultra-marain



Renforcement de l'accompagnement des talents sur les territoires ultra-marins



Élaboration d'une filière spécifique territoriale via les possibilités de structuration territoriale et nationale du PPF



Soutien à la professionnalisation de l'encadrement ciblé sur la pratique de performance



Contribution à la réussite sportive, scolaire et sociale des sportifs ultra-marins

## AXES STRATÉGIQUES ET MOYENS MIS EN OEUVRE

### AXE 1 - Détection et orientation des meilleurs potentiels



Organisation d'actions de détection sur les territoires ultra-marins, coordonnées par les référents techniques locaux



Suivi des résultats et accompagnement spécifique par le référent PAHN de la DTN (améliorer l'identification, orienter les profils, ...)



Renforcement des collaborations avec les CREPS et MRP pour bénéficier de moyens d'expertises et d'un réseau local « Performance »



Participation des meilleurs potentiels repérés sur des actions d'immersion en Pôle Espoir ou en structure d'accession nationale bien implantée.

## **AXE 2 - Accompagnement des forts potentiels ultra-marins**



Valorisation d'une structure d'Accession Nationale sur le territoire comme centre coordinateur de l'accompagnement des forts potentiels ultramarins et de leurs entraîneurs



Travail en synergie avec les Comités régionaux, CREPS et MRP pour formaliser les parcours de performance individualisés et favoriser les immersions en métropole, et plus particulièrement au sein de structures identifiées par le PPF.



Mettre en œuvre un dispositif spécifique de double réussite pour maintenir un équilibre de vie de l'athlète ultra-marin.

Il s'agit de valoriser et intégrer l'attachement au territoire d'origine comme élément de performance tout en permettant une activité de haute-performance en lien avec les établissements publics de référence et le calendrier international.

## **AXE 3 - Formation et montée en compétences de l'encadrement ultra-marin**



Déploiement d'un plan de formation continue spécifique à l'outre-mer (modules spécifiques, accès à distance, immersions en métropole et/ou international).



Accueil ponctuel de techniciens ultramarins dans les structures d'excellence ou d'accession hexagonales.



Soutien à la création de postes techniques dédiés dans les territoires en lien avec partenaires institutionnels.

## **MOYENS MIS EN OEUVRE**

---



Accompagnement spécifique FFLDA/ANS



Enveloppe majorée dans le cadre de l'Accession Nationale



Accompagnement de la professionnalisation dans les territoires ultramarins afin de conduire les actions du PPF sur ces territoires



Suivi des structures déconcentrées identifiées dans le cadre de l'accession HN sur les territoires concernés



Actions de formation spécifiques dans le cadre de l'accession HN et à destination des cadres qui agissent au titre de la détection sur ces territoires.

## À RETENIR

---



La France doit devenir une nation plus performante sur l'ensemble des 3 disciplines olympiques,



La réorganisation des filières de détection en sensibilisant les jeunes à une approche compétitive d'excellence répondant aux exigences de la Haute Performance est essentielle,



L'accompagnement des entraîneurs dans une montée en compétences essentielle pour s'adapter aux évolutions internationales,



Un suivi individualisé du parcours de vie de l'athlète pour une réussite sportive et socio-professionnelle décidée et non subie, tout en respectant son parcours de vie, de famille,



Une optimisation de la stratégie nationale du "Beach Wrestling" vers le haut niveau (voir annexe),



L'ambition olympique de LA 2028 et Brisbane 2032 conduit à une volonté stratégique fédérale d'accompagner les équipes de France olympiques vers l'excellence en s'appuyant sur un programme « Génération 2032 » destiné aux jeunes



MINISTÈRE  
DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT

# PROGRAMME EXCELLENCE



## Prolongation PPF 2022/2025

**P**ROJET de  
**P**ERFORMANCE  
**F**ÉDÉRAL

*Fédération Française de Lutte et disciplines associées*

Le projet de performance fédéral 2022/2025 de la FFLDA met en œuvre une organisation qui répond à différents objectifs :

- Assurer une formation pertinente de la relève vers une pratique de haut-niveau ;
- Réunir les conditions de réalisation de la haute performance, notamment sur les objectifs olympiques 2024 et 2028 ;
- Organiser les dispositifs, structures et les ressources humaines en cohérence avec les objectifs sportifs.

Au vu du bilan mené à l'issue de l'olympiade de Tokyo via la Méthode ORfèvre (cf Annexe 1), une augmentation significative du niveau de performance est requise pour atteindre des objectifs de podiums et de titre olympique.

Suivant les attentes du ministère chargé des sports et de l'ANS, la FFLDA décline son organisation fédérale de la performance selon 2 programmes :

- Le programme Excellence
- Le programme Accession

## **1. PROGRAMME EXCELLENCE**

Le programme d'Excellence organise la stratégie ainsi que la prise en charge des athlètes classés dans 2 dispositifs portés par l'ANS :

- Le Cercle Haute-Performance (dispositif d'ambition olympique dont l'objectif est l'obtention du titre olympique ou, à défaut, d'un podium) ;
- Le dispositif Excellence Relève (dispositif dont l'objectif est l'amélioration significative de la performance sportive en vue d'intégrer le Cercle Haute-Performance).

Une stratégie, des objectifs et des moyens humains et financiers, conformément à l'évolution du Contrat de Performance liant l'ANS et la FFLDA dans sa déclinaison Perf 2024, sont déterminés pour chacun de ces publics.

Les structures d'entraînement sont organisées dans le cadre de cette stratégie.

Au vu des objectifs olympiques recherchés, le programme Excellence de la FFLDA s'adresse à la lutte olympique (discipline RHN1).

### **1.1. Attentes du Programme Excellence Senior (Cercle HP/Cellule Perf 24)**

Le Cercle Haute-Performance est un dispositif regroupant l'ensemble des athlètes qui ont prouvé, lors des 3 dernières années, un niveau de performance comparable au niveau de performance requis pour l'acquisition d'une médaille olympique.

Cette liste fait l'objet d'une mise à jour annuelle par l'ANS.

La Cellule Perf 24 regroupe, quant à elle, des athlètes identifiés en collaboration avec l'ANS comme des potentiels sportifs capables de viser une performance olympique.

L'intégration des athlètes sur cette liste se fait régulièrement, au fur et à mesure de la production de performances jugées significatives.

## EXCELLENCE SENIOR

<p><b>STRATÉGIE FÉDÉRALE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser les moyens et mettre en œuvre les conditions de préparation et de réalisation <u>à court terme</u> de la haute-performance olympique.</li> <li>• Améliorer rapidement et significativement le niveau de performance contre la concurrence mondiale, de manière régulière au sein d'un même événement, et à chaque compétition à partir de la phase qualificative des JOP 2024 (CM qualificatif en septembre 2023).</li> </ul>				
<p><b>OBJECTIFS SPORTIFS</b></p>	<p><b>Objectif principal</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtenir le titre olympique aux Jeux Olympiques de Paris 2024</li> </ul> <p><b>Objectifs intermédiaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtenir des résultats dont le niveau de performance permet l'intégration sur la liste SHN Elite : médailles sur compétitions de référence mondiales et européennes et/ou classements dans le top mondial.</li> </ul> <p><b>Objectifs opérationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être capable de répéter 4 fois dans une journée de compétition, et sur 2 journées consécutives, la réalisation d'une performance sportive (victoire) contre la concurrence de niveau mondial.</li> <li>• Mettre en œuvre, en situation de compétition, un schéma stratégique personnalisé quel que soit l'adversaire ou l'enjeu.</li> <li>• Incarner la culture de la gagne.</li> <li>• S'épanouir au quotidien dans un projet de vie au service de la réalisation de la haute-performance internationale.</li> <li>• Assumer une charge d'entraînement compatible avec une pratique de haute-performance internationale</li> </ul>				
<p><b>MOYENS</b></p>	<p><b>Stratégie sportive</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Imposer sa stratégie et son style de lutte face à tout adversaire.</li> <li>• Formaliser les profils et styles de lutte individuels au travers des déterminants de la performance.</li> <li>• Définir et mettre en œuvre une stratégie pluriannuelle de progression des profils (définition de priorités, consolidation des points forts, points de progrès sur éléments jugés inacceptables...).</li> <li>• Définir et mettre en œuvre les conditions d'entraînement adaptées et de suivi (quantification et dynamique de charge, vidéo, préparation physique, innovation)</li> <li>• Établir une planification variée (atteintes d'objectifs différenciés)</li> <li>• Fixer un programme de compétition diversifié en termes d'objectifs :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Validation et ancrage d'apprentissages en situation compétitive</li> <li>○ Mise en opposition régulière avec l'élite mondiale</li> <li>○ Gestion des enjeux</li> <li>○ Stratégie ranking (tête de série JO)</li> </ul> </li> <li>• Fixer un programme de regroupements et stages diversifiés en termes d'objectifs, intégré dans la dynamique de charge d'entraînement :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Confrontation internationale</li> <li>○ Développements spécifiques (stratégies mentales, physio...)</li> </ul> </li> <li>• S'appuyer sur un matériel technologique et scientifique nécessaire au suivi du projet (collecte des données, outils vidéo...).</li> </ul> <p><b>Environnement de la performance</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="435 1939 932 1989">Accompagnement socio-pro</th> <th data-bbox="932 1939 1445 1989">Optimisation de la performance</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="435 1989 932 2058"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Public prioritaire du RNSSP</u></li> <li>• Identification précise des situations</li> </ul> </td> <td data-bbox="932 1989 1445 2058"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevé, centralisation et traitement de données sportives (AMS et vidéo)</li> </ul> </td> </tr> </tbody> </table>	Accompagnement socio-pro	Optimisation de la performance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Public prioritaire du RNSSP</u></li> <li>• Identification précise des situations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevé, centralisation et traitement de données sportives (AMS et vidéo)</li> </ul>
Accompagnement socio-pro	Optimisation de la performance				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Public prioritaire du RNSSP</u></li> <li>• Identification précise des situations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevé, centralisation et traitement de données sportives (AMS et vidéo)</li> </ul>				

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception d'un contexte socio-professionnel optimal (aménagement pro ou de formation, soutien financier...)</li> <li>• Entretiens mensuels</li> <li>• Accompagnement au projet post 2024</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse concurrence internationale (projet PPR Perfanalytics)</li> <li>• Recherche sur l'optimisation des stratégies de préparation terminale (notamment projet PPR Hypoxperf)</li> </ul>
	<p><b>Accompagnement médical</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement quotidien via médecin fédéral et/ou médecin EDF</li> <li>• Réactivité spécialistes/examens</li> <li>• Suivi hebdomadaire en kinésithérapie renforcé</li> </ul>	<p><b>Autres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien aux accompagnements annexes individuels (osteo, sommeil, nutrition...).</li> <li>• Préparation au contexte spécifique 2024</li> <li>• Accompagnement et conseil de l'encadrement</li> </ul>
	<p><b>Structures</b></p> <p>Les athlètes du Cercle Haute-Performance ou Cellule Perf 24 s'entraînent prioritairement au Pôle France Olympique de l'INSEP et/ou en relation étroite avec le head coach du style, sur la base d'objectifs partagés.</p>	
<b>ENCADREMENT</b>	<p>Structuration d'une cellule 2024, composée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Head coach et 1 entraîneur national par style olympique,</li> <li>- le Manager des Pôles, coordonnateur du Pôle France Olympique et RNSSP</li> <li>- le Manager de la Cellule 2024,</li> <li>- le Directeur de la Performance,</li> <li>- la Directrice Technique Nationale,</li> </ul> <p>Cet encadrement proche est complété, le cas échéant, par un préparateur physique, des spécialistes disciplinaires du Pôle Performance de l'INSEP (notamment la dimension mentale) et le Manager Territorial du Développement et de la Performance concerné par l'athlète.</p> <p>Par ailleurs, le club est un rouage essentiel dans la construction du projet de performance de l'athlète. A ce titre, une mise en relation régulière est organisée.</p>	
<b>PILOTAGE STRATÉGIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manager des Pôles</li> <li>- Manager de la Cellule 2024</li> <li>- DTNA chargé de la formation</li> <li>- Directeur de la Performance</li> <li>- Directrice Technique Nationale</li> </ul>	

Les athlètes identifiés dans le cadre du Cercle Haute-Performance et Cellule Perf 24 font l'objet d'un accompagnement sportif, socio-professionnel et/ou financier spécifique.

## 1.2. Attentes du Programme Excellence Relève

Les athlètes concernés par une identification Excellence Relève présentent des profils de performance sportive qui permettent d'envisager, à terme, l'intégration dans un groupe Perf Olympique (2024 et/ou 2028) ou le Cercle Haute-Performance.

Les lutteuses et lutteurs de ce programme sont identifiés, dès la catégorie U17, et évoluent prioritairement dans des structures nationales du PPF.

### EXCELLENCE RELEVE

<p><b>STRATÉGIE FÉDÉRALE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser les moyens et mettre en œuvre les conditions de la formation <u>à long terme</u> vers la performance, et la préparation et réalisation de la performance à moyen terme, notamment dans les catégories Jeunes (U17, U20, U23).</li> <li>Organiser la montée en compétence sportive de l'élite française dans les catégories Jeunes et la densité des profils performants dans chacun des 3 styles olympiques.</li> </ul>
<p><b>OBJECTIFS SPORTIFS</b></p>	<p><b>Objectif principal</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Constituer un collectif d'athlètes pouvant intégrer, à terme, le Cercle HP ou une cellule olympique (2024 et/ou 2028)</li> <li>Obtenir des médailles sur les championnats de référence.</li> </ul> <p><b>Objectifs intermédiaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Obtenir des résultats dont le niveau de performance permet l'intégration sur la liste SHN Senior : classements sur compétitions de référence, ranking mondial, tournois UWW.</li> <li>Obtenir des résultats dont le niveau de performance permet l'intégration, a minima, sur la liste SHN Relève dans les catégories Jeunes : podiums et classements sur compétitions de référence, tournois UWW.</li> </ul> <p><b>Objectifs opérationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Être capable de répéter 4 fois dans une journée de compétition, et sur 2 journées consécutives, la réalisation d'une performance sportive (victoire) contre la concurrence de niveau continental en Senior, mondial en catégorie Jeune.</li> <li>Développer un schéma stratégique efficace, autour de ses points forts.</li> <li>Cultiver une culture de la gagne</li> <li>Construire les conditions de réalisation d'un projet de vie épanouissant avec des ambitions élevées de performance sportive et de réussite sociale et professionnelle (projet de formation, insertions professionnelle)</li> <li>Assumer une charge d'entraînement compatible avec une pratique de haut-niveau</li> </ul>
<p><b>MOYENS</b></p>	<p><b>Stratégie sportive</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Construire et consolider progressivement une stratégie et un style de lutte personnel.</li> <li>Développer, au travers des déterminants de la performance, un style de lutte efficace face à la concurrence internationale.</li> <li>Définir et mettre en œuvre une stratégie pluriannuelle de progression des profils, en intégrant plusieurs temporalités : le court terme sur la préparation des championnats chaque année, le long terme (priorité) pour la formation du lutteur de haute-performance de demain.</li> <li>Définir et mettre en œuvre les conditions d'entraînement adaptées et de suivi</li> </ul>

	(quantification et dynamique de charge, vidéo, préparation physique, innovation)								
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Établir une planification variée (atteintes d'objectifs différenciés)</li> <li>● Fixer un programme de compétition diversifié en termes d'objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Validation et ancrage d'apprentissages en situation compétitive</li> <li>○ Mise en opposition régulière avec l'élite continentale</li> <li>○ Gestion des enjeux</li> </ul> </li> <li>● Fixer un programme de regroupements et stages diversifiés en termes d'objectifs, intégré dans la dynamique de charge d'entraînement : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Confrontation internationale</li> <li>○ Développements spécifiques (stratégies mentales, physio...)</li> </ul> </li> <li>● Développer une culture d'utilisation de matériel technologique et scientifique nécessaire au suivi du projet (collecte des données, outils vidéo...).</li> </ul>								
	<b>Environnement de la performance</b>								
	<table border="1"> <tr> <td><b>Accompagnement socio-pro</b></td> <td><b>Optimisation de la performance</b></td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Identification précise des situations</li> <li>● Soutien à la formalisation d'un contexte socio-professionnel cohérent avec une pratique sportive de HN (aménagement pro ou de formation, soutien financier...)</li> <li>● Entretiens trimestriels</li> </ul> </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Relevé, centralisation et traitement de données sportives (AMS et vidéo)</li> <li>● Intégration des publics dans des dispositifs d'optimisation de la performance</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td><b>Accompagnement médical</b></td> <td><b>Autres</b></td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Accompagnement quotidien via services médicaux des établissements</li> <li>● Réactivité spécialistes/examens</li> </ul> </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Soutien aux accompagnements annexes individuels (osteo, sommeil, nutrition...).</li> </ul> </td> </tr> </table>	<b>Accompagnement socio-pro</b>	<b>Optimisation de la performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Identification précise des situations</li> <li>● Soutien à la formalisation d'un contexte socio-professionnel cohérent avec une pratique sportive de HN (aménagement pro ou de formation, soutien financier...)</li> <li>● Entretiens trimestriels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Relevé, centralisation et traitement de données sportives (AMS et vidéo)</li> <li>● Intégration des publics dans des dispositifs d'optimisation de la performance</li> </ul>	<b>Accompagnement médical</b>	<b>Autres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Accompagnement quotidien via services médicaux des établissements</li> <li>● Réactivité spécialistes/examens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Soutien aux accompagnements annexes individuels (osteo, sommeil, nutrition...).</li> </ul>
	<b>Accompagnement socio-pro</b>	<b>Optimisation de la performance</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Identification précise des situations</li> <li>● Soutien à la formalisation d'un contexte socio-professionnel cohérent avec une pratique sportive de HN (aménagement pro ou de formation, soutien financier...)</li> <li>● Entretiens trimestriels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Relevé, centralisation et traitement de données sportives (AMS et vidéo)</li> <li>● Intégration des publics dans des dispositifs d'optimisation de la performance</li> </ul>								
<b>Accompagnement médical</b>	<b>Autres</b>								
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Accompagnement quotidien via services médicaux des établissements</li> <li>● Réactivité spécialistes/examens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Soutien aux accompagnements annexes individuels (osteo, sommeil, nutrition...).</li> </ul>								
<b>Structures</b>									
	<p>Les athlètes Excellence Relève s'entraînent prioritairement dans les Pôles France Jeunes ou au Pôle France Olympique de l'INSEP et/ou en relation étroite avec les entraîneurs nationaux des catégories d'âge du style, sur la base d'objectifs partagés.</p>								
<b>ENCADREMENT</b>	<p>Structuration d'une cellule olympique 2026/2028, composée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Head coach et 1 entraîneur national par style olympique (U23),</li> <li>- les entraîneurs nationaux des catégories jeunes</li> <li>- les coordonnateurs des Pôles France Relève</li> <li>- Manager des Pôles</li> <li>- Manager Jeune 2026/2028</li> </ul> <p>Cet encadrement proche est complété, le cas échéant, par un préparateur physique et des spécialistes disciplinaires des établissements publics (notamment la dimension mentale) et le Manager Territorial du Développement et de la Performance concerné par l'athlète.</p> <p>Par ailleurs, le club est un rouage essentiel dans la construction du projet de performance de l'athlète. A ce titre, une relation régulière est organisée.</p>								
<b>PILOTAGE STRATÉGIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les Managers Territoriaux de la Performance et du Développement</li> <li>- Manager des Pôles</li> <li>- Manager Jeune 2026/2028</li> <li>- Manager de la Cellule 2024</li> <li>- DTNA chargé de la formation</li> <li>- Directeur de la Performance</li> <li>- Directrice Technique Nationale</li> </ul>								

### 1.3. Cahiers des charges des structures du programme Excellence

L'accueil des publics définis dans le cadre du programme Excellence, inscrits dans la préparation d'une échéance olympique à plus ou moins long terme, s'appuie sur des structures qui mettent en œuvre une organisation, un niveau de prestation et un programme d'action adaptés à la préparation de la haute-performance internationale.

Deux échelons de structure, qui répondent à des objectifs différents, sont organisés :

- Le Pôle France Olympique – INSEP ;
- Les Pôles France Relève.

Ces structures répondent à un cahier des charges spécifique, garantissant leur bonne organisation et la mise en œuvre d'un contexte particulièrement adapté à l'accueil et la préparation de profils sportifs de haut-niveau.

#### 1.3.1. Le Pôle France Olympique – INSEP

Le Pôle France Olympique – INSEP est la structure de référence sur la préparation de la haute performance.

Cette structure est mixte et accueille les 3 styles olympiques.

Le Pôle France Olympique - INSEP bénéficie d'infrastructures, de services périphériques et de ressources essentielles à l'atteinte de performances de haut niveau, notamment sur les jeux olympiques et les compétitions de référence.

#### **PÔLE FRANCE OLYMPIQUE - INSEP**

<b>OBJECTIFS DTN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Plus haut-niveau de structure du Programme EXCELLENCE</li> <li>● Structure permanente de préparation des athlètes CHP/Cellule Perf 24</li> <li>● Rayonnement du Pôle, de l'établissement, de la France</li> <li>● Centre de ressource et d'expertise sur la performance et les déterminants de la performance.</li> </ul>
<b>OBJECTIFS STRUCTURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Optimiser les compétences technico-tactique, stratégique, physique et psychologique pour remporter des médailles olympiques, sur les compétitions de référence internationales.</li> <li>● Mettre en œuvre un environnement des projets de performance individuels compatible avec des objectifs de haute-performance.</li> <li>● Mettre en œuvre des stratégies d'optimisation de la performance, notamment dans la mise en œuvre d'un accompagnement scientifique</li> <li>● Permettre aux athlètes d'être classés en liste SHN, prioritairement en catégorie Senior et Elite.</li> <li>● Accompagner le sportif dans son double projet et son projet de vie</li> <li>● Utiliser l'ensemble des ressources à disposition par les services de l'établissement et proximité avec les référents ANS</li> <li>● Organiser la surveillance médicale règlementaire et le suivi médical des équipes de France</li> <li>● Contribuer au PSQS</li> <li>● Mettre en place des informations ciblées autour des politiques publiques (prévention dopage, formation citoyenne) et sur des sujets d'optimisation de la performance</li> <li>● Organiser les échanges avec les Pôles France Jeunes</li> <li>● Contribuer à la formation des entraîneurs et la formation continue du réseau d'encadrement sur les territoires (clubs, ETR, Pôles...)</li> </ul>
<b>PUBLIC</b>	Cercle HP, Cellule Perf 24, Cellule Perf 28

	Prioritairement de la catégorie Senior, catégories Jeunes selon profil.
<b>EFFECTIF</b>	Public mixte, de 30 à 45 athlètes
<b>VOLUME</b>	Entre 18 et 24 heures d'entraînement hebdomadaires suivant la planification
<b>ENCADREMENT</b>	Conformément aux objectifs d'organisation des cellules olympiques, sur site : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Head coach et 1 entraîneur national par style olympique,</li> <li>- le Manager des Pôles, coordonnateur du Pôle France Olympique et RNSSP</li> <li>- le Manager de la Cellule 2024,</li> <li>- Intervenants spécifiques disciplinaires</li> <li>- Ressources humaines de l'établissement</li> </ul> Sur le plan de l'organisation stratégique fédérale : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le DTNA chargé de la Formation</li> <li>- le Directeur de la Performance,</li> <li>- la Directrice Technique Nationale,</li> </ul>
<b>QUALIFICATION ENCADREMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Titulaires, a minima, d'un diplôme de niveau 5 de la nouvelle nomenclature des niveaux de qualification des diplômes, spécialité Perfectionnement sportif et/ou Performance sportive.</li> <li>● Professeurs de sport (agent du ministère chargé des sports) ou contrat de préparation olympique</li> </ul>
<b>INSTALLATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Salle de lutte dédiée, 6 tapis, surface de 850 m<sup>2</sup></li> <li>● Température maîtrisée entre 22° et 24°C</li> <li>● Salle de musculation type haltérophilie et appareils</li> <li>● Installation vidéo (différents angles, enregistrement et différé, stockage)</li> <li>● Espace de stockage du matériel à proximité directe du tapis de lutte</li> <li>● Espace médical avec 1 salle kiné, 1 salle médecin, machine à glace</li> <li>● 2 vestiaires spécifiques, hommes et femmes, avec machine à glace, bains de récupération, sauna</li> <li>● Sanitaires hommes et femmes</li> <li>● Salle de réunion, projection vidéo</li> <li>● Espaces extérieurs (piste athlétisme, terrains de sport collectif...)</li> <li>● Espaces spécifiques de récupération avec bains chauds, bains froids, hammam, sauna, douches</li> <li>● Espaces réservés à l'encadrement, bureaux individuels, espace Réunion</li> </ul>
<b>ACCUEIL</b>	Internat ou externat INSEP (logement individuel) Partenaires d'entraînement (logement individuel)
<b>FORMATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Filières d'études secondaires adaptées et aménagées</li> <li>● Filières d'études supérieures adaptées et aménagées</li> <li>● Diplômes professionnels</li> <li>● Organisation de soutiens, tutorats, accompagnement spécifique</li> <li>● Organisation de formation à distance (FOAD)</li> </ul>
<b>SMR</b>	Organisée sur place pour les athlètes de l'effectif
<b>PRE-REQUIS</b>	Sportifs figurant sur les listes SHN Relève, Senior et Elite Partenaires d'entraînement

### 1.3.2. Les Pôles France Relève

Les Pôles France Relève sont les structures de référence des meilleurs U17, U20 (et ponctuellement U23) listés Relève et collectif national.

L'essai d'une mutualisation de ressources des 3 styles au sein d'une même structure d'accueil (CREPS de Bourgogne Franche Comté) n'a pas obtenu les résultats escomptés, notamment en termes d'optimisation des ressources humaines.

Le fonctionnement en filière sportive répondant aux problématiques spécifiques de chacun des styles réoriente l'organisation et spécialisation des structures.

Une première étape, lancée en 2022, permettra l'établissement du Pôle France Relève féminin à Font-Romeu (66).

Les Pôles France Relève masculins Lutte Libre et Lutte Gréco-Romaine restent implantés à Dijon (21) en septembre 2022.

Une étude approfondie du contexte de chacun des deux styles masculins, des environnements des établissements publics, ainsi que des politiques territoriales, est menée avec l'objectif de figer une cartographie des Pôles France Relève masculins en septembre 2023.

#### PÔLE FRANCE RELÈVE

<b>OBJECTIFS DTN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Premier niveau de structure du Programme EXCELLENCE</li> <li>● Structure permanente de préparation des jeunes athlètes 2028/2032</li> <li>● Contribuer au rayonnement du Pôle, de l'établissement, d'un territoire et de la France</li> <li>● Centre de ressource et d'expertise sur la performance jeune, la formation à la haute-performance et la formation continue des entraîneurs formateurs</li> </ul>
<b>OBJECTIFS STRUCTURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Développer et accompagner individuellement des compétences technico-tactique, stratégique, physique et psychologique pour être compétitifs sur les compétitions de référence internationales.</li> <li>● Développement et accompagnement individuel d'un environnement du projet de performance compatible avec des objectifs de haute-performance, et formation à l'importance des aspects environnementaux de la performance (hygiène de vie, santé, pratiques relatives aux catégories de poids...).</li> <li>● Initier des stratégies d'optimisation de la performance, former à la culture de l'accompagnement scientifique autour de la performance</li> <li>● Permettre aux athlètes d'être classés en liste SHN Relève</li> <li>● Accompagner le jeune sportif en devenir dans un double projet et dans son projet de vie (veille des aspects sociaux)</li> <li>● Utiliser l'ensemble des ressources à disposition par les services de l'établissement et proximité avec les Maisons Régionales de la Performance</li> <li>● Organiser la surveillance médicale règlementaire</li> <li>● Contribuer au PSQS</li> <li>● Mettre en œuvre un programme annuel d'actions (activités, stages, tournois...)</li> <li>● Mettre en place des informations ciblées autour des politiques publiques (prévention dopage, formation citoyenne) et sur des sujets d'optimisation de la performance</li> <li>● Organiser les échanges avec les Pôles Espoirs, le Pôle France Olympique, les dispositifs régionaux et clubs</li> <li>● Contribuer à la formation des entraîneurs et la formation continue du réseau d'encadrement sur les territoires (clubs, ETR, Pôles...)</li> </ul>
<b>PUBLIC</b>	U17, U20, U23 (ponctuellement en fonction des profils)
<b>EFFECTIF</b>	Pôle France Relève Lutte féminine : 6 à 12

	Pôle France Relève Lutte Libre : 10 à 15 Pôle France Relève Lutte Gréco-Romaine : 10 à 15
<b>VOLUME</b>	Entre 16 et 20 heures d'entraînement hebdomadaires suivant la planification
<b>ENCADREMENT</b>	<p>Pour chacun des Pôles France, sur site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 entraîneur national jeune par style olympique,</li> <li>- 1 coordonnateur de Pôle France Relève</li> <li>- Intervenants spécifiques disciplinaires</li> <li>- Ressources humaines de l'établissement</li> </ul> <p>Sur le plan de l'organisation stratégique fédérale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Manager des Pôles,</li> <li>- le Manager Jeune 2028,</li> <li>- le Manager Territorial du Dév</li> <li>- eloppement et de la Performance du territoire hôte de la structure</li> <li>- Le DTNA chargé de la Formation</li> <li>- le Directeur de la Performance,</li> <li>- la Directrice Technique Nationale,</li> </ul>
<b>QUALIFICATION ENCADREMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Titulaires, a minima, d'un diplôme de niveau 5 de la nouvelle nomenclature des niveaux de qualification des diplômes, spécialité Perfectionnement sportif et/ou Performance sportive.</li> <li>● Professeurs de sport (agent du ministère chargé des sports) ou contrat de préparation olympique</li> </ul>
<b>INSTALLATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Salle de lutte dédiée, surface de 450 m<sup>2</sup></li> <li>● Salles de musculation type haltérophilie et appareils</li> <li>● Espace de stockage du matériel à proximité directe du tapis de lutte</li> <li>● Espace médical avec 1 salle kiné, 1 salle médecin, machine à glace</li> <li>● 2 vestiaires spécifiques, hommes et femmes,</li> <li>● Sanitaires hommes et femmes</li> <li>● Salle de réunion, projection vidéo</li> <li>● Espaces extérieurs (piste athlétisme, terrains de sport collectif, espaces naturels pour activité de pleine nature...)</li> <li>● Espaces spécifiques de récupération avec bains chauds, bains froids, hammam, sauna, douches</li> <li>● Bureau dédié à l'encadrement à proximité directe du site d'entraînement</li> </ul>
<b>ACCUEIL</b>	Internat ou demi-pension dans l'établissement d'accueil et/ou établissement scolaire
<b>FORMATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Filières d'études secondaires adaptées et aménagées</li> <li>● Filières d'études supérieures adaptées et aménagées</li> <li>● Diplômes professionnels</li> <li>● Organisation de soutiens, tutorats, accompagnement spécifique</li> <li>● Organisation de formation à distance (FOAD)</li> </ul>
<b>SMR</b>	Organisée sur places pour les athlètes de l'effectif avec transmission au médecin chargé de la SMR
<b>PRE-REQUIS</b>	Sportifs figurant sur les listes SHN Relève Sportifs identifiés dans le cadre des collectifs nationaux Partenaires d'entraînement



  
MINISTÈRE  
DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT

# PROGRAMME ACCESSION



## Prolongation PPF 2022/2025

**P**ROJET de  
**P**ERFORMANCE  
**F**ÉDÉRAL

*Fédération Française de Lutte et disciplines associées*

Le programme d'Accession organise la stratégie autour de 2 dispositifs dont les ambitions territoriales sont différentes :

- L'Accession nationale (dont l'objectif principal est la préparation des potentiels nationaux en vue d'une intégration au programme d'excellence)
- L'Accession territoriale (structures permanentes, clubs ou dispositifs non permanents d'ambition territoriale).

Une stratégie, basée sur la coordination et la mise en synergie des moyens de niveaux national et territorial, organise ce programme qui vise à construire les fondations sur lesquelles la performance sportive future pourra se construire.

Pour la discipline Sambo (RHN2<sup>3</sup>), les structures identifiées par le PPF se situent dans ce programme au travers de clubs identifiés.

Les structures d'entraînement sont organisées dans le cadre de cette stratégie.

#### **1.4. Attentes du Programme Accession Nationale**

Les athlètes évoluant dans l'Accession nationale présentent des profils de performance sportives et/ou un potentiel identifié qui permettent d'envisager, à moyen terme, l'intégration dans le programme d'Excellence Relève.

Les lutteuses et lutteurs de ce programme sont identifiés, dans les catégories U13, U15 et U17, et évoluent dans des structures dont au moins un membre de la Direction Technique Nationale, CTN du secteur Haut-Niveau ou Manager Territorial du Développement et de la Performance, assure une mission rapprochée d'encadrement.

La mise en œuvre d'une collaboration territoriale et nationale demeure, à cet échelon, un élément indispensable du fonctionnement fédéral.

L'efficacité de l'organisation et du travail mené au niveau de l'Accession Nationale est un objectif majeur du PPF : l'émergence d'une relève performante.

<b>ACCESSION NATIONALE</b>	
<b>STRATÉGIE FÉDÉRALE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Organiser les moyens et mettre en œuvre les conditions de la formation <u>à long terme</u> vers la performance, et la préparation et réalisation de la performance à moyen terme notamment dans les catégories Jeunes (U15,U17).</li> <li>● Construire la montée en compétence sportive de l'élite française dans les catégories Jeunes et la densité des profils performants dans chacun des 3 styles olympiques.</li> </ul>
<b>OBJECTIFS SPORTIFS</b>	<p><b>Objectif principal</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Constituer un collectif d'athlètes pouvant intégrer, à terme, l'identification Excellence Relève (Horizon 2028)</li> <li>● Obtenir des médailles sur les championnats de référence U15 et U17</li> </ul> <p><b>Objectifs intermédiaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Obtenir des résultats dont le niveau de performance permet l'intégration sur la liste SHN Relève : médailles sur compétitions de référence continentales et/ou classements dans le top continental</li> </ul>

<sup>3</sup> Reconnaissance de haut-niveau

	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Sambo : Obtenir des résultats dont le niveau de performance permet l'intégration sur la liste SHN: médailles et classements sur compétitions de référence continentales et mondiales</li> <li>● Obtenir des résultats dont le niveau de performance permet l'identification sur la liste des collectifs nationaux</li> <li>● Obtenir des sélections en EDF Jeunes</li> <li>● Obtenir des titres de Champions de France Jeunes</li> </ul> <p><b>Objectifs opérationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Être capable de répéter 4 fois dans une journée de compétition en tournoi international, la réalisation d'une performance sportive (victoire) contre la concurrence internationale frontalière.</li> <li>● Développer une culture de la gagne</li> <li>● Construire une lutte offensive, basée sur l'apprentissage des incontournables technico-tactiques de chaque style olympique</li> <li>● Assumer une charge d'entraînement compatible avec une pratique de haut-niveau</li> </ul>
<p><b>MOYENS</b></p>	<p><b>Stratégie sportive</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Développer une compréhension de l'activité et maîtriser l'analyse technico-tactique.</li> <li>● Développer, au travers des déterminants de la performance, un panel large de compétences motrices, stratégiques, intellectuelles, psychologiques.</li> <li>● Définir et mettre en œuvre une stratégie pluriannuelle de progression des profils, avec une temporalité longue.</li> <li>● Engager une démarche d'entraînement avec une organisation bi-quotidienne</li> <li>● Définir et mettre en œuvre les conditions d'entraînement adaptées et de suivi</li> <li>● Établir une planification variée qui favorise la découverte de l'environnement de haut-niveau</li> <li>● Fixer un programme de compétition diversifié en termes d'objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Validation et ancrage d'apprentissages en situation compétitive</li> <li>○ Mise en opposition régulière avec une concurrence variée, notamment internationale</li> </ul> </li> <li>● Fixer un programme de regroupements et stages diversifiés en termes d'objectifs permettant l'appropriation d'une culture sportive de haut-niveau.</li> </ul>
	<p><b>Environnement de la performance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Conventionnement avec service médical et paramédical</li> <li>● Collaboration avec des services d'optimisation de la performance</li> <li>● Suivi des situations de formation</li> </ul>
	<p><b>Structures</b></p> <p>Les athlètes du dispositif d'Accession Nationale s'entraînent prioritairement dans les Pôles Espoirs de la FFLDA et dans les Dispositifs Locaux et Régionaux de Pilotage de la Performance, qui permettent une prise en charge cohérente avec les objectifs de performance.</p>
	<p><b>ENCADREMENT</b></p> <p>Structuration d'une cellule composée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'entraîneur des Pôles Espoirs</li> <li>- les coordonnateurs des Pôles Espoirs</li> <li>- les entraîneurs et dirigeants des clubs</li> <li>- les Managers Territoriaux du Développement et de la Performance</li> <li>- les entraîneurs nationaux des catégories jeunes (et Senior Sambo)</li> <li>- le Manager des Pôles, et RNSSP</li> <li>- le Manager Jeune 2026/2028</li> <li>- le Directeur de la Performance,</li> <li>- la Directrice Technique Nationale,</li> </ul> <p>Cet encadrement proche est renforcé, le cas échéant, par des intervenants</p>

## 1.5. Attentes du Programme Accession territoriale

Les athlètes évoluant dans l'Accession territoriale font l'objet d'une détection des potentiels, autour des différents déterminants de la performance, de leur entraînabilité et de la capacité de mener une pratique de haut-niveau.

Les lutteuses et lutteurs de ce programme sont identifiés, au sein des catégories U11, U13, U15 et U17 (prise en compte des différents âges de début de la pratique), évoluent dans des dispositifs dont le Manager Territorial du Développement et de la Performance, au titre de la Direction Technique Nationale, assure la responsabilité.

Les jeunes éléments détectés évoluent au sein d'un dispositif qui propose un programme d'activité et une organisation qui permettent la découverte de l'environnement de la pratique de haut-niveau en Lutte.

Ainsi, l'ambition de l'Accession Régionale poursuit un double objectif :

- La détection des talents et l'animation d'une élite régionale jeune
- L'orientation des athlètes détectés vers les Pôles Espoirs et à terme, les structures du Programme Excellence Relève

ACCESSION RÉGIONALE	
<b>STRATÉGIE FÉDÉRALE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Détecter les potentiels</li> <li>● Orienter les meilleurs profils vers des structures permettant la poursuite d'un apprentissage de haut-niveau</li> <li>● Construire la montée en compétence sportive de l'élite française dans les catégories Jeunes et la densité des profils performants dans chacun des 3 styles olympiques</li> </ul>
<b>OBJECTIFS SPORTIFS</b>	<b>Objectif principal</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Constituer des collectifs d'athlètes sur les territoires pouvant intégrer, à terme, les dispositifs de l'Accession Nationale et, Excellence Relève (Horizon 2032)</li> <li>● Obtenir des titres sur les championnats de France U15 et U17</li> </ul>
	<b>Objectifs intermédiaires</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Obtenir des résultats dont le niveau de performance permet l'identification dans les collectifs nationaux et la liste Espoir</li> <li>● Participer aux actions de détection nationale</li> <li>● Être régulièrement classé lors des championnats de France Jeunes</li> </ul>
	<b>Objectifs opérationnels</b>
<b>MOYENS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Être capable d'assumer la charge d'entraînement sur différents types de regroupements</li> <li>● Intégrer un comportement adapté à la vie du sportif, sur les regroupements, déplacements, compétitions...</li> <li>● Découvrir une confrontation internationale</li> </ul>
	<b>Stratégie sportive</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Développer une compréhension de l'activité et maîtriser l'analyse technico-tactique.</li> <li>● Développer, au travers des déterminants de la performance, un panel large de compétences motrices, intellectuelles, psychologiques.</li> <li>● Définir et mettre en œuvre une stratégie pluriannuelle de progression des profils, avec une temporalité longue.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir et mettre en œuvre les conditions d'entraînement adaptées et de suivi</li> <li>• Fixer un programme d'action diversifié dont les objectifs prioritaires sont :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la notion d'apprentissage par rapport au résultat</li> <li>- Rechercher l'épanouissement des lutteurs par la pratique</li> </ul> </li> <li>• Fixer un programme de regroupements et stages diversifiés avec l'évaluation et l'apprentissage des fondamentaux.</li> </ul>
	<b>Environnement de la performance</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aborder les bonnes pratiques en matière de performance et proposer une éducation sportive globale.</li> </ul>
	<b>Structures</b>
	Les athlètes de l'Accession Régionale font partie de l'élite régionale et, à ce titre, évoluent dans les dispositifs régionaux d'accession à haut-niveau.
<b>ENCADREMENT</b>	Structuration d'une cellule composée par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les entraîneurs et dirigeants des clubs</li> <li>- les membres de l'équipe technique régionale</li> <li>- les Managers Territoriaux du Développement et de la Performance</li> <li>- le Manager Jeune 2026/2028</li> </ul>

## 1.6. Cahier des charges des structures du programme Accession Nationale

### 1.6.1. Les Pôles Espoirs

Afin d'optimiser l'apprentissage spécifique d'un style olympique et avec l'objectif d'optimiser l'organisation des ressources humaines fédérales, il a été décidé d'organiser l'émergence d'un nouveau Pôle Espoir en Lutte Gréco-Romaine sur le territoire national.

Ainsi, le Pôle Espoir de Font-Romeu, structure existante actuellement, demeure avec une spécialisation en Lutte Libre et Lutte Féminine (styles de lutte identiques).

L'encadrement mutualisé avec le Pôle France Relève sur place, encadrement spécialiste de cette discipline, assurera un travail différencié, ciblé sur le développement global des sportifs. La création d'un Pôle Espoir Lutte Gréco-Romaine, à Dijon, au sein d'une région qui a formé des lutteurs de haute-performance dans ce style, permettra aux lutteurs qui présentent déjà un profil adapté à la lutte gréco-romaine, de bénéficier d'un encadrement spécialiste.

### PÔLE ESPOIR

<b>OBJECTIFS DTN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structure nationale fédérale, à recrutement territorial et national</li> <li>• Structure permanente d'apprentissage et de préparation des jeunes athlètes 2028/2032</li> <li>• Contribuer au rayonnement du Pôle, de l'établissement, d'un territoire et de la France</li> <li>• Centre de ressource et d'expertise sur la formation des jeunes, la détection et l'apprentissage de la pratique de haut-niveau et la formation continue des entraîneurs formateurs</li> </ul>
<b>OBJECTIFS STRUCTURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer et accompagner collectivement l'apprentissage des compétences technico-tactique, stratégique, physique et psychologique dans le cadre de la formation à la lutte de haut-niveau.</li> <li>• Développement et accompagnement collectif d'un environnement du projet de performance compatible avec des objectifs de haut-niveau, et formation aux bonnes pratiques de la performance en lutte (hygiène de vie, santé, pratiques relatives aux catégories de poids...).</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Permettre aux athlètes d'être classés en liste SHN Relève, Collectifs nationaux ou Espoir (classement sur compétitions internationales de référence, titres de champion de France)</li> <li>● Accompagner le jeune sportif en devenir dans un double projet et dans son projet de vie (veille des aspects sociaux)</li> <li>● Utiliser l'ensemble des ressources à disposition par les services de l'établissement et proximité avec les Maisons Régionales de la Performance</li> <li>● Organiser la surveillance médicale réglementaire, le cas échéant</li> <li>● Contribuer au PSQS</li> <li>● Mettre en œuvre un programme annuel d'actions (activités, stages, tournois...)</li> <li>● Mettre en place des informations ciblées autour des politiques publiques (prévention dopage, formation citoyenne)</li> <li>● Organiser les échanges avec les clubs, comités régionaux et les Pôles France Relève</li> <li>● Contribuer à la formation des entraîneurs et la formation continue du réseau d'encadrement sur les territoires (clubs, ETR, Pôles...)</li> </ul>
<b>PUBLIC</b>	U15, U17
<b>EFFECTIF</b>	Pôle Espoir Lutte Libre et féminine : 15 à 20 Pôle Espoir Lutte Gréco-Romaine : 5 à 10
<b>VOLUME</b>	Entre 16 et 20 heures d'entraînement hebdomadaires suivant la planification
<b>ENCADREMENT</b>	<p>Pour chacun des Pôles Espoirs, sur site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 entraîneur national jeune,</li> <li>- 1 coordonnateur de Pôle Espoir</li> <li>- Intervenants spécifiques disciplinaires</li> <li>- Ressources humaines de l'établissement</li> </ul> <p>Sur le plan de l'organisation stratégique fédérale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Manager des Pôles,</li> <li>- le Manager Jeune 2028,</li> <li>- le Manager Territorial du Développement et de la Performance du territoire hôte de la structure</li> <li>- Le DTNA chargé de la Formation</li> <li>- le Directeur de la Performance,</li> <li>- la Directrice Technique Nationale,</li> </ul>
<b>QUALIFICATION ENCADREMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Titulaires, a minima, d'un diplôme de niveau 5 de la nouvelle nomenclature des niveaux de qualification des diplômes, spécialité Perfectionnement sportif et/ou Performance sportive.</li> <li>● Professeurs de sport (agent du ministère chargé des sports)</li> </ul>
<b>INSTALLATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Salle de lutte dédiée, surface de 450 m<sup>2</sup></li> <li>● Salles de musculation type haltérophilie et appareils</li> <li>● Espace de stockage du matériel à proximité directe du tapis de lutte</li> <li>● Espace médical avec 1 salle kiné, 1 salle médecin, machine à glace</li> <li>● 2 vestiaires spécifiques, hommes et femmes,</li> <li>● Sanitaires hommes et femmes</li> <li>● Salle de réunion, projection vidéo</li> <li>● Espaces extérieurs (piste d'athlétisme, terrains de sport collectif, espaces naturels pour activité de pleine nature...)</li> <li>● Espaces spécifiques de récupération avec bains chauds, bains froids, hammam, sauna, douches</li> <li>● Bureau dédié à l'encadrement à proximité directe du site d'entraînement</li> </ul>
<b>ACCUEIL</b>	Internat ou demi-pension dans l'établissement d'accueil et/ou établissement scolaire
<b>FORMATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Filières d'études secondaires adaptées et aménagées</li> <li>● Organisation de soutiens, tutorats, accompagnement spécifique</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de formation à distance (FOAD)</li> </ul>
<b>SMR</b>	Organisée sur places pour les athlètes de l'effectif avec transmission au médecin chargé de la SMR
<b>PRE-REQUIS</b>	Sportifs identifiés dans le cadre des collectifs nationaux et liste Espoir Partenaires d'entraînement Sportifs identifiés dans un dispositif territorial de la performance

### 1.6.2. Le Dispositif Local et Régional de Pilotage de la Performance (DLR2P)

Le dispositif local et régional de pilotage la performance constitue un échelon qui doit permettre d'organiser, sur les clubs et/ou territoires, des conditions de préparation sportive, de suivi et d'optimisation de la performance pour les sportifs de haut-niveau et membres des collectifs nationaux et espoirs qui évoluent hors des structures nationales du PPF.

Le dispositif local et régional de pilotage la performance, peut prendre différentes formes, en fonction de l'échelon territorial choisi.

Il a vocation à être un interlocuteur privilégié de la Direction Technique Nationale, des collectivités locales, des services de l'État et des maisons régionales de la performance.

Son organisation prend en compte les spécificités locales et, à ce titre, il peut prendre différentes formes et s'appuyer sur des structures juridiques différentes.

Ainsi, il est possible d'identifier, dans ce dispositif, 2 types de structures :

- Un centre permanent d'entraînement régional porté par le comité régional, soit sur un site identifié, soit en tête d'un réseau composé des clubs labellisés Ambition nationale
- Un club lorsqu'il répond, en lui-même, aux critères de l'effectif établis ci-dessous.

Les Comités Régionaux et Clubs pouvant être identifiés s'accordent sur une stratégie partagée lorsque plusieurs structures sont présentes sur un même territoire afin de choisir la stratégie locale la plus adaptée.

Il met en place et accompagne les conditions de réussite du double projet sportif et social des athlètes identifiés.

Il est garant de la mise en œuvre d'exigences sportives déterminées par la pratique de haut-niveau, à différents stades de la formation.

A ce titre, un programme d'action, notamment tourné vers l'international, est un critère essentiel.

Il assure le relais des messages fédéraux, notamment avec les encadrements nationaux.

#### **DISPOSITIF LOCAL ET RÉGIONAL DE PILOTAGE DE LA PERFORMANCE**

<b>OBJECTIFS DTN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structure territoriale d'organisation et de management de la performance</li> <li>• Contribuer à la mise en œuvre du Programme d'Accession</li> <li>• Alimenter les Pôles Espoirs et les Pôles France Relève</li> <li>• Contribuer au rayonnement territorial</li> <li>• Sécuriser les parcours des athlètes dans leur trajectoire individuelle (préparation à l'entrée en Pôle, transition entre structures, non-intégration de la filière pour raisons familiales et sociales)</li> </ul>
----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>OBJECTIFS STRUCTURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Développer et accompagner collectivement l'apprentissage des compétences technico-tactique, stratégique, physique et psychologique dans le cadre de la formation au sport de haut-niveau.</li> <li>● Développement et accompagnement collectif d'un environnement du projet de performance compatible avec des objectifs de haut-niveau, et formation aux bonnes pratiques de la performance (hygiène de vie, santé, pratiques relatives aux catégories de poids...).</li> <li>● Permettre aux athlètes d'être classés en liste SHN Relève, Collectifs nationaux ou Espoir (classement sur compétitions internationales de référence, titres de champion de France)</li> <li>● Accompagner le jeune sportif en devenir dans un double projet et dans son projet de vie (veille des aspects sociaux)</li> <li>● Mise en œuvre d'actions d'optimisation de la performance</li> <li>● Faciliter l'organisation de la surveillance médicale règlementaire, le cas échéant</li> <li>● Contribuer au PSQS en lien avec l'ETR</li> <li>● Mettre en œuvre un programme annuel d'actions (regroupements, tournois...)</li> <li>● Faciliter la mise en place des informations obligatoires pour les SHN, le cas échéant</li> <li>● Organiser les échanges avec les clubs, comités régionaux, Pôles Espoirs et Pôles France Relève</li> <li>● Contribuer à la formation des entraîneurs et la formation continue du réseau d'encadrement sur le territoire (clubs, ETR, Pôles...)</li> </ul>
<b>PUBLIC</b>	U15, U17, U20 + (Senior - Sambo)
<b>CRITÈRES EFFECTIF</b>	<p><b>LUTTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Minimum de 3 SHN, hors structures Pôles</li> <li>● Minimum de 1 SHN, 5 athlètes en Collectif national et 3 athlètes en liste Espoir</li> <li>● Outre-mer : 4 sportifs listés (SHN, Collectif national, Espoir)</li> </ul> <p><u>(Ces deux critères ne sont pas cumulatifs)</u></p> <p><b>SAMBO</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Minimum de 1 SHN <u>et</u> 2 sportifs listés Collectif national/Espoir</li> <li>● Minimum de 3 sportifs listés Collectif national/Espoir</li> </ul> <p><u>(Ces deux critères ne sont pas cumulatifs)</u></p>
<b>VOLUME</b>	Coordination d'un entraînement quotidien, entre 12 et 16 heures d'entraînement hebdomadaires suivant la planification
<b>ENCADREMENT</b>	<p>Pour chacun des Dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entraîneurs et dirigeants des clubs,</li> <li>- Membres de l'ETR</li> <li>- Intervenants spécifiques disciplinaires</li> <li>- le Manager Territorial du Développement et de la Performance du territoire</li> </ul> <p>Sur le plan de l'organisation stratégique fédérale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Manager Jeune 2028,</li> <li>- le Directeur de la Performance,</li> <li>- la Directrice Technique Nationale</li> </ul>
<b>QUALIFICATION ENCADREMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Professionnels, titulaires d'un diplôme d'État.</li> <li>● Professeurs de sport (agent du ministère chargé des sports)</li> </ul>
<b>FORMATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Conventionnement avec des établissements d'études secondaires pour bénéficier d'aménagements</li> <li>● Relation régulière avec établissements scolaires et de formation</li> </ul>
<b>SMR</b>	Organisée pour les athlètes de l'effectif avec transmission au médecin chargé de la SMR

<b>IDENTIFICATION STRUCTURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régions qui accueillent, sur leur territoire, une structure nationale du programme Excellence (synergie des moyens territoriaux) <b>ou</b></li> <li>• Respect des critères de l'effectif et de qualification de l'encadrement.</li> </ul>
<b>CONDITIONS DE MAINTIEN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LUTTE : les sportifs identifiés dans le dispositif doivent intégrer le processus d'entrée en Pôle France Relève</li> <li>• SAMBO : maintien annuel des critères de l'effectif</li> </ul>

## 1.7. Cahier des charges – Structures du programme Accession Territoriale

### 1.7.1. Le Dispositif Régional d'Accession à Haut-Niveau (DRAHN)

Le dispositif régional d'accession au haut niveau s'inscrit dans le programme d'accession régionale du PPF.

C'est un dispositif piloté par le comité régional et animé par le coordonnateur de l'Équipe Technique Régionale.

Il est la base de la filière de formation, en amont de l'accession nationale.

Son objectif principal est la détection, l'identification des talents et des forts potentiels jeunes afin de préparer la trajectoire sportive des jeunes lutteurs (orientation vers les structures fédérales).

Il peut prendre différentes formes, avec un fonctionnement permanent (possibilité de s'appuyer sur les sections sportives d'excellence) ou non permanent sur la base de regroupements réguliers identifiés.

#### DISPOSITIF RÉGIONAL D'ACCESSION À HAUT-NIVEAU

<b>OBJECTIFS DTN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structure territoriale d'identification des potentiels et de management de la formation à la performance</li> <li>• Contribuer à la mise en œuvre du Programme d'Accession</li> <li>• Alimenter les Pôles Espoirs</li> <li>• Contribuer au rayonnement territorial</li> <li>• Identifier les potentiels et préparer les parcours des athlètes dans leur trajectoire individuelle (préparation à l'entrée en Pôle)</li> </ul>
<b>OBJECTIFS STRUCTURE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer et accompagner collectivement l'apprentissage des compétences technico-tactique, stratégique, physique et psychologique dans le cadre de la formation au sport de compétition.</li> <li>• Organiser une animation de réseau des entraîneurs et créer une dynamique régionale.</li> <li>• Permettre aux athlètes d'être classés en liste Espoir (titres de champion de France jeunes)</li> <li>• Contribuer au PSQS en lien avec l'ETR</li> <li>• Mettre en œuvre un programme annuel d'actions (regroupements, tournois...)</li> <li>• Organiser les échanges avec les clubs, comités régionaux, Pôles Espoirs</li> <li>• Contribuer à la formation des entraîneurs et la formation continue du réseau d'encadrement sur le territoire (clubs, ETR,...)</li> </ul>
<b>PUBLIC</b>	U11, U13, U15
<b>EFFECTIF</b>	Elite régionale identifiée
<b>VOLUME</b>	Organisation d'un minimum de 5 regroupements régionaux, dont 2 avec un objectif ciblé de détection des potentiels

<b>ENCADREMENT</b>	<p>Pour chacun des Dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Entraîneurs et dirigeants des clubs,</li><li>- Membres de l'ETR</li><li>- Intervenants spécifiques disciplinaires</li><li>- le Manager Territorial du Développement et de la Performance du territoire</li></ul> <p>Sur le plan de l'organisation stratégique fédérale :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le Manager Jeune 2028,</li><li>- le Directeur de la Performance,</li><li>- la Directrice Technique Nationale</li></ul>
<b>QUALIFICATION ENCADREMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>●Éducateurs fédéraux BF2</li><li>●Professionnels, titulaires d'un diplôme d'État.</li><li>●Professeurs de sport (agent du ministère chargé des sports)</li></ul>
<b>CONDITIONS DE MAINTIEN</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>●Les sportifs identifiés dans le dispositif doivent intégrer le processus d'entrée en Pôle Espoir</li></ul>



  
MINISTÈRE  
DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT

# CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES

## PPF



## Prolongation PPF 2022/2025

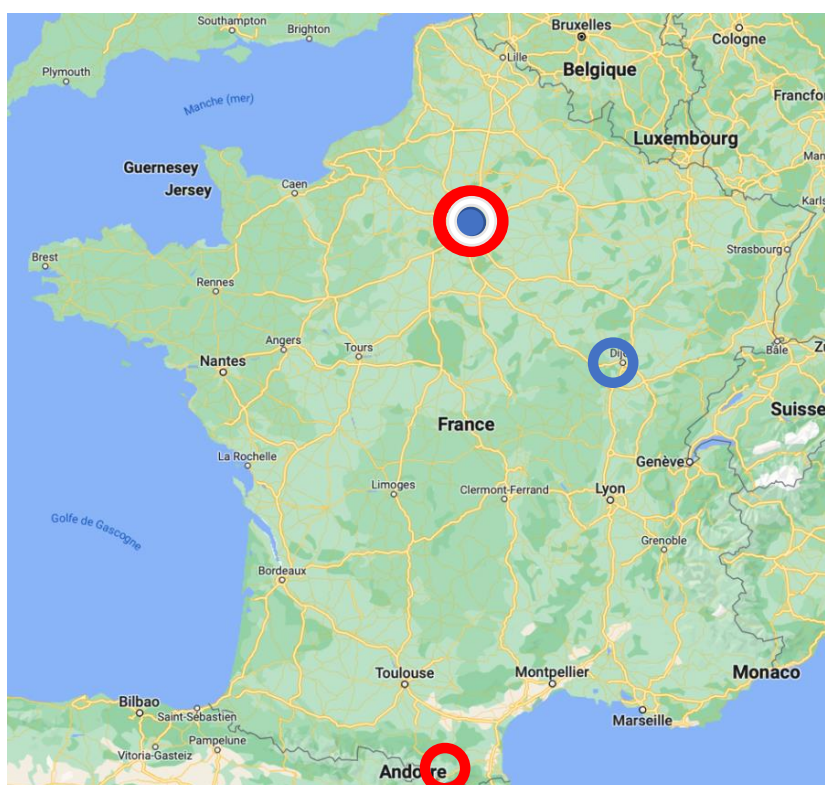
**P**ROJET de  
**P**ERFORMANCE  
**F**ÉDÉRAL

*Fédération Française de Lutte et disciplines associées*

## STRUCTURES DU PROGRAMME EXCELLENCE

Le Pôle France olympique – INSEP est implanté à l’Institut National du Sport, de l’Expertise et de la Performance à Paris. Il regroupe, au quotidien, l’élite française pour les 3 styles olympiques, au sein d’un établissement dont les services sont tournés vers la préparation à la haute-performance et la réussite des projets de vie des athlètes.

L’implantation d’un Pôle France Relève de Lutte Féminine à Font-Romeu, au sein du CNEA a été un échec. Cette structure est fermée à compter de septembre 2025.



Pôle France Olympique – INSEP – 3 styles



Pôle France Relève – Lutte Libre (CREPS Bourgogne Franche Comté)



Pôle France Relève – Lutte Gréco-Romaine (filère en regroupements nationaux)

## STRUCTURES ACCESSION NATIONALE - LUTTE

Deux types de structures sont identifiées dans le cadre du programme d'accèsion nationale :

- Les Pôles Espoirs, structures fédérales, dont le recrutement géographique est national
- Les DLR2P, animateurs d'une stratégie à l'échelle territoriale

Les deux structures nationales fédérales identifiées dans le cadre de l'Accèsion Nationale sont les Pôles Espoir. Avec l'implantation sur les mêmes sites que les Pôles France Relève, une approche spécifique de ce public est élaborée, tournée prioritairement vers un apprentissage de la discipline et des bonnes pratiques en matière de haut-niveau.









Le développement de la capacité d'entraînement, des compétences générales (panel d'apprentissage) et l'épanouissement dans la pratique quotidienne sont privilégiés.

Schématiquement, une approche et un accompagnement collectif seront mis en œuvre au sein des Pôles Espoirs sur le plan de la préparation technico-tactique, physique, ou encore des actions d'optimisation de la performance.

Au niveau des Pôles France Relève, les athlètes feront l'objet d'un accompagnement beaucoup plus individualisé.

Concernant les DLR2P, 6 dispositifs intègrent la cartographie 2025, portés par 6 comités régionaux qui ont choisi un fonctionnement en tête de réseau.



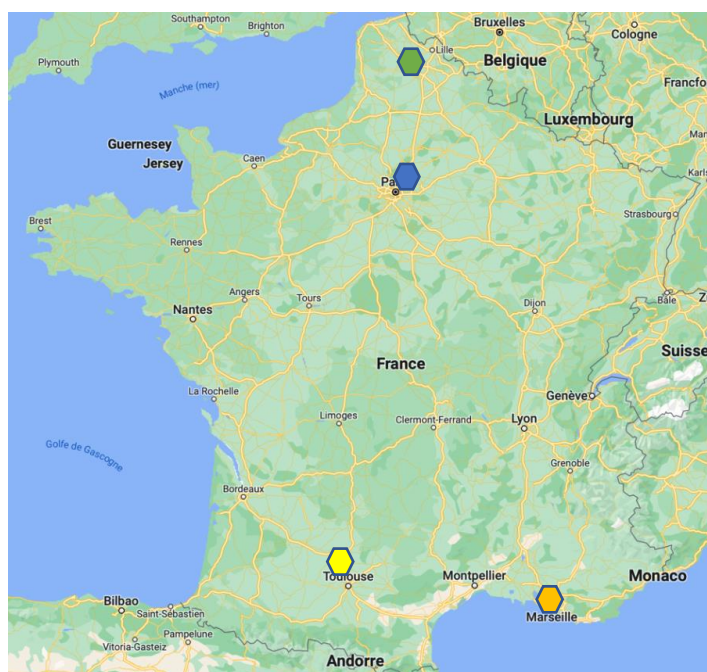
-  Pôle Espoir – Lutte Gréco-Romaine (CREPS Bourgogne Franche Comté)
-  Pôle Espoir – Lutte Libre et Féminine (CREPS Montpellier – Site de Font-Romeu)
-  DLR2P Auvergne-Rhône-Alpes
-  DLR2P Ile de France
-  DLR2P La Réunion
-  DLR2P Grand-Est
-  DLR2P Hauts de France
-  DLR2P Normandie

## STRUCTURES ACCESSION NATIONALE - SAMBO

La cartographie des structures identifiées actuellement pour le Sambo prend la suite de la structuration antérieure.

A ce jour, 3 Dispositifs Locaux et Régionaux de Pilotage de la Performance sont identifiés dans le PPF, portés directement par des clubs.

Compte-tenu du cahier des charges, ces structures sont amenées à évoluer en fonction des résultats et du classement dans les différentes listes.



-  DLR2P Sambo – Full Sambo Evolution Claye Souilly (IDF)
-  DLR2P Sambo – Fight Arts Martiaux Meurchin (HDF)
-  DLR2P Sambo – Vaillante Olympique Montalbanaise (OCC)

## STRUCTURES ACCESSION TERRITORIALE

Les dispositifs régionaux d'accès à haut-niveau (DRAHN) sont actuellement au nombre de 12 :

11 structures en France métropolitaine

2 structures dans les territoires ultra-marins, à la Réunion et à la Martinique.

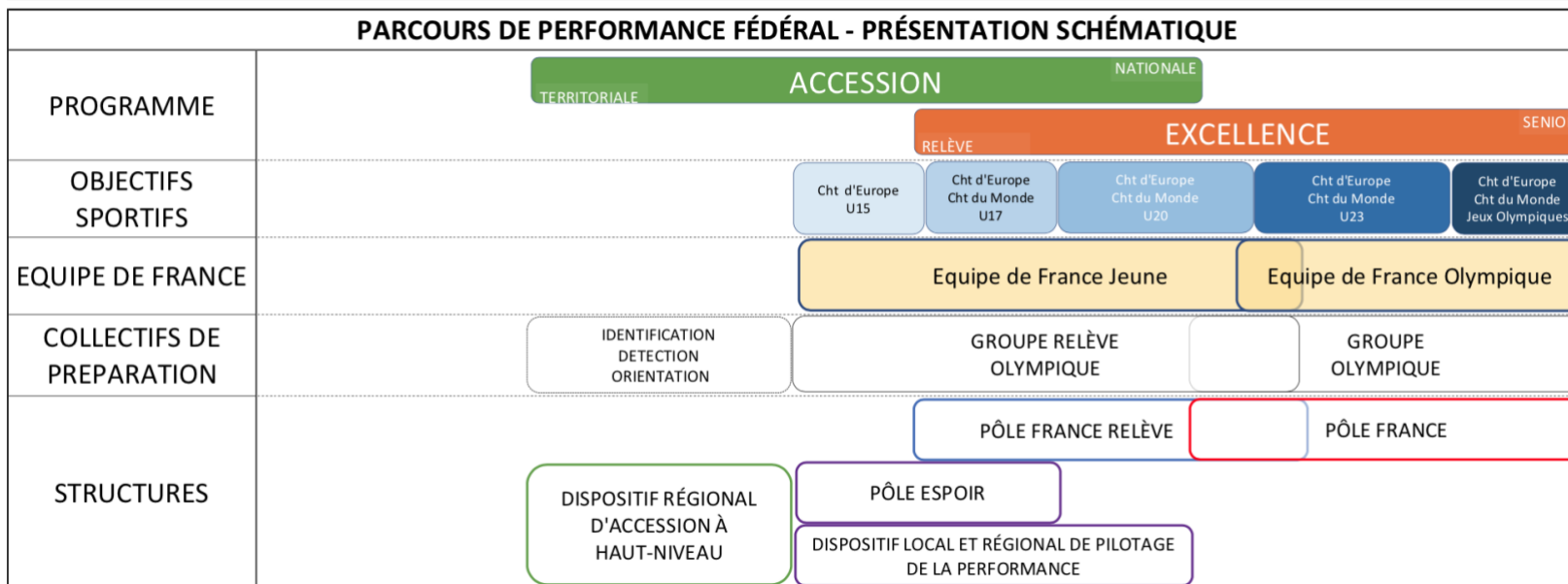
Compte-tenu du cahier des charges, ces structures sont amenées à évoluer en fonction des résultats et du classement dans les différentes listes.



Le DRAHN Martinique peut évoluer au cours des prochaines saisons vers un DRAHN Martinique, Antilles/Guyane en fonction du développement des activités sur les territoires Caraïbes et Guyane

# SCHÉMA SYNTHÉTIQUE D'ORGANISATION DU PPF

MODELE DE PERFORMANCE													
ÂGE CHRONOLOGIQUE	U7 Poussin A (+ 3 ans)	U9 Poussin B	U 11 Poussin C	U 13 Benjamin	U 15 Minime	U 17 Cadet	U 20 Junior	U 23	Sénior				
STADES DE DÉVELOPPEMENT	Enfance		Pré-adolescence		Adolescence		Jeunes adultes		Adultes				
PÉRIODES DE FORMATION	Découvrir en s'amusant		S'entraîner pour apprendre		Apprendre à s'entraîner		S'entraîner pour performer		Gagner pour briller				
INTENTIONS SPORTIVES ET PÉDAGOGIQUES	SE PRÉSERVER, VOIR	VOULOIR FAIRE CHUTER	PRENDRE L'INFORMATION SUR L'ADVERSAIRE POUR AGIR	CRÉER L'OPPORTUNITÉ POUR AGIR	ENRICHIR LE PANEL TECHNICO-TACTIQUE	ENVOYER DE LA LUTTE	ARRÊTER DE S'ARRÊTER	CONTRE-ATAQUER	IMPOSER UNE LUTTE OFFENSIVE	ÊTRE UN STRATÈGE	LUTTER EFFICACEMENT	S'ADAPTER À TOUT	DEVENIR UNE CHAMPIONNE AUTONOME
FACTEURS DE LA PERFORMANCE	TECHNICO-TACTIQUE	Réaliser, depuis la position de garde, des combinaisons technico-tactiques simples, incontournables, debout et au sol, en appliquant ses différentes phases : de départ, de préparation, technique.		Maîtriser des combinaisons TT dans toutes les formes de corps, debout et au sol. Maîtriser des placements défensifs simples qui empêchent l'élaboration d'une combinaison TT adverse.		Organiser son système d'attaque et sa garde autour de ses points forts (contrôle favori, CTT favorite), debout et au sol. Utiliser l'action adverse comme opportunité (contre-attaque).		Imposer et adapter son système d'attaque et sa garde face à tous types de lutte, en toute efficacité, debout et au sol.					
	STRATÉGIQUE	Créer une opportunité pour faire tomber son adversaire et/ou le retourner pour le maintenir sur le dos, pour prendre l'avantage.		Développer une stratégie de combat offensive autour d'un contrôle favori.		Appliquer un schéma stratégique de combat (en attaque et en défense) autour de ses points forts (TT, physique, psychologique) et de l'identification des points faibles adverses.		Conservier et adapter un schéma stratégique de combat quelle que soit la situation.					
	PHYSIQUE	Acquérir les fondamentaux des qualités physiques de coordination (souplesse et adresse) et améliorer la mobilité spécifique.		Mobiliser des qualités d'endurance, de vitesse et de force sous-maximale. Répéter des actions explosives.		Mobiliser des qualités physiques explosives (puissance : force et vitesse) à haute intensité. Gérer son effort.		Mobiliser ses qualités physiques en fonction des exigences attendues dans les combats et en fonction des échéances.					
	PSYCHO-COGNITIF	Se faire plaisir par la valorisation de ses progrès. Accepter le contact physique et la chute.		Rester combatif, offensif et confiant en ses possibilités dans toutes situations. Identifier et comprendre sa performance.		Se dépasser et repousser ses limites pour répondre à des objectifs fixés en terme de résultats. Prendre une décision adaptée, en toute lucidité. Mettre en place des routines.		Se préparer mentalement pour être performant. Se donner les moyens de ses objectifs (choix, autonomie, responsabilité). Analyser tout type de lutte pour prendre un avantage.					
	GESTION DE L'ENVIRONNEMENT SPORTIF	Connaître les règles de la pratique et les valeurs fédérales. Avoir une hygiène corporelle adaptée à la pratique de l'activité (tenue propre, peau).		Suivre des protocoles (soin, nutrition, récupération...) pour se préserver des blessures. Respecter les règles fédérales en compétitions, stages, structures.		Articuler son projet de vie autour de la performance sportive. Maîtriser les méthodes de gestion de poids et les protocoles de prévention.		Être autonome dans la gestion de son projet de performance dans un système de haut-niveau. Mobiliser des ressources et compétences disponibles					
SPECIALISATION STYLE	Apprentissage des fondamentaux Lutte Libre et Lutte Gréco-Romaine				Orientation et optimisation de la pratique		Spécialisation dans un style						



Les structures du PPF font l'objet d'une évaluation annuelle.

Cette évaluation partagée, entre la structure, la FFLDA et l'ANS, a pour objectif de fixer une stratégie de progression, en identifiant de manière objective les points de progrès à mettre en œuvre.

Le contexte des politiques publiques en matière de sport et l'engagement du secteur privé autour d'un événement majeur tel que les Jeux Olympiques de Paris 2024, constituent une opportunité quant au positionnement de nos structures de performance sur les territoires.

Ainsi, ces étapes d'évaluation sont menées dans le cadre d'un comité de pilotage de la structure, dont la composition est spécifique pour chacune des structures des Programmes d'Excellence et d'Accession nationale, avec l'objectif d'organiser l'échange avec les acteurs/partenaires des structures, les Maisons Régionales de la Performance, les services de l'état sur les territoires et les collectivités locales.

Les différents critères et indicateurs sont évalués suivant l'échelle suivante :

Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux		
1	Tres satisfaisant ou superieur aux attentes	Les Indicateurs s'apprécient au regard des objectifs fixes a chaque structure.
2	Satisfaisant ou conforme aux attentes	
3	N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deça des attentes	
4	Decevant ou tres en deça des attentes	

**PROGRAMME** : Excellence Senior

**Structure** : Pôle France Olympique – INSEP – Style : .....

## PÔLE FRANCE OLYMPIQUE - INSEP

Domaine	Levier pour agir sur la performance	Action	2025 - 2026	Observations	
SPORTIF	Qualité du recrutement	Les sportifs entrants dans la structure correspondent au niveau et aux objectifs de la structure			
	Performance nationale	Les sportifs de la structure sont médaillés aux championnats de France ou classés dans les 8 premiers du classement national de leur catégorie d'âge/épreuve			
	Sélection internationale	Les sportifs de la structure ont été sélectionnés en équipe de France			
	Performance internationale	Les sportifs de la structure ont obtenu des médailles sur des compétitions de référence internationales			
	DETERMINANTS DE LA PERFORMANCE	Compétences TECHNICO-TACTIQUE	Adapter son système d'attaque et sa garde face à tous types de lutte, en toute efficacité, debout et au sol		
		Compétences STRATÉGIQUES	Conserver un schéma stratégique de combat quelle que soit la situation.		
		Compétences PHYSIQUES	Mobiliser ses qualités physiques en fonction des exigences attendues dans les combats et en fonction des échéances.		
		Compétences PSYCHOLOGIQUES et COGNITIVES	Réguler ses émotions et mettre en place des routines. Se donner les moyens de ses objectifs (choix, autonomie, responsabilité). Analyser tout type de lutte pour prendre un avantage		
		Compétences de gestion ENVIRONNEMENT DE LA PERFORMANCE	Être autonome dans la gestion de son projet de performance dans un système de haut-niveau. Mobiliser les ressources et compétences disponibles.		
	Progression	Les sportifs sont inscrits dans une démarche de progression			
Actions sportives	Nombre et qualité des compétitions et/ou stages organisés				
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Les entraîneurs et staffs associés sont qualifiés, disponibles et impliqués dans le projet de la structure ; La réalisation du contrôle honorabilité des encadrants pour sécuriser les entraînements (carte professionnelle en cours de validité, sensibilisation...)			
	Suivi médical	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi médical de qualité			
	Optimisation de la performance	Les sportifs de la structure bénéficient de services spécifiques de qualité (mission nutrition, réathlétisation, suivi psychologique, ...)			
	Accompagnements Éducatifs	Les sportifs de la structure bénéficient d'un accompagnement scolaire et d'une offre éducative complémentaire de qualité favorisant leur épanouissement personnel			
	Suivi scolaire	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi scolaire de qualité			
	Aménagement de l'emploi du temps des sportifs	L'emploi du temps des sportifs est fluide et adapté à la réalisation de leurs objectifs			
		Disponibilité quasi-totale en 2023 et 2024 (au moins 85% de disponibilité)			
Relation aux parents	La structure assure une relation et un accompagnement des parents de qualité				

		tout au long du parcours du sportif mineur au sein de la structure PPF		
	Conditions d'hébergement et restauration	La structure offre des conditions optimales d'hébergement (semaine, week-end et vacances – prestations) et de restauration (horaire, quantité et qualité)		
	Conditions d'entraînement et qualités des installations	La qualité et la disponibilité des équipements sportifs sont adaptées aux enjeux de la structure ; ; La réalisation du contrôle honorabilité des encadrants pour sécuriser les entraînements (carte professionnelle en cours de validité, sensibilisation...)		
	Formation citoyenne des encadrants	La qualité des prestations de formation citoyenne des encadrants (éthique, intégrité) - indiquer la date et le contenu des formations organisées		
	Formation sportive et citoyenne des sportifs	La qualité des prestations de formation sportive et citoyenne des sportifs (éthique, intégrité) - indiquer la date, le contenu des formations organisées et des dispositions prises		
FINANCIER	Coût de fonctionnement	Le coût de fonctionnement de la structure est adapté et cohérent au regard des prestations offertes		
	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure, les tarifs sont adaptés et cohérents au regard des prestations offertes		
	Équilibre financier	La structure a un budget équilibré		
	Financement	La structure bénéficie de plusieurs sources de financement		

### GRILLE D'ANALYSE SPORTIVE – PÔLE FRANCE OLYMPIQUE

TECHNICO-TACTIQUE	STRATEGIQUE	PHYSIQUE	PSYCHO-COGNITIVES	ENVIRONNEMENT DE LA PERF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modifier/conserv/adapter constamment une garde permettant d'être offensif tout en se mettant en sécurité</li> <li>• Adapter son système d'attaque face à tous types de lutte (variantes) avec une efficacité maximale.</li> <li>• Utiliser chaque action pour marquer et prendre l'avantage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer, moduler une stratégie pendant le combat</li> <li>• Conserver un schéma stratégique de combat actif</li> <li>• Analyser les caractéristiques de tous ses adversaires pour les exploiter</li> <li>• Renverser une situation</li> <li>• S'approprier les subtilités des règlements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir des qualités physiques optimales adaptées à son profil de lutte</li> <li>• Répéter des pics de forme dans la saison (2 maximums par saison)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre une routine dans tout contexte</li> <li>• Être perçu comme une menace à chaque instant du combat</li> <li>• Analyser tout type de lutte pour en tirer les points faibles</li> <li>• Planifier, se focaliser et se transcender le jour J</li> <li>• Gagner lorsque la victoire paraît compromise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'adapter à des environnements différents de compétition (enjeux, médias, public,)</li> <li>• Mobiliser toutes les ressources disponibles pour la réussite de son projet de performance</li> <li>• S'entourer des compétences qui vont optimiser sa performance</li> <li>• EC d'observer une grande rigueur au regard des obligations du SHN (Représentations, SMR, Anti-dopage,...)</li> </ul>

**PROGRAMME** : Excellence Relève

**Structure** : Pôle France Relève de ..... – Style : .....

## PÔLE FRANCE RELÈVE

Domaine	Levier pour agir sur la performance	Action	2025-2026	Observations	
SPORTIF	Qualité du recrutement	Les sportifs entrants dans la structure correspondent au niveau et aux objectifs de la structure			
	Performance nationale	Les sportifs de la structure sont médaillés aux championnats de France ou classés dans les 8 premiers du classement national de leur catégorie d'âge/épreuve			
	Sélection internationale	80% des sportifs de la structure ont été sélectionnés en équipe de France			
	Performance internationale	2 sportifs de la structure ont obtenu des médailles, et 3 finalistes, sur des compétitions de référence internationales jeunes			
	DETERMINANTS DE LA PERFORMANCE	Compétences TECHNICO-TACTIQUE	Organiser son système d'attaque et sa garde autour de ses points forts (contrôle favori, CTT favorite), debout et au sol. Utiliser l'action adverse comme opportunité (contre-attaque).		
		Compétences STRATÉGIQUES	Appliquer un schéma stratégique de combat (en attaque et défense) autour de ses points forts et de l'identification des points faibles adverses.		
		Compétences PHYSIQUES	Mobiliser des qualités physiques explosives (puissance : force et vitesse) à haute intensité. Gérer son effort.		
		Compétences PSYCHOLOGIQUES et COGNITIVES	Se dépasser et repousser ses limites pour répondre à des objectifs fixés en termes de résultats. Prendre une décision adaptée au contexte, en toute lucidité.		
		Compétences de gestion ENVIRONNEMENT DE LA PERF	Articuler son projet de vie autour de la performance sportive. Maîtriser les méthodes de gestion de poids et les protocoles de prévention.		
	Progression	30% de l'effectif intègre à court ou moyen terme le Pôle France Olympique			
	Actions sportives	Nombre et qualité des compétitions et/ou stages organisés			
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Les entraîneurs et staffs associés sont qualifiés, disponibles et impliqués dans le projet de la structure ; La réalisation du contrôle honorabilité des encadrants pour sécuriser les entraînements (carte professionnelle en cours de validité, sensibilisation...)			
	Suivi médical	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi médical de qualité			
	Optimisation de la performance	Les sportifs de la structure bénéficient de services spécifiques de qualité, suivi psychologique, préparation physique, réathlé...)			
	Accompagnements Éducatifs	Les sportifs de la structure bénéficient d'un accompagnement scolaire et d'une offre éducative complémentaire de qualité favorisant leur épanouissement personnel			
	Suivi scolaire	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi scolaire de qualité			
	Aménagement de l'emploi du temps des sportifs	L'emploi du temps des sportifs est fluide et adapté à la réalisation de leurs objectifs			
	Relation aux parents	La structure assure une relation et un accompagnement des parents de qualité			

		tout au long du parcours du sportif mineur au sein de la structure PPF		
	Conditions d'hébergement et restauration	La structure offre des conditions optimales d'hébergement (semaine, we et vacances – prestations) et de restauration (horaire, quantité et qualité)		
	Conditions d'entraînement et qualités des installations	La qualité et la disponibilité des équipements sportifs sont adaptées aux enjeux de la structure ; ; La réalisation du contrôle honorabilité des encadrants pour sécuriser les entraînements (carte professionnelle en cours de validité, sensibilisation...)		
	Formation citoyenne des encadrants	La qualité des prestations de formation citoyenne des encadrants (éthique, intégrité) - indiquer la date et le contenu des formations organisées		
	Formation sportive et citoyenne des sportifs	La qualité des prestations de formation sportive et citoyenne des sportifs (éthique, intégrité) - indiquer la date, le contenu des formations organisées et des dispositions prises		
	Coût de fonctionnement	Le coût de fonctionnement de la structure est adapté et cohérent au regard des prestations offertes		
FINANCIER	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure, les tarifs sont adaptés et cohérents au regard des prestations offertes		
	Équilibre financier	La structure a un budget équilibré		
	Financement	La structure bénéficie de plusieurs sources de financement		

## GRILLE D'ANALYSE SPORTIVE – PÔLE FRANCE RELÈVE

TECHNICO-TACTIQUE	STRATEGIQUE	PHYSIQUE	PSYCHO-COGNITIVES	ENVIRONNEMENT DE LA PERF
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Imposer sa garde et mettre en difficulté l'adversaire sur « le pousse »</li> <li>• Réaliser des combinaisons TT évoluées composées de plusieurs phases de préparation en fonction des réactions de l'adversaire</li> <li>• Anticiper la finalité d'une action pour déclencher un enchaînement</li> <li>• Maîtriser (validation en compétition) deux complexes technico-tactique composés de 3 CTT</li> <li>• Maîtriser (validation en compétition) plus de 3 préparations pour aboutir à la réalisation de sa CTT favorite</li> <li>• Maîtriser (validation en compétition) les CTT incontournables</li> <li>• Maîtriser (validation en compétition) la transformation d'une action adverse comme opportunité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser un schéma stratégique de combat autour de ses points forts et de l'analyse des points faibles de l'adversaire</li> <li>• Imposer son style de lutte tout au long du combat</li> <li>• Conserver un avantage selon le scénario du match</li> <li>• Conserver une « lutte positive » aux yeux du corps d'arbitrage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser le plus haut niveau d'intensité à différents moments du combat, adaptée aux situations</li> <li>• Gérer et varier les intensités au cours du combat (du relâchement à l'effort maximal)</li> <li>• Mobiliser une puissance musculaire maximale qui provoque un changement de rythme important</li> <li>• Répéter plusieurs fois dans le combat des efforts puissants</li> <li>• Mobiliser une vitesse de réaction et d'exécution maximale plusieurs fois pendant un combat</li> <li>• Supporter une charge d'entraînement importante (en intensité et en volume)</li> <li>• Suivre des protocoles de prévention et de réathlétisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer ses émotions pour être performant</li> <li>• Se dépasser et de repousser ses limites</li> <li>• Mettre en œuvre des routines de préparation et de compétition</li> <li>• Prendre une décision adaptée au contexte en situation de combat (lucidité)</li> <li>• Accepter les décisions et de se (re)mobiliser</li> <li>• Répondre à des objectifs fixés en termes de résultats</li> <li>• Analyser sa performance et d'ajuster son entraînement en relation avec son entraîneur</li> <li>• Identifier et traiter tous types d'informations (visuelles, tactiles, kinesthésiques, auditives)</li> <li>• Construire une relation entraîneur/athlète</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évoluer dans un milieu et une culture méconnue (étranger)</li> <li>• S'adapter et capter le meilleur pour soi des acteurs qui gravitent autour de sa performance (entraîneur club, CTR, EN, autres)</li> <li>• Utiliser, au besoin, une supplémentation validée par l'encadrement médical</li> <li>• Suivre un protocole prophylactique</li> <li>• Maîtriser les méthodes de perte/prise de poids</li> <li>• Être autonome pour suivre la SMR</li> <li>• Articuler son projet de vie au service de la performance (vie personnelle, vie sportive, vie scolaire et/ou professionnelle)</li> <li>• EC d'écouter et d'appliquer les directives de l'ensemble du corps médical</li> </ul>

<p>(parade/riposte, contre-attaque)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier et exploiter la situation qui permet de terminer un combat</li><li>• Lier sans temps d'arrêts plusieurs CTT (« Arrêter de s'arrêter »)</li><li>• Maîtriser une défense dynamique qui permet de mettre en difficulté l'attaquant</li></ul>				
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--

**PROGRAMME** : Accession nationale

**Structure** : Pôle Espoir de..... – Style : .....

## PÔLE ESPOIR

Domaine	Levier pour agir sur la performance	Action	2025 - 2026	Observations	
SPORTIF	Qualité du recrutement	Les sportifs entrants dans la structure correspondent au niveau et aux objectifs de la structure			
	Performance nationale	Les sportifs de la structure sont médaillés aux championnats de France ou classés dans les 8 premiers du classement national de leur catégorie d'âge/épreuve			
	Sélection internationale	Au moins 3 sportifs ont été sélectionnés en équipe de France jeune			
	Performance internationale	Au moins un sportif a été finaliste sur des compétitions de référence internationales. Des sportifs sont finalistes sur des tournois internationaux.			
	DETERMINANTS DE LA PERFORMANCE	Compétences TECHNICO-TACTIQUE	Maîtriser des combinaisons TT dans toutes les formes de corps, debout et au sol. Maîtriser des placements défensifs simples qui empêchent l'élaboration d'une combinaison TT adverse ;		
		Compétences STRATÉGIQUES	Développer une stratégie de combat offensive autour d'un contrôle favori dans le respect des règlements sportifs.		
		Compétences PHYSIQUES	Mobiliser des qualités d'endurance de force pour répéter des actions explosives.		
		Compétences PSYCHOLOGIQUES et COGNITIVES	Rester combatif, offensif et confiant en ses possibilités dans toutes situations. Identifier et comprendre sa performance.		
		Compétences de gestion ENVIRONNEMENT DE LA PERFORMANCE	Suivre des protocoles (soin, nutrition, récupération...) pour se préserver des blessures. Respecter les règles de vie en compétitions, stages, structures.		
		Progression	30% de l'effectif intègre à court ou moyen terme un Pôle France Relève		
		Actions sportives	Nombre et qualité des compétitions et/ou stages organisés		
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Les entraîneurs et staffs associés sont qualifiés, disponibles et impliqués dans le projet de la structure ; ; La réalisation du contrôle honorabilité des encadrants pour sécuriser les entraînements (carte professionnelle en cours de validité, sensibilisation...)			
	Suivi médical	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi médical de qualité			
	Optimisation de la performance	Les sportifs de la structure bénéficient de services spécifiques de qualité.			
	Accompagnements Éducatifs	Les sportifs de la structure bénéficient d'un accompagnement scolaire et d'une offre éducative complémentaire de qualité favorisant leur épanouissement personnel			
	Suivi scolaire	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi scolaire de qualité			
	Aménagement de l'emploi du temps des sportifs		L'emploi du temps des sportifs est fluide et adapté à la réalisation de leurs objectifs		
			Disponibilité quasi-totale en 2023 et 2024 (au moins 85% de disponibilité)		
	Relation aux parents	La structure assure une relation et un accompagnement des parents de qualité tout au long du parcours du sportif mineur au sein de la structure PPF			

	Conditions d'hébergement et restauration	La structure offre des conditions optimales d'hébergement (semaine, we et vacances – prestations) et de restauration (horaire, quantité et qualité)		
	Conditions d'entraînement et qualités des installations	La qualité et la disponibilité des équipements sportifs sont adaptées aux enjeux de la structure ; La réalisation du contrôle honorabilité des encadrants pour sécuriser les entraînements (carte professionnelle en cours de validité, sensibilisation...)		
	Formation citoyenne des encadrants	La qualité des prestations de formation citoyenne des encadrants (éthique, intégrité) - indiquer la date et le contenu des formations organisées		
	Formation sportive et citoyenne des sportifs	La qualité des prestations de formation sportive et citoyenne des sportifs (éthique, intégrité) - indiquer la date, le contenu des formations organisées et des dispositions prises		
FINANCIER	Coût de fonctionnement	Le coût de fonctionnement de la structure est adapté et cohérent au regard des prestations offertes		
	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure, les tarifs sont adaptés et cohérents au regard des prestations offertes		
	Équilibre financier	La structure a un budget équilibré		
	Financement	La structure bénéficie de plusieurs sources de financement		

## GRILLE D'ANALYSE SPORTIVE – PÔLE ESPOIR

TECHNICO-TACTIQUE	STRATEGIQUE	PHYSIQUE	PSYCHO-COGNITIVES	ENVIRONNEMENT DE LA PERF
<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer et d'exploiter les situations de déséquilibre</li> <li>Maîtriser une position de garde sur l'ensemble des axes et en rotation</li> <li>Identifier, créer, exploiter un ensemble d'opportunités</li> <li>Utiliser la finalité de son action pour envisager prioritairement le tombé ou un enchaînement</li> <li>Maîtriser (validation en compétition) 2 complexes TT composé de 3 CTT dans la lutte debout et au sol</li> <li>Maîtriser (validation en compétition) 3 préparations pour aboutir à la réalisation de sa CTT favorite dans la lutte debout et au sol</li> <li>Réaliser et répéter à l'entraînement les CTT incontournables</li> <li>Réaliser les 5 formes de corps</li> <li>Maîtriser (validation en compétition) une défense qui empêche le contrôle adverse</li> <li>Maîtriser (validation en compétition) un placement défensif qui</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaître les règlements (fédéral et international) de référence et EC de les utiliser pour gérer le déroulement d'un combat</li> <li>Identifier sa CTT favorite et son contrôle favori pour mettre en œuvre une stratégie autour d'eux</li> <li>Gérer son effort pour garder une efficacité le temps du combat (temps forts/faibles)</li> <li>Imposer une lutte offensive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser une motricité spécifique</li> <li>Maîtriser les techniques et placements de développement des groupes musculaires</li> <li>Mobiliser des ressources énergétiques élevée pendant un combat et le reproduire plusieurs fois</li> <li>Mobiliser un niveau de force le plus important possible tout au long du match</li> <li>Moduler son effort au cours d'un combat (relâchement) pour favoriser les actions explosives</li> <li>S'entraîner selon différentes méthodes de développement des qualités physiques</li> <li>Maîtriser un socle commun de qualités physiques de base (gainage, souplesse, coordination, ...) en les adaptant à son activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire preuve d'un état d'esprit offensif face à tous les adversaires</li> <li>Gérer ses émotions pour être combatif</li> <li>Pratiquant motivé par la compétition</li> <li>Identifier et d'avoir confiance en ses possibilités (points forts/points faibles)</li> <li>Répondre à des objectifs fixés en termes de réalisations et de comportements pour gagner</li> <li>Analyser simplement sa performance</li> <li>EC de donner du sens à sa pratique</li> <li>Identifier les informations tactilo-kinesthésiques dans tous les axes</li> <li>EC de dédramatiser le résultat et l'enjeu en s'investissant dans une logique de progression</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'intégrer dans des nouveaux groupes (régionaux, nationaux)</li> <li>Respecter les règles de vie au cours de stages et regroupements</li> <li>Suivre un protocole de soin</li> <li>Appréhender les risques liés à sa pratique (prévention, conduite dopante)</li> <li>Respecter un rythme de vie permettant la pratique et la récupération</li> <li>Comprendre et accepter d'avoir une pratique à catégorie de poids (notions diététiques), sans perte de poids systématique et injustifiée</li> <li>Bien s'alimenter et s'hydrater au quotidien</li> <li>Bien s'alimenter et s'hydrater avant, pendant et après la compétition</li> <li>Respecter la charte de haut-niveau et la charte d'éthique et de déontologie de la FFLDA</li> </ul>

<p>permet de faire lâcher une saisie ou un contrôle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser des procédés tactiques simples (rupture de contact, feinte)</li> <li>• Réaliser des contre-attaques, relances</li> <li>• Se situer et d'agir en fonction de sa position sur l'aire de combat</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'inscrire dans les engagements sociétaux de la FFLDA</li> </ul>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PROGRAMME** : Accession nationale

**Structure** : Dispositif Local et Territorial de la Performance de .....

## DISPOSITIF LOCAL ET REGIONAL DE LA PERFORMANCE

Domaine	Levier pour agir sur la performance	Action	2025 - 2026	Observations	
SPORTIF	Qualité du recrutement	Les sportifs entrants dans la structure correspondent au niveau et aux objectifs de la structure			
	Performance nationale	Les sportifs de la structure sont médaillés aux championnats de France ou classés dans les 8 premiers du classement national de leur catégorie d'âge/épreuve			
	Sélection internationale	Au moins 3 sportifs ont été sélectionnés en équipe de France jeune			
	Performance internationale	Au moins un sportif a été finaliste sur des compétitions de référence internationales. Des sportifs sont finalistes sur des tournois internationaux.			
	DETERMINANTS DE LA PERFORMANCE	Compétences TECHNICO-TACTIQUE	Maîtriser des combinaisons TT dans toutes les formes de corps, debout et au sol. Maîtriser des placements défensifs simples qui empêchent l'élaboration d'une combinaison TT adverse ;		
		Compétences STRATÉGIQUES	Développer une stratégie de combat offensive autour d'un contrôle favori dans le respect des règlements sportifs.		
		Compétences PHYSIQUES	Mobiliser des qualités d'endurance de force pour répéter des actions explosives.		
		Compétences PSYCHOLOGIQUES et COGNITIVES	Rester combatif, offensif et confiant en ses possibilités dans toutes situations. Identifier et comprendre sa performance.		
		Compétences de gestion ENVIRONNEMENT DE LA PERFORMANCE	Suivre des protocoles (soin, nutrition, récupération...) pour se préserver des blessures. Respecter les règles de vie en compétitions, stages, structures.		
		Progression	30% de l'effectif intègre à court ou moyen terme un Pôle France Relève		
		Actions sportives	Nombre et qualité des compétitions et/ou stages organisés		
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Les entraîneurs et staffs associés sont qualifiés, disponibles et impliqués dans le projet de la structure ; La réalisation du contrôle honorabilité des encadrants pour sécuriser les entraînements (carte professionnelle en cours de validité, sensibilisation...)			
	Suivi médical	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi médical de qualité			
	Optimisation de la performance	Les sportifs de la structure bénéficient de services spécifiques de qualité			
	Accompagnements Éducatifs	Les sportifs de la structure bénéficient d'un accompagnement scolaire et d'une offre éducative complémentaire de qualité favorisant leur épanouissement personnel			
	Suivi scolaire	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi scolaire de qualité			
	Aménagement de l'emploi du temps des sportifs	L'emploi du temps des sportifs est fluide et adapté à la réalisation de leurs objectifs			
		Disponibilité quasi-totale en 2023 et 2024 (au moins 85% de disponibilité)			
Relation aux parents	La structure assure une relation et un accompagnement des parents de qualité				

		tout au long du parcours du sportif mineur au sein de la structure PPF		
	Conditions d'hébergement et restauration	La structure offre des conditions optimales d'hébergement (semaine, we et vacances – prestations) et de restauration (horaire, quantité et qualité)		
	Conditions d'entraînement et qualités des installations	La qualité et la disponibilité des équipements sportifs sont adaptés aux enjeux de la structure ; ; La réalisation du contrôle honorabilité des encadrants pour sécuriser les entraînements (carte professionnelle en cours de validité, sensibilisation...)		
	Formation citoyenne des encadrants	La qualité des prestations de formation citoyenne des encadrants (éthique, intégrité) - indiquer la date et le contenu des formations organisées		
	Formation sportive et citoyenne des sportifs	La qualité des prestations de formation sportive et citoyenne des sportifs (éthique, intégrité) - indiquer la date, le contenu des formations organisées et des dispositions prises		
FINANCIER	Coût de fonctionnement	Le coût de fonctionnement de la structure est adapté et cohérent au regard des prestations offertes		
	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure, les tarifs sont adaptés et cohérents au regard des prestations offertes		
	Équilibre financier	La structure a un budget équilibré		
	Financement	La structure bénéficie de plusieurs sources de financement		

## GRILLE D'ANALYSE SPORTIVE – DISPOSITIF LOCAL ET TERRITORIAL DE LA PERFORMANCE

TECHNICO-TACTIQUE	STRATEGIQUE	PHYSIQUE	PSYCHO-COGNITIVES	ENVIRONNEMENT DE LA PERF
<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer et d'exploiter les situations de déséquilibre</li> <li>Maîtriser une position de garde sur l'ensemble des axes et en rotation</li> <li>Identifier, créer, exploiter un ensemble d'opportunités</li> <li>Utiliser la finalité de son action pour envisager prioritairement le tombé ou un enchaînement</li> <li>Maîtriser (validation en compétition) 2 complexes TT composé de 3 CTT dans la lutte debout et au sol</li> <li>Maîtriser (validation en compétition) 3 préparations pour aboutir à la réalisation de sa CTT favorite dans la lutte debout et au sol</li> <li>Réaliser et répéter à l'entraînement les CTT incontournables</li> <li>Réaliser les 5 formes de corps</li> <li>Maîtriser (validation en compétition) une défense qui empêche le contrôle adverse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaître les règlements (fédéral et international) de référence et EC de les utiliser pour gérer le déroulement d'un combat</li> <li>Identifier sa CTT favorite et son contrôle favori pour mettre en œuvre une stratégie autour d'eux</li> <li>Gérer son effort pour garder une efficacité le temps du combat (temps forts/faibles)</li> <li>Imposer une lutte offensive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser une motricité spécifique</li> <li>Maîtriser les techniques et placements de développement des groupes musculaires</li> <li>Mobiliser des ressources énergétiques élevée pendant un combat et le reproduire plusieurs fois</li> <li>Mobiliser un niveau de force le plus important possible tout au long du match</li> <li>Moduler son effort au cours d'un combat (relâchement) pour favoriser les actions explosives</li> <li>S'entraîner selon différentes méthodes de développement des qualités physiques</li> <li>Maîtriser un socle commun de qualités physiques de base (gainage, souplesse, coordination, ...) en les adaptant à son activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire preuve d'un état d'esprit offensif face à tous les adversaires</li> <li>Gérer ses émotions pour être combatif</li> <li>Pratiquant motivé par la compétition</li> <li>Identifier et d'avoir confiance en ses possibilités (points forts/points faibles)</li> <li>Répondre à des objectifs fixés en termes de réalisations et de comportements pour gagner</li> <li>Analyser simplement sa performance</li> <li>EC de donner du sens à sa pratique</li> <li>Identifier les informations tactilo-kinesthésiques dans tous les axes</li> <li>EC de dédramatiser le résultat et l'enjeu en s'investissant dans une logique de progression</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'intégrer dans des nouveaux groupes (régionaux, nationaux)</li> <li>Respecter les règles de vie au cours de stages et regroupements</li> <li>Suivre un protocole de soin</li> <li>Appréhender les risques liés à sa pratique (prévention, conduite dopante)</li> <li>Respecter un rythme de vie permettant la pratique et la récupération</li> <li>Comprendre et accepter d'avoir une pratique à catégorie de poids (notions diététiques), sans perte de poids systématique et injustifiée</li> <li>Bien s'alimenter et s'hydrater au quotidien</li> <li>Bien s'alimenter et s'hydrater avant, pendant et après la compétition</li> <li>Respecter la charte de haut-niveau et la charte d'éthique et de</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser (validation en compétition) un placement défensif qui permet de faire lâcher une saisie ou un contrôle</li> <li>• Utiliser des procédés tactiques simples (rupture de contact, feinte)</li> <li>• Réaliser des contre-attaques, relances</li> <li>• Se situer et d'agir en fonction de sa position sur l'aire de combat</li> </ul>				<p>déontologie de la FFLDA</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'inscrire dans les engagements sociétaux de la FFLDA</li> </ul>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PROGRAMME** : Accession territoriale

**Structure** : Dispositif Régional d'Accession à Haut-Niveau - Région : .....

## DISPOSITIF RÉGIONAL D'ACCESSION À HAUT-NIVEAU

Domaine	Levier pour agir sur la performance	Action	2025 - 2026	Observations	
SPORTIF	Qualité du recrutement	Les sportifs entrants dans la structure correspondent au niveau et aux objectifs de la structure			
	Sélection	Les sportifs de la structure ont été sélectionnés lors de regroupements régionaux ou détection nationale			
	Performance	Les sportifs de la structure ont obtenu des médailles sur des compétitions de référence internationales ; Les sportifs de la structure sont médaillés aux championnats de France ou classés dans les 8 premiers du classement national de leur catégorie d'âge/épreuve			
	DETERMINANTS DE LA PERFORMANCE	Compétences TECHNICO-TACTIQUE	Maîtriser, depuis la position de garde, des combinaisons technico- tactiques simples, incontournables, debout et au sol, en appliquant ses différentes phases : de départ, de préparation, technique.		
		Compétences STRATÉGIQUES	Créer une opportunité pour faire tomber son adversaire et/ou le retourner pour le maintenir sur le dos, pour prendre l'avantage.		
		Compétences PHYSIQUES	Acquérir les fondamentaux des qualités physiques de coordination (souplesse et adresse) et améliorer la mobilité ;		
		Compétences PSYCHOLOGIQUES et COGNITIVES	Se faire plaisir par la valorisation de ses progrès. Accepter le contact physique et la chute.		
		Compétences de gestion ENVIRONNEMENT DE LA PERFORMANCE	Connaitre les règles de la pratique et les valeurs fédérales. Avoir une hygiène corporelle adaptée à la pratique de l'activité (tenue propre, peau).		
		Progression	20% de l'effectif intègre à court ou moyen terme un Pôle Espoir		
	Actions sportives	Nombre et qualité des compétitions et/ou stages organisés			
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Les entraîneurs et staffs associés sont qualifiés, disponibles et impliqués dans le projet de la structure ; La réalisation du contrôle honorabilité des encadrants pour sécuriser les entraînements (carte professionnelle en cours de validité, sensibilisation...)			
	Suivi médical	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi médical de qualité			
	Optimisation de la performance	Les sportifs de la structure bénéficient de services spécifiques de qualité (mison nutrition, réathlétisation, suivi psychologique, ...)			
	Suivi scolaire	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi scolaire de qualité			
	Aménagement de l'emploi du temps des sportifs	L'emploi du temps des sportifs est fluide et adapté à la réalisation de leurs objectifs			
		Disponibilité quasi-totale en 2023 et 2024 (au moins 85% de disponibilité)			
	Conditions d'hébergement et restauration	La structure offre des conditions optimales d'hébergement (semaine, we et vacances – prestations) et de restauration (horaire, quantité et qualité)			
	Conditions d'entraînement et qualités des installations	La qualité et la disponibilité des équipements sportifs sont adaptés aux enjeux de la structure; La réalisation du contrôle honorabilité des encadrants			

		pour sécuriser les entraînements (carte professionnelle en cours de validité, sensibilisation...)		
	Formation citoyenne des encadrants	La qualité des prestations de formation citoyenne des encadrants (éthique, intégrité) - indiquer la date et le contenu des formations organisées		
	Formation sportive et citoyenne des sportifs	La qualité des prestations de formation sportive et citoyenne des sportifs (éthique, intégrité) - indiquer la date, le contenu des formations organisées et des dispositions prises		
FINANCIER	Coût de fonctionnement	Le coût de fonctionnement de la structure est adapté et cohérent au regard des prestations offertes		
	Coût pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure, les tarifs sont adaptés et cohérents au regard des prestations offertes		
	Équilibre financier	La structure a un budget équilibré		
	Financement	La structure bénéficie de plusieurs sources de financement		

### GRILLE D'ANALYSE SPORTIVE – DISPOSITIF RÉGIONAL D'ACCESSION A

TECHNICO-TACTIQUE	STRATEGIQUE	PHYSIQUE	PSYCHO-COGNITIVES	ENVIRONNEMENT DE LA PERF
<ul style="list-style-type: none"> <li>Gérer l'équilibre et déséquilibre avec l'adversaire (équilibre de couple)</li> <li>Chuter en toute sécurité</li> <li>Maîtriser une position de garde sur un axe avant/arrière</li> <li>Accéder à une saisie ou contrôle pour réaliser une CTT</li> <li>Identifier des opportunités et les exploiter en première intention</li> <li>Réaliser, debout, des complexes technico-tactiques incontournables à droite et à gauche (d'abord en décalage puis en projections)</li> <li>Réaliser, au sol, des complexes TT incontournables (retournements avant puis tout type de retournements)</li> <li>Maîtriser en compétition 2 combinaisons technico-tactiques par complexe TT incontournable, debout et au sol</li> <li>Bloquer l'attaque de l'adversaire à l'entraînement puis en compétition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser le règlement fédéral de référence</li> <li>Trouver les solutions pour prendre l'avantage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Se déplacer en équilibre</li> <li>Situer son corps dans l'espace</li> <li>Fournir un effort lui permettant de s'exprimer sur la durée d'un combat et de le reproduire</li> <li>Combiner les mouvements des membres supérieurs et inférieurs</li> <li>Réaliser des actions motrices avec précision et économie (adresse)</li> <li>Maîtriser des situations stables de gainage</li> <li>Réaliser des mouvements de grandes amplitudes musculaire et articulaire</li> <li>Maîtriser un socle commun de qualités physiques de base (souplesse, coordination, adresse, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gérer ses émotions pour pratiquer la lutte sans appréhension (accepter le contact, rapport au corps, chute)</li> <li>Prendre du plaisir par l'activité</li> <li>Développer l'appétence à la pratique compétitive</li> <li>Comprendre la construction d'une CTT</li> <li>Appliquer des consignes technico-tactiques</li> <li>Répondre à des objectifs fixés en termes de réalisations techniques en compétition (le résultat n'est pas le seul critère de réussite)</li> <li>Respecter des objectifs de comportements en compétition (le résultat n'est pas le seul critère de réussite)</li> <li>Interpréter des informations visuelles en situation de face à face (droitier/gaucher, hauteur de garde, distance de garde)</li> <li>Interpréter les informations tactilo-kinesthésiques en situation de corps à corps sur un axe avant/arrière (pousser/tirer)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir une hygiène corporelle adaptée à la pratique de l'activité (tenue propre, peau)</li> <li>S'alimenter et s'hydrater correctement avant et pendant l'entraînement</li> <li>Évoluer de manière épanouie au sein d'un groupe</li> <li>Respecter son adversaire et son partenaire</li> <li>Respecter les règles de vie au sein du club ou d'un regroupement régional et les consignes dans la séance (écoute)</li> </ul>



# CONVENTION SPORTIF DE HAUT NIVEAU



**2026-2028**



*Fédération Française de Lutte et disciplines associées*



# Convention 2026/2028

Sportifs de Haut-Niveau/FFLDA

## Discipline

- Lutte Olympique*
- Sambo*
- Beach Wrestling*

***Fédération Française de Lutte et Disciplines Associées***

Vu les Articles L. 221-2-1, R. 221-2 et D. 221-2-1 du Code du Sport relatifs à l'accompagnement et à la formation des sportifs de haut niveau et professionnels

La Fédération Française de Lutte et disciplines associées représentée par la Présidente, Mme Lise LEGRAND et le Directeur Technique National, M. Jean-Yves ROBIN, ci-après dénommée la fédération ou la FFLDA

### **d'une part,**

Et l'athlète :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Club :

Discipline sportive : .....

Statut :  Sportif de haut niveau  Espoir  Partenaire d'entraînement  Sportif professionnel

Inscrit sur la liste ministérielle au titre de l'article **L.221-2-1 du Code du Sport** (ci-après dénommé « *le sportif* »)

### **d'autre part,**

Il est convenu ce qui suit :

## **PREAMBULE**

L'objet de la FFLDA est de développer la pratique de la lutte et de ses disciplines associées sur l'ensemble du territoire national et, par délégation du ministère chargé des Sports, de mettre en œuvre un parcours de performance fédéral destiné à optimiser les performances des athlètes lors des compétitions de référence, notamment lors des Jeux Olympiques de Los Angeles 2028.

Le parcours de performance fédéral (PPF) a pour objectif d'installer durablement la France dans le groupe des meilleures nations olympiques.

Toute personne bénéficiant d'une reconnaissance par l'État et sa fédération, en sa qualité de sportif(ve) reconnu(e) de haut niveau représente son pays, sa fédération et son association. A cet égard, tout athlète d'une discipline olympique appartenant au réseau « Grand INSEP » peut bénéficier d'un accompagnement de ce réseau et des Maisons Régionales de la Performance, sous réserve de l'accord du Directeur technique national.

En contrepartie, l'athlète s'efforce d'observer en toute circonstance un comportement exemplaire, fidèle à son engagement dans la communauté sportive et de nature à valoriser l'image de son sport et de son pays.

Au regard des éléments énoncés ci-dessus et conformément à la réglementation en vigueur, la présente convention a pour objet de déterminer les droits et obligations de la fédération et de chaque sportif(ve) de haut niveau afin de prévenir tout litige dans leur relation.

La FFLDA, la direction technique nationale (DTN) et l'État sont garants du respect des principes énoncés dans la présente convention.

## CONDITIONS PRÉALABLES

L'athlète doit être licencié à la FFLDA, dans un club affilié à la FFLDA. L'athlète bénéficiant de cette convention doit être identifié(e) sur la liste SHN du ministère chargé des Sports dans la catégorie Elite, Senior ou Relève ou Reconversion.

La FFLDA s'engage à mettre en œuvre les moyens dont elle dispose pour aider les sportifs de haut niveau à atteindre les objectifs ambitieux qu'ils se sont fixés, en leur offrant notamment le suivi de l'entraînement national, le soutien au projet de vie (sportif et professionnel), ainsi qu'un soutien financier et moral.

En intégrant l'équipe de France de Lutte, le sportif représente l'élite française en compétition, les valeurs républicaines notamment par le respect des règles de vie en communauté.

Il s'engage à tout mettre en œuvre pour atteindre un niveau d'excellence (par ses résultats sportifs, son comportement sportif, son attitude générale), respecter les statuts et règlements de la FFLDA (notamment ceux relatifs au disciplinaire, aux engagements républicains, à une pratique sportive éthique, juste et équitable en s'interdisant tout type de discriminations et de violence) et de la fédération internationale (UWW).

Les signataires de cette convention reconnaissent et approuvent l'ensemble des articles de la Charte du sport de haut niveau dont ils déclarent avoir pris connaissance.

La présente convention est **valable jusqu'au 31 décembre 2025**.

## OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'aménagement, d'accompagnement et de suivi de la formation du sportif, conformément aux articles **L.221-2-1**, **R.221-2** et **D.221-2-1** du Code du Sport, afin de lui permettre de concilier sa pratique sportive de haut niveau avec son parcours de formation ou son insertion professionnelle ; Elle est conclue en application des dispositions de la loi n° 2015 – 1541 du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale, qui dispose en son article 4 que :

- Après l'article L. 221-2 du [Code du Sport], il est inséré un article L. 221-2-1 ainsi rédigé :  
« *L'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 est subordonnée à la conclusion d'une convention entre la Fédération et le sportif. Cette convention détermine les droits et obligations du sportif et de la Fédération en matière de formation et d'accompagnement socioprofessionnel, de pratique sportive, de suivi médical, de respect des règles d'éthique sportive et de droit à l'image.* »

Il en résulte que la conclusion de cette convention est un élément nécessaire, indispensable et préalable à toute inscription sur la liste des sportifs de haut niveau.

La présente convention ne saurait toutefois, compte tenu de ladite obligation légale, être considérée comme un élément constitutif de l'existence d'un contrat de travail entre la FFLDA et l'athlète Sportif de Haut-Niveau

### **TITRE I. FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL**

L'établissement accueillant la formation s'engage à mettre en œuvre les aménagements nécessaires pour permettre au sportif de poursuivre son cursus dans les meilleures conditions, notamment par :

- Un aménagement du temps de formation et des calendriers d'examens ;
- L'accès à des cours à distance ou à des supports pédagogiques spécifiques ;
- La possibilité de prolonger la durée de formation si nécessaire ;
- Un accompagnement individualisé par un référent SHN désigné au sein de l'établissement.

## **1.1. Modalités de la scolarité, de l'insertion et du suivi socio-professionnel des sportifs de haut-niveau**

### **Projet de vie**

Cette convention individuelle pour les sportifs de haut niveau s'inscrit dans le cadre de la réussite sportive au plus haut niveau international d'une part, et de la réussite d'une formation scolaire, universitaire et professionnelle d'autre part, afin d'assurer à l'athlète les meilleures conditions de réalisation d'un projet de vie accompli.

La réussite dans ces deux domaines, dans le respect et l'intégrité du sportif, constitue le socle de cette convention.

### **Aménagements de scolarité et d'études**

Des aménagements appropriés de scolarité et d'étude sont mis en œuvre au bénéfice des sportifs de haut niveau et des sportifs inscrits dans une structure du projet de performance fédéral (Programme Excellence et Accession nationale).

Ils peuvent ainsi poursuivre leur parcours sportif en bénéficiant des meilleures conditions de suivi de leurs études qu'ils soient collégiens, lycéens dans l'enseignement général, technologique, professionnel, étudiants en étude supérieur ou stagiaires de la formation professionnelle.

La fédération s'engage, dans la mesure de ses moyens, à accompagner l'athlète pour mettre en place l'organisation la plus compatible possible avec les exigences d'un entraînement de haut niveau et la recherche de haute-performance.

Pour cela, elle peut faire appel aux différents interlocuteurs identifiés au sein du réseau national du sport de haut niveau.

Elle s'appuie également sur les différents dispositifs ministériels réservés aux sportifs de haut niveau ainsi que sur ceux de l'Agence Nationale du Sport.

### **Insertion et suivi socio-professionnel**

La FFLDA nomme un référent en charge du suivi socio professionnel au sein de la DTN. Ses missions sont de :

- Informer les SHN des différentes possibilités d'insertion professionnelle ;
- Veiller à la réussite du double projet sportif et extra sportif ;
- Accompagner à la structuration du parcours individuel du SHN ;
- Construire un projet de formation et finaliser un parcours professionnel ;
- Orienter vers des personnes ressources ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs intervenants dans la réussite du projet de vie du SHN (État et services déconcentrés et établissements publics, Agence Nationale du Sport et Maisons Régionales de la Performance, CNOSF et organes déconcentrés, collectivités territoriales, parents, mouvement sportif fédéral, organismes de formation, entreprises,...) ;
- Rechercher des dispositifs correspondants à la situation du sportif (dispositifs de professionnalisation, contrat d'image, pacte de performance, etc...) ;
- Garantir l'utilisation du PSQS dans toute la filière et les structures du PPF.

Ce référent met en œuvre la recherche de solutions adaptées à l'athlète. Il mobilise l'ensemble des ressources disponibles pour accompagner l'athlète dans son projet de vie et à sa réussite sportive et sociale.

La FFLDA présente à l'Agence Nationale du Sport, les différentes situations socioprofessionnelles des SHN et met en œuvre tous les moyens à sa disposition pour aider les sportifs à s'inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle.

- Les sportifs de haut niveau titulaires d'un contrat de travail peuvent bénéficier de Convention d'Aménagement d'Emploi (CAE) dans le secteur public et de Conventions d'Insertion Professionnelle (CIP) dans le secteur privé, avec un emploi du temps aménagé. Ces conventions sont mises en œuvre par l'Agence Nationale du Sport ou les services déconcentrés (Maison de la Performance) sur proposition de la DTN. Les sportifs

bénéficiaire d'une CIP ou d'une CAE s'engage, en fonction de leur disponibilité professionnelle, à suivre l'intégralité de la préparation sportive de leur style et à établir avec l'entraîneur national le planning de travail.

- Au niveau national, le ministère chargé des Sports et l'Agence Nationale du Sport ont conclu des accords-cadres avec plusieurs administrations pour permettre au SHN de bénéficier d'aménagement d'emploi.  
L'ensemble des athlètes de la FFLDA qui bénéficient de ces dispositions sont tenus de respecter les engagements pris auprès de leurs employeurs, et de répondre aux sollicitations sauf avis contraire de la Direction Technique Nationale. Cet avis sera consécutif à un échange athlète/DTN/employeur pour permettre de garantir une collaboration efficace.
- Le SHN s'engage à détailler sa situation personnelle et le cas échéant professionnel. Tout changement en cours d'année devra être notifié par courrier à la fédération dans un délai d'un mois.

Ainsi, des conventions d'insertion professionnelle sont recherchées pour les lutteurs de très haut niveau (Elite et Fort potentiel olympique en priorité), afin qu'ils puissent mener leur carrière sportive dans les meilleures conditions et que leur reconversion post- carrière sportive soit assurée.

En contrepartie, l'athlète s'engage à :

- Formaliser un projet de formation ou d'emploi compatible avec son projet sportif
- Faire valider son calendrier annuel avec ses temps de formation ou d'emploi par son encadrement sportif et le DTN de la fédération
- Informer la direction technique nationale de toute évolution du projet ou de difficultés rencontrées

#### ▪ **Formation sportive et citoyenne**

L'athlète SHN s'engage à participer à la formation sportive et citoyenne qui peut être dispensée par la fédération ou un tiers. Elle prend en compte les valeurs de la République, de l'olympisme, de l'éthique dans le sport et le cadre juridique et économique applicable au sportif.

## **1.2. Conditions et modalités d'attribution des aides**

### **Aides personnalisées**

L'athlète peut bénéficier d'aides personnalisées que s'il est inscrit sur les listes ministérielles de haut niveau (Elite, senior, relève, reconversion).

Pour pouvoir en bénéficier, l'athlète doit

- Être exempt de dette ou arriéré à l'égard de la FFLDA,
- Respecter les programmes des équipes de France
- Être signataire de la Charte du lutteur en Équipe de France qui détaille les attentes morales de la FFLDA.

Un cadre redéfini par l'Agence Nationale du Sport place l'aspect socio-professionnel comme principal élément d'attribution des aides personnalisées pour cibler un accompagnement optimal.

4 axes sont retenus dans le cadre de l'attribution des aides personnalisées :

- Aides sociales  
Seuls les sportifs de haut-niveau dont le revenu annuel brut est inférieur à 40 000€ par an sont éligibles.
- Soutien aux projets de formation  
Remboursement de frais de formation après production de devis
- Remboursements de frais de parentalité
- Manque à gagner sportif  
Assumer une diminution de salaire pour honorer une sélection en équipe de France.

Elles sont versées en fonction de l'évaluation de différents éléments :

- Engagement de l'athlète dans un projet co- construit avec la FFLDA
- Situation personnelle, financière et sociale,
- Conditions d'emploi
- Pertinence du projet sportif olympique
- Projet de formation ou professionnel

L'engagement dans un projet co- construit entre la FFLDA et l'athlète est la condition préalable à toute attribution d'aides individualisées.

### **Reconversion**

Lorsque l'athlète décide d'arrêter sa carrière internationale, il ne peut plus recevoir d'aides au titre de la préparation.

En revanche, il peut percevoir des aides dans le cadre de dispositions liées à sa formation et/ou à son plan d'insertion professionnelle à condition d'être inscrit sur la liste ministérielle dite de « Reconversion » ou toute autre liste de haut niveau.

## **TITRE II. PROTECTION ET SUIVI MÉDICAL DU SPORTIF**

---

### **2.1 Protection sociale**

#### **Couverture sociale et protection spécifique pour les SHN**

Les licenciés de la Fédération bénéficient d'un accord collectif. Tout licencié de la FFLDA bénéficie d'une assurance en responsabilité civile, d'une garantie individuelle accident et d'une assistance rapatriement.

Tout athlète SHN ou athlète inscrit dans une structure du PPF doit justifier d'une couverture de protection sociale à jour en fournissant une copie de tout document pouvant en attester. En cas de difficulté il en informera le référent de la DTN.

#### **Dispositif de retraite des SHN**

Entré en vigueur au 1er janvier 2012, le dispositif permet la prise en compte de périodes d'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau, pour l'ouverture de droits à pension dans le cadre du régime général d'assurance vieillesse, sous certaines conditions d'âge, de ressources et de nombre total de trimestres.

L'État compense les trimestres non cotisés par les sportifs de haut niveau pour compléter, à hauteur de 4 trimestres par an, tous régimes de retraite de base confondus, les droits à pension des sportifs de haut niveau. La prise en charge par l'État ne peut excéder 16 trimestres (consécutifs ou non) par sportif de haut niveau durant sa carrière.

#### **Les bénéficiaires :**

Les sportifs de haut niveau qui remplissent cumulativement les conditions suivantes :

- Être inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau prévue à l'article L. 221-2 du Code du sport (en catégorie Jeune, Senior, Élite ou Reconversion) au cours de l'année concernée par la demande,
- Être âgé d'au moins 20 ans pendant tout ou partie de cette période d'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau,
- Justifier de ressources propres (tous revenus confondus), pour l'année concernée par la demande, inférieures à 75 % du plafond de la Sécurité Sociale,
- Ne pas avoir cotisé ou avoir cotisé partiellement (moins de 4 trimestres par an) à un régime de base.

### **2.2 Suivi médical**

#### **Surveillance médicale réglementaire**

La santé des sportifs de haut-niveau fait l'objet des dispositions de l'article L.3621-2 du code de la santé publique. La surveillance médicale réglementaire est obligatoire pour chaque sportif. L'objectif de cette surveillance réglementaire est de prévenir tout risque sanitaire lié à la pratique intensive d'activités physiques et sportives.

La FFLDA a l'obligation d'organiser la surveillance médicale de ses sportifs.

Les sportifs de haut niveau de la FFLDA s'engagent à respecter les règlements médicaux fédéraux et tout texte spécifique en la matière. Ils sont tenus de se soumettre aux examens médicaux réglementaires, de donner toute information utile en ce domaine au médecin désigné par la FFLDA. Le non-respect des obligations liées à la surveillance médicale réglementaire par un athlète inscrit sur une liste ministérielle entraîne, pour celui-ci, un retrait des listes ministérielles l'année suivante.

## ***Suivi médical des sportifs en équipe de France***

La direction technique nationale met en place les conditions de réussite du parcours médical. Elle organise le suivi médical des équipes de France avec la nomination de médecins, de kinésithérapeutes et spécialistes.

Sous la responsabilité du directeur de la performance, l'équipe médicale est composée :

- De la présidente de la commission médicale (élue et membre du conseil d'administration fédéral),
- D'un médecin chargé du suivi des équipes de France (lutte féminine, lutte gréco-romaine, lutte libre)
- D'un kinésithérapeute référent pour chacune des filières (lutte féminine, lutte gréco romaine, lutte libre)
- Du médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire.

La direction technique nationale met aussi en place le suivi médical sur des stages et des compétitions ciblées, et l'intègre dans la programmation de l'entraînement hebdomadaire dans les structures référencées du PPF.

Les athlètes listés ont l'obligation, en cas de contact avec des personnes tierces sur des sujets médicaux, d'en informer le médecin chargé du suivi et l'entraîneur.

Toute médication doit être portée à la connaissance, avant le début du traitement, du médecin chargé du suivi des équipes de France.

Afin de prévenir tout manquement à la réglementation anti-dopage, chaque médicament doit faire l'objet d'une vérification sur le site internet de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) : <https://medicaments.afld.fr>

## ***Hygiène de vie, diététique et nutrition***

L'athlète s'engage à avoir une hygiène de vie et une diététique en corrélation avec les exigences du haut niveau. Il pourra se faire accompagner par des spécialistes. Dans tous les cas, la perte ou prise de poids du sportif doit se faire sous l'autorité a minima du médecin chargé du suivi de l'athlète, en étroite collaboration et accompagnement du staff technique (entraîneurs).

Aucune supplémentation diététique, non validée par l'équipe médicale et les ressources spécialisées, ne sera tolérée.

L'acheminement, la réception de médicament et/ou supplémentation depuis l'étranger est strictement interdit, hors prescription du médecin en charge du suivi médical.

## **TITRE 3 – PRATIQUE COMPETITIVE DE HAUT NIVEAU**

---

L'athlète sélectionné en équipe de France représente son pays et sa fédération. Il se doit d'honorer sa sélection. Tout athlète sélectionné en équipe de France par la FFLDA doit s'efforcer d'observer en toute circonstance un comportement exemplaire de nature à valoriser l'image de son sport et de son pays. Il se doit de respecter l'image de la FFLDA et du sport qu'il pratique et d'agir en toutes circonstances en respectant la déontologie du sportif de haut niveau.

Dans le respect des dispositions relatives à la pratique sportive, Le sportif s'engage à :

- Représenter l'établissement et/ou la fédération dans le respect des valeurs du sport et de la charte éthique du haut niveau ;
- Informer l'établissement de ses absences prévues pour raisons sportives (stages, compétitions, sélections nationales, etc.) ;
- Participer aux bilans d'accompagnement organisés conjointement par l'établissement et la structure sportive.

### **3-1- Modalités de sélection**

Des principes de sélection sont prévus annuellement :

- Pour l'entrée en équipe de France
- Pour la sélection en équipe de France et représentant la France en compétition internationale dans sa catégorie

Ces principes sont en consultation sur le site internet de la fédération.

### **3-2- Primes de valorisation de la performance**

Le barème des primes de valorisation à la performance fait l'objet d'une annexe annuelle jointe à la présente convention. Ce barème peut faire l'objet d'une révision, chaque année, en fonction du budget fédéral et du soutien des institutions.

### **3-2- Obligations du lutteur(se) en équipe nationale, notamment celles liées aux comportements**

En signant la présente convention, l'athlète s'engage :

- A honorer les sélections pour lesquelles il/elle est sélectionné(e) pour représenter la FFLDA lors des compétitions internationales,
- A se présenter dans un état de préparation sportive optimale aux compétitions internationales pour lesquelles il/elle a été sélectionné(e) pour représenter la FFLDA. Il/elle doit être joignable par le staff national à tout moment.
- A respecter les programmes de préparation définis par chaque Entraîneur National du style eu égard aux calendriers fédéral et international,
- A respecter la déontologie du sportif du haut niveau, les règlements internationaux et les règles de bonne conduite en usage dans les compétitions internationales.
- **A adopter une attitude et une communication conformes à la bienséance envers la FFLDA, ses dirigeants et les membres de la Direction Technique Nationale**
- **A signer, chaque année, la Charte de l'athlète en Équipe de France et en respecter les principes**
- A répondre favorablement aux sollicitations de la cellule communication de la fédération afin de satisfaire aux exigences des médias et de nos partenaires.
- A posséder un passeport en cours de validité ainsi qu'une carte d'identité nationale, ou tout autre type de document de transport en cours de validité.

### **Absence ou refus de sélection**

En cas d'absence ou d'empêchement, l'athlète sélectionné préviendra le Directeur Technique Nationale par écrit (courrier ou mail). Si la cause de l'absence ou du refus est d'ordre médical, elle devra être justifiée médicalement et le sportif devra également contacter le médecin chargé du suivi des équipes de France.

Pour toute sélection en équipe de France, l'athlète, pour lequel un certificat médical a été émis, sollicite l'avis de l'entraîneur national sur la pertinence de sa présence ou non sur l'action.

Ainsi l'athlète qui ne participe pas à l'action programmée malgré un avis favorable de l'entraîneur national se verra appliquer une des mesures de l'article 5-1, mesure pouvant aller jusqu'au retrait des aides personnalisées ou l'exclusion des équipes de France.

En cas d'absence injustifiée ou d'empêchement non justifié médicalement, le Directeur Technique National appliquera les mesures citées dans l'article 5-1.

### **3-3- Règles vestimentaires**

Dans le cadre de son activité au sein de l'équipe de France et de sa participation à des compétitions et/ou manifestations où il représente la FFLDA, l'athlète s'engage à porter de manière correcte, sans en cacher à aucun moment les logos et appellations fournis par la fédération, tout matériel fourni par la fédération et notamment le matériel fourni par des partenaires ayant signé des contrats avec la FFLDA.

Dans ce cadre, des outils de promotion sont mis à sa disposition et l'athlète s'engage à les utiliser pour les compétitions, la promotion des événements et toute action particulière de communication pour la FFLDA ou le cas échéant.

La FFLDA avec le concours de son équipementier partenaire, dote les sportifs sélectionnés en équipe de France d'équipements pour les compétitions internationales. Les athlètes ont l'obligation de les porter, du rassemblement à la dispersion, pendant les compétitions et manifestations (conférence de presse, point presse, interview, repas, réception, etc.), à l'exception des chaussures, et s'engagent à ne pas porter au cours de la sélection en équipe de France une marque d'un équipementier concurrent.

En acceptant une sélection en équipe de France, l'athlète s'engage à porter les tenues de représentation et les tenues techniques de compétition de l'équipe de France, fournies par la fédération et son partenaire. L'athlète est responsable de sa dotation. L'athlète s'engage à remplacer à ses frais son équipement perdu ou détérioré.

Toute violation de ces règles pourra entraîner une mise à l'écart temporaire ou définitive de l'équipe de France.

## **TITRE 4 – ETHIQUE SPORTIVE ET DROIT A L'IMAGE**

---

Chacune des parties doivent respecter les règles relatives à la déontologie du sportif de haut niveau, la charte du sport de haut niveau du Comité national olympique et sportif Français (CNOSF) ainsi que les valeurs républicaines portées par la fédération.

Une attention particulière est portée sur les règles du bien-vivre ensemble (respect, politesse, comportement adapté...).

La FFLDA s'engage, pour tous ses licenciés, à mettre en œuvre l'ensemble des dispositifs de protection des pratiquants, particulièrement de leur santé physique et mentale, ainsi que de traitement et de prévention des discriminations et des violences (particulièrement sexistes et sexuelles).

## 4-1- Formation sportive et citoyenne

L'athlète s'engage à participer à la formation sportive et citoyenne qui sera dispensée, de manière annuelle, par la fédération ou un autre organisme mandaté par la FFLDA.

Elle prend en compte les valeurs de la République, de l'olympisme, de l'éthique dans le sport et le cadre juridique et économique applicable au sportif.

## 4-2- Droits à l'image et droits d'exploitation

En acceptant une sélection en équipe de France et/ou toute manifestation, tout lutteur(se) cède à la FFLDA le droit d'utiliser son image et les droits attachés à sa personnalité pendant la durée de la sélection.

### ***Règles relatives aux droits et aux obligations de l'image***

Pour les sports individuels comme pour les sports collectifs, toute équipe de sportifs est directement et exclusivement soumise à l'autorité des responsables désignés par la FFLDA sous l'égide de qui elle a été constituée.

La FFLDA dispose du droit d'exploitation exclusif de l'image collective de l'équipe de France. S'entend par « image collective » tout visuel regroupant au moins 4 athlètes, sans mentionner leurs noms ou toute l'équipe de France avec ou sans mention des noms. La FFLDA peut utiliser librement cette image sur ces supports d'information et de communication et est la seule à pouvoir commercialiser cette image auprès de partenaires économiques.

### ***Droits liés à l'exploitation de l'image individuelle du sportif***

L'athlète donne à la FFLDA pendant toute la durée de la présente convention l'autorisation d'utiliser sur tout le territoire français, son image individuelle et son nom pour la promotion de la discipline qu'il pratique. Cette autorisation est donnée à titre gracieux et contribue à l'ensemble des moyens mis à disposition par la FFLDA, elle est subordonnée à l'accord préalable de l'athlète concernant uniquement l'image/la photographie devant être reproduite.

## 4-3- Règles en matière d'éthique sportive

### ***Paris sportifs***

L'athlète s'engage à respecter la réglementation française sur les paris sportifs, prévue par le Code du sport (art L131-16-1)

L'athlète s'engage notamment à ne pas parier directement ou par personne interposées sur les compétitions auxquelles il/elle participe.

### ***Lutte contre le dopage***

L'athlète s'engage à respecter la réglementation française sur la lutte contre le dopage, prévue par le Code du sport :

- Art L 232-9 et L 232-17 qui précisent ce qui est interdit
- Art L. 232-21 et L 232-22 qui précisent qui sanctionne

La FFLDA s'engage à diffuser toute information concernant la réglementation et les actions de prévention prévues pour la lutte anti-dopage.

Par la commission médicale et l'encadrement médical fédéral, elle apporte réponse à toute question posée par les sportifs sur ce sujet.

Les sportifs de haut niveau de la FFLDA s'engagent notamment à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou de produits dopants. Ils acceptent de lutter contre le dopage et de participer, le cas échéant, à toute action de prévention sur l'initiative de la FFLDA, de l'AFLD, du mouvement sportif ou de l'état.

D'une manière générale les sportifs doivent se conformer aux dispositions contenues dans le code mondial antidopage et appliquées par les organismes de lutte contre le dopage notamment la UWW et l'AFLD. Leur localisation, soumise au code en vigueur, est incontournable et ils acceptent de se soumettre à tout contrôle entrant dans le cadre dudit code.

Les sanctions pénales Art L 232-26 - §1

- Elles concernent la détention des substances et des méthodes interdites. Leur détention est punie d'un an d'emprisonnement et de 3.750 euros d'amende.
- Ces sanctions ne s'appliquent pas aux sportifs détenteurs d'une ordonnance ou d'un autre document attestant d'une raison médicale justifiée
- Un arrêté fixe la liste des substances et méthodes dont la détention par le sportif est interdite en application de l'art L232-26 du code du sport.

### ***Comportements proscrits***

En cas de comportement contraire aux règlements fédéraux, de manquement grave ou de faits inappropriés survenus en sélection nationale, l'athlète s'expose aux procédures et sanctions prévues dans le règlement intérieur de la FFLDA.

Peuvent faire l'objet d'une procédure, notamment les faits suivants :

- La consommation d'alcool, de tabac ou de tout produit illicite,
- Les atteintes ostensibles ou déterminées aux consignes horaires, aux règles de bienséance et d'hygiène de vie au sein des équipes de France,
- Plus généralement toute acte pouvant porter atteinte aux principes d'éthique et de respect à l'encontre d'un des membres du collectifs et à l'image de l'équipe de France.

De plus, le bizutage est interdit. Il est défini dans le code pénal comme étant le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants.

Enfin, conformément aux statuts fédéraux, les convictions et conceptions politiques, idéologiques ou religieuses ne doivent interférer en aucune manière sur le fonctionnement des collectifs France, les membres de l'encadrement et les athlètes doivent notamment s'abstenir de tout prosélytisme.

## **TITRE 5 – MESURES ET RESILIATION DE LA CONVENTION**

---

### 5-1- Les mesures

Le non-respect des engagements de la présente convention peut donner lieu de la part de la direction technique nationale à :

- Un avertissement oral
- Un avertissement écrit
- Le retrait ou la diminution des aides financières (personnalisées et/ou fédérales)
- L'interdiction temporaire et/ou définitive de s'entraîner dans une structure dépendante de la fédération
- Toutes mesures nécessaires notamment : exclusion d'un stage de préparation de l'équipe de France, retrait de sélection
- Toutes mesures disciplinaires en cas de manquement aux règlements de la fédération

### 5-2- Désaccord

En cas de désaccord relatif à l'application de la présente convention, la FFLDA et l'athlète chercheront dans un premier temps un règlement amiable au problème, au cours d'une réunion organisée sous l'autorité du DTN, regroupant le sportif accompagné si besoin d'une personne, de l'entraîneur national et du DTN ou de son représentant.

Si le litige persiste après cette première tentative de conciliation, la partie demandeuse peut saisir la Commission de Discipline de la Fédération compétente pour gérer le litige, et ce dans le respect de la procédure réglementaire de la Commission.

### 5-3- Résiliation

En cas de non-exécution totale ou partielle de l'une des obligations de la présente convention par l'une des parties, l'autre partie a la faculté de résilier de plein droit la présente convention.

Toutefois, avant que cette résiliation ne soit effective, les parties s'engagent à suivre la procédure décrite au point précédent de la présente convention.

### 5-4- Indemnités de formation

En cas de rupture de la présente convention par l'athlète, la FFLDA se réserve le droit de demander des indemnités de formation, liées aux frais générés pour la formation du sportif en pôle et en équipe de France. Le coût de la formation est fixé en fonction des frais engagés par la fédération pour assurer la formation du joueur, tant au niveau scolaire que sportif.

De plus, l'athlète souhaitant lutter pour un club étranger devra en faire la demande à la directrice technique nationale. Dans ce cas la FFLDA se réserve le droit de demander une indemnité au club étranger correspondant aux frais de formation.

## **TITRE 6 – DURÉE DE VALIDITE DE LA CONVENTION**

---

Cette convention s'applique pour l'année 2026, conformément à l'arrêté ministériel approuvant le Parcours de Performance Fédéral 2025-2029, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Il est expressément convenu que cette convention ne peut, en aucun cas, être interprétée comme créant un lien de subordination juridique de l'une ou l'autre partie envers son co- contractant.

La présente convention est conclue pour une durée de :

- une année scolaire/universitaire
- la durée de la saison sportive
- autre (à préciser) : .....

Elle peut être renouvelée par avenant, sous réserve du maintien du statut du sportif sur les listes ministérielles.

La convention peut être résiliée :

- À la demande du sportif, par écrit, avec un préavis d'un mois ;
- En cas de perte du statut de sportif de haut niveau ou d'arrêt de la formation ;
- Pour non-respect des engagements par l'une ou l'autre des parties.

Fait à Maisons-Alfort

Le :

En deux exemplaires originaux dont un est remis à chaque partie.

**En signant la présente convention, je reconnais avoir pris connaissance et accepter les principes de sélection disponibles sur le site internet de la fédération :**  
<https://www.fflutte.com/haut-niveau/criteres-de-selection/>

**L'athlète**

*(ou les représentants légaux de l'athlète mineur)*

**Le Directeur Technique National,**

**Jean-Yves ROBIN**

**La Présidente,**

**Fédération Française de Lutte**  
2, rue Louis Pergaud  
94706 MAISONS-ALFORT Cedex  
01 41 79 59 10  
SIRET : 784 448 706 00043

**Lise LEGRAND**

# VALORISATION DE LA PERFORMANCE

<b>SENIORS</b>	<b>OR</b>	<b>ARGENT</b>	<b>BRONZE</b>
CHAMPIONNATS DU MONDE SENIORS/JEUX OLYMPIQUES (la prime olympique Catégories olympiques)	40000€	15500€	9250€
CHAMPIONNATS DU MONDE SENIORS Catégories non olympiques	15000€	5750€	3500€
CHAMPIONNATS D'EUROPE SENIORS Catégories olympiques	14000€	7000€	3500€
CHAMPIONNATS D'EUROPE SENIORS Catégories non-olympiques	8000€	4000€	2000€

## **Commentaires :**

Dans cette olympiade qui nous amène à Paris 2024, un fort accent est donné sur les catégories olympiques et sur l'obtention de performances de niveau équivalent à la médaille olympique.

La répartition des primes sur les Championnats du Monde suit la règle établit par l'État en matière de prime olympique (Médaille d'or 100%, Médaille d'argent 38,5%, Médaille de bronze 23%).

La répartition des primes sur les Championnats d'Europe suit une règle fédérale différente (Médaille d'or 100%, Médaille d'argent 50%, Médaille de bronze 25%).

<b>U23/U20</b>	<b>OR</b>	<b>ARGENT</b>	<b>BRONZE</b>
CHAMPIONNATS DU MONDE	8000€	4000€	2000€
CHAMPIONNATS D'EUROPE	4000€	2000€	1000€

<b>U17</b>	<b>OR</b>	<b>ARGENT</b>	<b>BRONZE</b>
CHAMPIONNATS DU MONDE	4000€	2000€	1000€
CHAMPIONNATS D'EUROPE	2000€	1000€	500€